SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

*Proceedings of the Standing Senate Committee on*

# BANKING, TRADE AND COMMERCE

*Chair:*

The Honourable DOUGLAS BLACK

Thursday, November 29, 2018 (in camera)
Thursday, December 6, 2018

Issue No. 50

*Fifth (final) meeting:*
Subject matter of those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

*Twenty-fourth meeting:*
Study on the present state of the domestic and international financial system

*First (final) meeting:*
Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada

*First (final) meeting:*
Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act

INCLUDING:
THE TWENTY-SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Subject matter of those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures)

THE TWENTY-SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada, without amendment)

THE TWENTY-EIGHTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act, without amendment)

THE TWENTY-NINTH REPORT OF THE COMMITTEE
(The collection of financial information by Statistics Canada)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Délibérations du Comité sénatorial permanent des*

# BANQUES ET DU COMMERCE

*Président :*

L'honorable DOUGLAS BLACK

Le jeudi 29 novembre 2018 (à huis clos)
Le jeudi 6 décembre 2018

Fascicule nº 50

*Cinquième (dernière) réunion :*
Teneur des éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

*Vingt-quatrième réunion :*
Étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international

*Première (dernière) réunion :*
Projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada

*Première (dernière) réunion :*
Projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada

Y COMPRIS :
LE VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Teneur des éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures)

LE VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada, sans amendement)

LE VINGT-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada, sans amendement)

LE VINGT-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La collecte des informations financières par Statistique Canada)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54464-54491

## STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais
Day
* Day
(or Mercer)
Deacon (*Nova Scotia*)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
McIntyre
Ringuette
* Smith
(or Martin)
Tkachuk
Verner, P.C.
Wallin
Wetston
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) replaced the Honourable Senator Deacon (*Ontario*) (*December 4, 2018*).

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Petitclerc (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Miville-Dechêne (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Miville-Dechêne replaced the Honourable Senator Ringuette (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Petitclerc replaced the Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Duffy (*November 28, 2018*).

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Ringuette (*November 28, 2018*).

The Honourable Senator McIntyre was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Verner, P.C., was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Day was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Deacon (Nova Scotia) was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Black (Alberta) was added to the membership (*November 26, 2018*).

## COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

*Président :* L'honorable Douglas Black

*Vice-présidente :* L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais
Day
* Day
(ou Mercer)
Deacon (*Nouvelle-Écosse*)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Klyne
Lovelace Nicholas
Marshall
McIntyre
Ringuette
* Smith
(ou Martin)
Tkachuk
Verner, C.P.
Wallin
Wetston
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) (*le 4 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénatrice Petitclerc (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénatrice Miville-Dechêne (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Petitclerc a remplacé l'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 28 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 28 novembre 2018*).

L'honorable sénateur McIntyre a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Verner, C.P., a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Day a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Deacon (Nouvelle-Écosse) a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Black (Alberta) a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

The Honourable Senator Marshall was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Wetston was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Tkachuk was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Klyne was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Dagenais was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Wallin was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Day was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Black (*Alberta*) was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Tkachuk was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Tannas was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Wetston was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Wallin was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Dagenais was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Klyne (*November 22, 2018*).

L'honorable sénatrice Marshall a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Wetston a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Tkachuk a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Klyne a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dagenais a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Wallin a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Lovelace Nicholas a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Day a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Black (*Alberta*) a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Tkachuk a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Tannas a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Wetston a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Wallin a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dagenais a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Klyne (*le 22 novembre 2018*).

## ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, November 1, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Cordy, for the second reading of Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Downe moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, November 1, 2018:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harder, P.C., seconded by the Honourable Senator Bellemare, for the second reading of Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1er novembre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Jaffer, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Downe propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1er novembre 2018 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harder, C.P., appuyée par l'honorable sénatrice Bellemare, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat intérimaire,*

Richard Denis

*Interim Clerk of the Senate*

## MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, November 29, 2018
(123)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 10:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Carolyn Stewart Olsen, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dagenais, Klyne, Marshall, McIntyre, Miville-Dechêne, Petitclerc, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C., Wallin and Wetston (11).

*In attendance:* Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Stav Nitka, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its consideration of the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 48.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed that the draft report, as amended, be adopted; and that the chair and deputy chair be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration this meeting's discussions, and with any necessary editorial, grammatical and translation changes required.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate, at the earliest opportunity.

At 11:16 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

## PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2018
(123)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Carolyn Stewart Olsen (*vice-présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dagenais, Klyne, Marshall, McIntyre, Miville-Dechêne, Petitclerc, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., Wallin et Wetston (11).

*Également présents :* Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Stav Nitka, agent de communications, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule no 48 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu que le comité permette la transcription de la portion à huis clos de la séance, qu'une copie soit conservée dans le bureau de la greffière du comité pour que les membres présents puissent la consulter ainsi que les analystes du comité, et que la transcription soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que l'ébauche du rapport, telle que modifiée, soit adoptée; et que le président et la vice-présidente soient autorisé à approuver la version définitive du rapport en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat, dès que possible.

À 11 h 16, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier suppléant du comité,*

Mark Palmer

*Acting Clerk of the Committee*

OTTAWA, Thursday, December 6, 2018
(124)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Day, Deacon (*Nova Scotia*), Harder, P.C., Klyne, Marshall, McIntyre, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C., Wallin and Wetston (13).

*Other senators present:* The Honourable Senators Dalphond and Jaffer (2).

*In attendance:* Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, January 27, 2016, the committee continued its study on the present state of the domestic and international financial system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Topic: The collection of financial information by Statistics Canada)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

It was agreed that the draft report, as amended, be adopted; and that the chair and deputy chair be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration this meeting's discussions, and with any necessary editorial, grammatical and translation changes required.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate, at the earliest opportunity.

At 10:50 a.m., the committee suspended.

At 10:53 a.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 1, 2018, the committee began its consideration of Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada.

OTTAWA, le jeudi 6 décembre 2018
(124)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 10 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Day, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Harder, C.P., Klyne, Marshall, McIntyre, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., Wallin et Weston (13).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Dalphond et Jaffer (2).

*Également présents :* Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016, le comité poursuit son examen de la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Sujet : La collecte des informations financières par Statistique Canada)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la partie de la réunion qui se déroulera à huis clos; qu'une copie de la transcription soit conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité présents ou par les analystes du comité; et que le document soit détruit par la greffière quand elle en aura reçu l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Il est convenu que l'ébauche de rapport modifiée soit adoptée et que le président et la vice-présidente soient autorisés à approuver la version finale du rapport, en tenant compte des discussions menées pendant la séance et en y apportant toute modification nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire et de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à présenter le rapport au Sénat dans les plus brefs délais.

À 10 h 50, la séance est suspendue.

À 10 h 53, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 1er novembre 2018, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada.

*WITNESSES:*

The Honourable Senator Mobina S.B. Jaffer, sponsor of the bill.

*Girl Guides of Canada:*

Jill Zelmanovits, Chief Executive Officer;

Brenda Abrams, Director, Governance.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Jaffer, Ms. Zelmanovits and Ms. Abrams each made a statement and answered questions.

At 11:33 a.m., the committee suspended.

At 11:43 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 1, 2018, the committee began its consideration of Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act.

*WITNESSES:*

The Honourable Senator Peter Harder, P.C., sponsor of the bill.

*United Church of Canada:*

Reverend Brian Cornelius, First United Church.

The Honourable Senator Harder, P.C., and Reverend Cornelius each made a statement and answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1003.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry, on division.

It was agreed that clause 3 carry, on division.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that Bill S-1003 be reported without amendments to the Senate at the earliest opportunity.

At 12:16 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 1, 2018, the committee began its consideration of Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1002.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

*TÉMOINS :*

L'honorable sénatrice Mobina S.B. Jaffer, marraine du projet de loi

*Guides du Canada :*

Jill Zelmanovits, chef de la direction;

Brenda Abrams, directrice, Gouvernance.

Le président prend la parole.

L'honorable sénatrice Jaffer et Mmes Zelmanovits et Abrams font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 33, la séance est suspendue.

À 11 h 43, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 1er novembre 2018, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada.

*TÉMOINS :*

L'honorable sénateur Peter Harder, C.P., parrain du projet de loi.

*Église Unie du Canada :*

Révérend Brian Cornelius, Première Église unie.

L'honorable sénateur Peter Harder, C.P. et le révérend Cornelius font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1003.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 3, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi S-1003 sans amendement au Sénat dans les plus brefs délais.

À 12 h 16, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 1er novembre 2018, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1002.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that Bill S-1002 be reported without amendments to the Senate at the earliest opportunity.

At 12:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi S-1002 sans amendement au Sénat dans les plus brefs délais.

À 12 h 22, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Lynn Gordon

*Clerk of the Committee*

## REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, December 4, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

TWENTY-SIXTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, November 7, 2018, examined the said subject matter and herewith tables its report.

Respectfully submitted,

## RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 4 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

VINGT-SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n$^{o}$2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 novembre 2018, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

DOUGLAS BLACK

*Chair*

(*Text of the report appears following the evidence*.)

(*Le texte du rapport paraît après les témoignages*.)

---

Tuesday, December 11, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

TWENTY-SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada, has, in obedience to the order of reference of November 1, 2018, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

---

Le mardi 11 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

VINGT-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du 1$^{er}$ novembre 2018, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

---

Tuesday, December 11, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

TWENTY-EIGHTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act, has, in obedience to the order of reference of November 1, 2018, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

---

Le mardi 11 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

VINGT-HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Église-unie du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du 1$^{er}$ novembre 2018, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

---

Tuesday, December 11, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

TWENTY-NINTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, January 27, 2016, to examine and report on the present state of the domestic and international financial system, now tables an interim report concerning the collection of financial information by Statistics Canada.

---

Le mardi 11 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016 à examiner, pour en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international dépose maintenant un rapport provisoire concernant la collecte des informations financières par Statistique Canada.

On October 26, 2018, the Global News reporting team of David Akin and Andrew Russell and *The Globe and Mail* reporter Bill Curry reported that Statistics Canada will be requesting financial account records, including transaction data and personal information, on 500,000 Canadian dwellings from nine Canadian banks. After receiving complaints, the Privacy Commissioner announced on October 31, 2018, that his office will be launching an investigation related to Statistics Canada and its collection of personal information from private sector organizations, which is referred to as administrative data.

On November 8, 2018, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce held a meeting with the Chief Statistician and officials from Statistics Canada, the Privacy Commissioner and officials from the Office of the Privacy Commissioner, the former Information and Privacy Commissioner of Ontario Ann Cavoukian, the Canadian Bankers Association and the Consumers' Association of Canada to examine the issue. A written submission was received from Canadian Research Insights Council.

The Chief Statistician characterized the efforts to collect this data as a "pilot project," noting that no data has been collected to date by Statistics Canada as it pertains to the project. The Chief Statistician indicated that Statistics Canada has been in correspondence with the relevant financial institutions "to further strengthen the design and to better understand implementation details," and that the design has included "input and guidance" from the Office of the Privacy Commissioner.

He also stated that the project will not proceed until the Privacy Commissioner has completed his investigation and the privacy concerns of Canadians have been addressed. He acknowledged that no other countries have implemented what is being proposed in the pilot project.

The Chief Statistician explained that the data that would be collected in the pilot project is designed to follow rigorous methodological principles, including "privacy by design" elements, and that the information would be used for statistical purposes only. He also noted that the sample will be reduced to 350,000 dwellings for the purposes of the calculations and that it will be "rotated" from one year to the next, making it difficult to create a data history for an individual.

According to the Chief Statistician, the reason for collecting administrative data is that traditional methods of data collection are out of date and may lead to the inaccurate calculation of important economic indicators such as gross domestic product and the consumer price index. In his view, when data is collected voluntarily, it is unrepresentative and biased.

He also described the general process by which Statistics Canada receives this type of data. He explained that data comes in two separate files; one containing personal identifiers and the

Le 26 octobre 2018, l'équipe de reportage de Global News, composée de David Akin et Andrew Russell et de Bill Curry, journaliste au *Globe and Mail*, a diffusé un reportage indiquant que Statistique Canada demanderait à neuf banques canadiennes des renseignements — dont des données sur les opérations et de l'information personnelle — tirés des comptes bancaires de 500 000 ménages canadiens. Après avoir reçu des plaintes à ce sujet, le commissaire à la vie privée a annoncé le 31 octobre 2018 que son organisme ferait enquête sur Statistique Canada et sa collecte de renseignements personnels auprès des entreprises du secteur privé (ces renseignements sont appelés collectivement « données administratives »).

Le 8 novembre 2018, afin d'examiner cette question, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a tenu une réunion à laquelle ont participé le statisticien en chef et des responsables de Statistique Canada, le commissaire à la vie privée et des responsables du Commissariat à la protection de la vie privée, Ann Cavoukian, ancienne commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, l'Association des banquiers canadiens et l'Association des consommateurs du Canada. Un mémoire écrit a également été reçu du Canadian Research Insights Council.

Le statisticien en chef a qualifié de « projet pilote » cette initiative de collecte de données, et a signalé que Statistique Canada n'avait encore recueilli aucune donnée dans le cadre de ce projet. Il a ajouté que son organisme était en correspondance avec les établissements financiers concernés « afin de renforcer le projet et de mieux comprendre les détails de son exécution », et que le Commissariat à la protection de la vie privée contribuait à la mise au point de l'initiative par ses « conseils et avis ».

Le statisticien en chef a aussi dit que le projet n'ira pas de l'avant tant que le commissaire à la vie privée n'aura pas achevé son enquête et que les inquiétudes des Canadiens n'auront pas été apaisées. Il a reconnu qu'aucun autre pays n'a mis en œuvre ce que propose ce projet pilote.

Le statisticien en chef a expliqué que les données recueillies dans le cadre du projet pilote le seront dans le respect de principes méthodologiques rigoureux, notamment celui du « respect de la vie privée dès la conception », et qu'elles ne serviront qu'à des fins statistiques. Il a aussi dit que l'échantillon sera réduit à 350 000 ménages aux fins des calculs, et qu'il y aura « rotation » d'une année à l'autre, question d'empêcher l'établissement d'un historique des données de tel ou tel particulier.

Selon le statisticien en chef, la collecte des données administratives est nécessaire parce que les méthodes traditionnelles d'obtention de renseignements sont dépassées et peuvent fausser le calcul d'indicateurs économiques importants, comme le produit intérieur brut et l'indice des prix à la consommation. Il estime que les données fournies volontairement sont non représentatives et biaisées.

Le statisticien en chef a décrit le processus général par lequel Statistique Canada reçoit les données administratives. Celles-ci arrivent divisées en deux fichiers : l'un contient les identificateurs

other containing the relevant anonymized data. The "keys" that link the data with the personal identifiers are kept in a secure "vault."

When asked why personal identifiers are required, the Chief Statistician explained that, in order to calculate income and expenditures for a household, all of the accounts and transactions of the individuals in the household need to be combined, and that attributing the data to a particular household without personal identifiers would otherwise be impossible. The Chief Statistician asserted that financial institutions do not have the expertise to provide the agency with the information that they need without providing the personal identifiers and that Statistics Canada is only interested in trends and aggregate data. He also highlighted that Statistics Canada has never had a data breach and that data would only be shared outside the agency with permission from the individual.

The Privacy Commissioner explained that he is unable to speak specifically about his investigation of the use of administrative data by Statistics Canada as it is ongoing. However, he expressed concern with respect to the scale, breadth and scope of the proposed pilot project. He also found that, although Statistics Canada took some measures to be transparent with respect to the pilot project, those measures were clearly "deficient."

The Commissioner recommended that the *Privacy Act* be amended to require that the collection of data by public sector organizations, such as Statistics Canada, be authorized only where necessary and when the scope and breadth of the data collected is proportional to the public policy goals the data is intended to serve. He also clarified that, although he met with Statistics Canada on the pilot project over a year ago, his role is to provide general recommendations and that it is up to the departments and agencies to ensure that they are acting lawfully.

Ann Cavoukian stated that Canadians are growing increasingly concerned for their privacy and that, in the week since the release of the news report, over 20,000 people had signed a petition to oppose the release of their financial data to Statistics Canada. Ms. Cavoukian also contended that "privacy by design" elements are not present in the pilot project as these elements require consent and personal control of data. She further asserted that, while the collection of administrative data without the individuals' knowledge or consent may be legal, it is not ethical.

Ms. Cavoukian suggested that Statistics Canada alter the method by which it plans to collect personal administrative data by using technologically advanced methods of data minimization and data de-identification that would allow it to collect the information it requires without infringing on the privacy of Canadians. Ms. Cavoukian suggested that section 13 of the

personnels, et l'autre les données anonymisées. Les « clés » qui apparient les données aux identificateurs sont gardées dans un coffre sécurisé.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi les identificateurs personnels étaient nécessaires, le statisticien en chef a répondu que, afin de calculer les revenus et les dépenses d'un ménage, il faut combiner tous les comptes et toutes les opérations des membres du ménage, et qu'il serait impossible d'apparier les données aux ménages individuels sans les identificateurs personnels. Le statisticien en chef a affirmé que les établissements financiers n'ont pas l'expertise requise pour fournir à Statistique Canada les renseignements voulus sans les identificateurs personnels, mais que l'organisme ne s'intéresse qu'aux tendances et aux données combinées. Il a ajouté que les données de Statistique Canada n'ont jamais subi d'atteinte et qu'elles ne seraient communiquées à des tiers qu'avec la permission du particulier.

Le commissaire à la vie privée a expliqué qu'il ne pouvait pas parler spécifiquement de son enquête sur l'utilisation des données administratives par Statistique Canada, puisqu'elle n'est pas terminée. Cependant, il s'est dit préoccupé par l'ampleur et la portée du projet pilote proposé. Il a aussi dit que, selon lui, les mesures de transparence prises par Statistique Canada relativement à ce projet étaient clairement « déficientes ».

Le commissaire a recommandé que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* soit modifiée de façon à ce que la collecte de données par les organisations du secteur public, comme Statistique Canada, ne soit autorisée que lorsque les circonstances l'exigent, et que l'ampleur et la portée des données recueillies soient proportionnées aux objectifs d'intérêt public qu'elles sont censées servir. Le commissaire a aussi clarifié que, bien qu'il ait tenu une rencontre avec Statistique Canada au sujet du projet pilote il y a plus d'un an, son rôle n'est que de formuler des recommandations générales : il incombe aux ministères et aux organismes eux-mêmes de s'assurer de respecter la loi.

Ann Cavoukian a affirmé que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la protection de leurs renseignements personnels. Pendant la semaine qui a suivi la diffusion du premier reportage, plus de 20 000 personnes ont signé une pétition s'opposant à la communication de leurs renseignements financiers à Statistique Canada. M$^{me}$ Cavoukian a aussi soutenu que le principe du « respect de la vie privée dès la conception » n'est pas en fait présent dans le projet pilote, puisqu'il implique le consentement et le contrôle par la personne de ses données. Elle a ajouté que la collecte de données administratives à l'insu du particulier ou sans son consentement est peut-être légale, mais qu'elle n'est pas éthique.

M$^{me}$ Cavoukian a proposé à Statistique Canada de procéder à la collecte des données administratives personnelles au moyen de méthodes à la fine pointe de la technologie, soit la minimisation et la dépersonnalisation des données. Ces méthodes permettraient à l'organisme de recueillir les renseignements dont il a besoin sans porter atteinte à la protection des renseignements personnels des

*Statistics Act*, which deals with Statistics Canada's ability to access information held by private sector organizations, be reviewed and possibly amended.

In its written submission, the Canadian Research Insights Council agreed that financial institutions should strip the data of personal identifiers. According to it, the aggregated data could be validated with survey data.

The Canadian Bankers Association indicated that it has serious concerns over the privacy implications of Statistics Canada's data request and confirmed that no data or personal information has been transferred. It noted that discussions with Statistics Canada about the project have been ongoing for months and it believed that the project was still in the exploratory phase; as such, it was surprised that letters compelling disclosure of information were recently sent to nine individual banks. Regarding transparency with its customers, it said that it would have been premature to notify customers of the data request when the banks still had many significant questions for Statistics Canada about the project. It highlighted that the banking sector recognizes the importance of protecting the privacy and security of consumer financial data and personal information and it is encouraged by the Office of the Privacy Commissioner's investigation into the matter. Lastly, it pointed out that all of the banks are carefully studying the legal implications of the request, including their obligations under the *Statistics Act* and the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA), and that "all options are on the table."

The Consumers' Association of Canada stated that the Statistics Canada data request was a "non-starter" for Canadian consumers. Furthermore, it urged the federal government to modernize the *Privacy Act* in order to align Canada's privacy standards with other international privacy standards such as the General Data Protection Regulation, to acknowledge the *Privacy Act*'s quasi-constitutional status, and to recognize the role individual Canadians have in controlling how their data is used. As well, it suggested that, in response to Statistics Canada data request, some consumers may choose other methodologies for payments that are not easily monitored by the government or law enforcement agencies.

**The Committee's Observations**

Privacy and the security of personal information is paramount in today's digital economy. Following the introduction of the General Data Protection Regulation in Europe, many governments are

Canadiens. M^me^ Cavoukian a prôné l'examen et éventuellement la révision de l'article 13 de la *Loi sur la statistique*, qui traite de l'accès de Statistique Canada aux renseignements détenus par le secteur privé.

Dans son mémoire écrit, le Canadian Research Insights Council s'est dit d'avis lui aussi que les établissements financiers devraient supprimer les identificateurs personnels avant de communiquer les données. Selon cet organisme, les données compilées ainsi obtenues pourraient être validées par la confrontation avec les résultats de sondages.

L'Association des banquiers canadiens s'est dite gravement préoccupée par la demande de données formulée par Statistique Canada, étant donné ses ramifications pour la protection des renseignements personnels. L'Association a confirmé qu'aucune donnée ni information personnelle n'avait encore été communiquée. Elle a précisé que le projet faisait l'objet de discussions avec Statistique Canada depuis des mois, et qu'elle croyait qu'il n'en était encore qu'à la phase exploratoire; elle a donc été surprise que des lettres exigeant la divulgation des renseignements soient récemment envoyées à neuf banques. Sur la question de la transparence envers la clientèle, l'Association a dit qu'il aurait été prématuré de signaler aux clients la demande de divulgation alors que les banques avaient encore de nombreuses questions importantes à poser à Statistique Canada. L'Association a souligné que le secteur bancaire reconnaît l'importance de la protection des renseignements personnels et de la sécurité des données financières et personnelles des clients. Elle salue d'ailleurs la décision du Commissariat à la protection de la vie privée de procéder à une enquête. Enfin, l'Association a signalé que toutes les banques étudient attentivement les ramifications juridiques de la demande formulée par Statistique Canada, ainsi que leurs obligations au titre de la *Loi sur la statistique* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*; selon l'Association, « toutes les options sont sur la table ».

Enfin, l'Association des consommateurs du Canada a affirmé que la demande formulée par Statistique Canada était simplement « inacceptable » du point de vue des consommateurs canadiens. Elle a appelé le gouvernement fédéral à moderniser la *Loi sur la protection des renseignements personnels* afin d'aligner les normes du Canada en la matière sur celles qu'on utilise à l'échelle internationale, par exemple le Règlement général sur la protection des données, et de reconnaître à la fois le statut quasi constitutionnel de cette loi et le rôle des Canadiens individuels dans le contrôle de l'utilisation qui est faite de leurs données. Enfin, l'Association des consommateurs du Canada a fait valoir que, en réaction à la demande de données formulée par Statistique Canada, certains consommateurs pourraient opter pour d'autres modes de paiement difficiles à surveiller par le gouvernement ou les organes d'exécution de la loi.

**Les observations du comité**

La protection et la sécurité des renseignements personnels sont d'importance capitale dans l'économie numérique d'aujourd'hui. Depuis l'adoption du Règlement général sur la protection des

implementing measures that ensure their citizens can exercise control over their personal data. Canada is falling behind.

The committee has serious concerns with respect to Statistics Canada's proposed pilot project, not only because of the magnitude and personal nature of the data being demanded, but also with respect to the lack of transparency used throughout in the process. Furthermore, in asking the banks to submit detailed personal information about their customers, Statistics Canada may be asking banks to comply with the seemingly conflicting legal obligations set out in the *Statistics Act* and the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*.

The committee recognizes that, in a constantly evolving economy, high quality data is needed so that policy makers and researchers have accurate, timely and relevant information with which to make evidence-based policy. However, Statistics Canada needs to work harder to find the means to modernize its data collection methods in order to achieve its goal of producing quality and timely data without compromising the privacy of Canadians. It should also be more transparent and direct in its communications with the Privacy Commissioner, government and Canadians.

As the committee feels that the privacy concerns of Canadians are not being met, it cannot recommend that the pilot project move forward in its present state. The committee is cognizant of the fact that, following our hearing, Statistics Canada announced that it is delaying and suspending its projects involving the collection of Canadians' personal financial information from Canadian banks and TransUnion Canada.

The committee intends to reexamine this issue and meet again with the Privacy Commissioner and Statistics Canada once the Privacy Commissioner's investigation is complete.

Therefore, the committee strongly suggests that the federal government consider:

- Reassessing the need for disaggregated and personal data in Statistics Canada's pilot project. If the federal government chooses to resume the pilot project at some point in the future, at a minimum, personal identifiers should be removed before the data is transferred to Statistics Canada;
- Modernizing the *Privacy Act* and the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* to align Canada's privacy standards with other international privacy standards such as the General Data Protection Regulation; and

données en Europe, de nombreux gouvernements instaurent des mesures pour permettre à leurs citoyens d'exercer un contrôle sur leurs données personnelles. Le Canada connaît donc un déphasage par rapport à cette évolution.

Le comité a de sérieuses réserves quant au projet pilote que Statistique Canada se propose de mener, d'une part vu l'ampleur et la nature personnelle des données concernées et, d'autre part, à cause du manque de transparence entourant le processus. De plus, demander aux banques de fournir des renseignements personnels détaillés sur leurs clients pourrait revenir à leur demander de se conformer aux obligations juridiques énoncées dans la *Loi sur la statistique* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui pourtant semblent contradictoires.

Le comité reconnaît que, dans notre économie en constante évolution, les décideurs et les chercheurs ont besoin de données de haute qualité dont ils peuvent tirer des informations exactes, actuelles et pertinentes pour éclairer les politiques fondées sur des données probantes. Cependant, Statistique Canada doit redoubler d'efforts pour trouver des moyens de moderniser ses méthodes de cueillette de données afin de réaliser son objectif de produire des données de qualité et à jour sans pour autant compromettre la vie privée des Canadiens. Il doit aussi se montrer plus transparent et direct dans ses communications avec le commissaire à la protection de la vie privée, le gouvernement et les Canadiens.

Le comité estimant que les attentes des Canadiens en matière de protection de leurs renseignements personnels ne sont pas satisfaites, il ne peut recommander la réalisation du projet pilote dans son état actuel. Le comité sait que, après notre audience, Statistique Canada a annoncé le report et la suspension de ses projets de collecte de renseignements financiers personnels de Canadiens auprès des banques canadiennes et de TransUnion Canada.

Le comité entend réexaminer cette question et rencontrer à nouveau le commissaire à la protection des renseignements personnels et Statistique Canada une fois achevée l'enquête du commissaire.

Par conséquent, le comité invite fortement le gouvernement fédéral à envisager les mesures suivantes :

- Réévaluer la nécessité de recueillir des données personnelles et désagrégées dans le cadre du projet pilote de Statistique Canada. Si le gouvernement fédéral décide de reprendre le projet pilote à une date ultérieure, il faudrait au moins que les identificateurs personnels soient supprimés avant que les données soient communiquées à Statistique Canada;
- Moderniser la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* de façon à aligner les normes du Canada en matière de protection des renseignements personnels sur celles qu'on emploie à l'échelle internationale, comme le Règlement général sur la protection des données;

- Reviewing the *Statistics Act* with a view to addressing the privacy concerns of Canadians.

Respectfully submitted,

- Réviser la *Loi sur la statistique* dans l'optique de répondre aux inquiétudes des Canadiens en matière de protection des renseignements personnels.

Respectueusement soumis,

*La vice-présidente,*

CAROLYN STEWART OLSEN

*Deputy Chair*

## EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 6, 2018

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 10:30 a.m. to study the present state of the domestic and international financial system (topic: the collection of financial information by Statistics Canada — consideration of a draft report); and to give clause-by-clause consideration to Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada; and Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act.

**Senator Douglas Black** (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

**The Chair:** Good morning colleagues and members of the general public who are following the proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web.

My name is Doug Black. I am a senator from Alberta and I have the privilege of chairing this committee.

I ask my colleagues to introduce themselves to the witnesses.

**Senator Harder:** Peter Harder, Ontario.

**Senator Wallin:** Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Translation*]

**Senator Dalphond:** Pierre Dalphond, independent senator from Quebec.

[*English*]

**Senator C. Deacon:** Colin Deacon, Nova Scotia.

**Senator McIntyre:** Paul McIntyre, New Brunswick.

**Senator Day:** Joseph Day, New Brunswick.

**Senator Wetston:** Howard Wetston, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

**Senator Marshall:** Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 6 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'étudier la situation actuelle du régime financier canadien et international (sujet : la collecte des informations financières par Statistique Canada — étude d'une ébauche de rapport), et afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada, ainsi que du projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Église du Canada.

**Le sénateur Douglas Black** (*présidente*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

**Le président :** Bonjour à mes collègues et aux membres du grand public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ici dans la salle ou par l'entremise de la webdiffusion.

Je m'appelle Doug Black, sénateur de l'Alberta, et j'ai le privilège de présider le comité.

Je demanderais à mes collègues de se présenter pour les témoins.

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, de l'Ontario.

**La sénatrice Wallin :** Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

[*Français*]

**Le sénateur Dalphond :** Pierre Dalphond, sénateur indépendant du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur C. Deacon :** Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur McIntyre :** Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Day :** Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Wetston :** Howard Wetston, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Marshall :** Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Translation*]

**Senator Verner:** Josée Verner from Quebec.

[*English*]

**Senator Tkachuk:** David Tkachuk, Saskatchewan.

**Senator Stewart Olsen:** Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

**Senator Klyne:** Marty Klyne, Saskatchewan.

**The Chair:** Today we are examining Bill S-1002, An Act respecting Girl Guides of Canada.

During the first part of our meeting on this matter, our committee will hear from the sponsor of the bill, our esteemed and distinguished colleague the Honourable Senator Jaffer; and from Girl Guides of Canada, Jill Zelmanovits, Chief Executive Officer, and Brenda Abrams, Director, Governance.

Thank you all for being with us today. If we may please have opening comments and then we'll move to questions.

Senator Jaffer, please.

**Hon. Mobina S.B. Jaffer, sponsor of the bill:** Thank you very much, chair, and to all of you for agreeing to study this bill.

Girl Guides of Canada is an organization that is very close to my heart. I would like to begin today by taking you all the way back to the year of 1909 when girls in England demanded to take part in a Boy Scouts rally organized by Lord Baden-Powell at the Crystal Palace in London. The girls saw what the Boy Scouts were doing and wanted to have the same opportunities.

Lord Baden-Powell was impressed by their tenacity and initiative so he asked his sister Agnes to create a program just for girls. The movement became a place where girls took the lead in discovering what was important to them. From the beginning, these girls wanted new experiences. Today the Girl Guides of Canada consists of 75,000 girls supported by 20,000 women from coast to coast to coast.

Guiding empowers girls to be curious, confident, resilient, independent, open-minded, fulfilled, to be prepared and also always to do their best. Guiding has long played a leading role in helping girls develop the skills and experience to try new things with programming focused on self-esteem, mental health, financial literacy, healthy relationships and outdoor experiences.

[*Français*]

**La sénatrice Verner :** Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Tkachuk :** David Tkachuk, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Klyne :** Marty Klyne, de la Saskatchewan.

**Le président :** Aujourd'hui, nous examinons le projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada.

Au cours de la première partie de notre réunion sur ce sujet, le comité entendra la marraine du projet de loi, notre estimée et distinguée collègue, l'honorable sénatrice Jaffer, ainsi que Jill Zelmanovits, chef de la direction, et Brenda Abrams, directrice, Gouvernance, de Guides du Canada.

Je vous remercie toutes d'être venues aujourd'hui. Nous pourrions entendre les déclarations liminaires pour ensuite passer aux questions.

Sénatrice Jaffer, s'il vous plaît.

**L'honorable Mobina S.B. Jaffer, marraine du projet de loi :** Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à vous tous d'avoir accepté d'étudier ce projet de loi.

Guides du Canada est une organisation qui me tient particulièrement à cœur. Aujourd'hui, j'aimerais commencer en vous faisant faire un voyage dans le temps jusqu'en 1909, lorsque des filles d'Angleterre ont réclamé le droit de participer à un rassemblement des scouts organisé par lord Baden-Power au Crystal Palace, à Londres. Les filles ont vu ce que faisaient les scouts, et elles voulaient avoir les mêmes possibilités.

Lord Baden-Powell a été impressionné par leur ténacité et leur esprit d'initiative. Il a donc demandé à sa sœur, Agnes, de créer un programme spécialement conçu pour les filles. Le mouvement a fourni un contexte où les filles pouvaient prendre l'initiative de découvrir ce qui était important pour elles. Dès le début, ces filles cherchaient à vivre de nouvelles expériences. De nos jours, l'organisation Guides du Canada compte 75 000 filles qui bénéficient du soutien de 20 000 femmes, d'un océan à l'autre.

Le guidisme donne aux filles la possibilité de satisfaire leur curiosité, d'accroître leur confiance en elles-mêmes, leur résilience, leur indépendance, leur ouverture d'esprit, et d'ainsi s'épanouir, être « toujours prêtes » et faire toujours de leur mieux. Le guidisme a longtemps joué un rôle de premier plan en aidant les filles à acquérir des habiletés et de l'expérience

Gender-specific programming focuses on girls themselves and their unique needs and social barriers, and it enables them to observe women in positions of leadership. In this ever-changing world and increasing challenging global landscape where sexism exists, there is no question that girls need the Girl Guides of Canada now more than ever.

Today, girls in guiding discover who they are. The girls set their own goals. Along this path, the girls know they will become confident, resilient and independent. The Girl Guides of Canada are also revered ambassadors for Canada abroad. By enabling girls and young women to participate in global initiatives, including the United Nations Commission on the Status of Women and leadership development opportunities, Girl Guides of Canada provides the tools they need to build a better world.

Honourable senators, guiding is in my DNA. My mother grew up as a Girl Guide and worked with Lady Baden-Powell in Kenya. She often told us stories from her adventures as a Girl Guide, going camping and in leadership roles in Kenya. When she moved to Uganda as a married woman, she became a leader to give Ugandan girls an opportunity to excel. My sisters and I were also Brownies and Guides. I was the second Queen's Guide in Africa, and I was also a Girl Scout in Tacoma, Washington. I learned many leadership skills.

In 1975, when I came to Canada as a refugee, Girl Guides of Canada helped me integrate into Canadian society. As a shy Muslim woman, I felt comfortable learning leadership skills from other women. I had very few resources. Girl Guides of Canada provided me with free leadership skills. Girl Guides met me at the place where I was at the time and provided what I needed to thrive and to become the person I am today.

As a Girl Guides commissioner in Canada for many years, I was able to encourage other women to become leaders.

Girl Guides of Canada has had a tremendous impact on the woman that I am today. I sit here today in full support of the Girl Guides of Canada in their ongoing commitment to enable girls to be confident, resourceful and courageous but most of all to make a difference in this world.

qui leur permettront d'essayer de nouvelles choses, grâce à des programmes axés sur l'estime de soi, la santé mentale, la littératie financière, les relations saines et les expériences en plein air.

Des programmes sexospécifiques sont axés sur les filles elles-mêmes, sur leurs besoins et obstacles sociaux particuliers et leur permettent d'observer les femmes occupant des postes de direction. Dans ce monde en constante évolution et dans un paysage mondial de plus en plus complexe où le sexisme existe, il ne fait aucun doute que les filles ont plus que jamais besoin de Guides du Canada.

De nos jours, les filles qui font partie des guides se découvrent et fixent leurs propres objectifs. Engagées dans cette voie, elles savent qu'elles peuvent acquérir de l'assurance, de la résilience et de l'autonomie. Guides du Canada compte également des représentantes du Canada très respectées à l'étranger. En offrant à des filles et à des jeunes femmes l'occasion de participer à des initiatives internationales, y compris à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et à d'autres activités de développement du leadership, Guides du Canada leur fournit les outils nécessaires pour bâtir un monde meilleur.

Honorables sénateurs, j'ai le guidisme dans le sang. Dans sa jeunesse, ma mère a été guide et a travaillé avec lady Baden-Powell au Kenya. Elle m'a souvent parlé de ses aventures de guide, de ses séjours en camping et des rôles de leader qu'elle a joués au Kenya. Quand elle a déménagé en Ouganda en tant que femme mariée, elle est devenue cheftaine de guides, offrant aux jeunes Ougandaises la possibilité d'exceller. Ma sœur et moi avons aussi fait partie des patrouilles de Brownies et de Guides. J'ai été seconde guide de la reine en Afrique ainsi qu'éclaireuse à Tacoma, dans l'État de Washington. J'ai acquis de nombreuses compétences en leadership.

En 1975, lorsque je suis arrivée au Canada en tant que réfugiée, Guides du Canada m'a aidée à intégrer la société canadienne. Femme musulmane timide, je me sentais à l'aise pour apprendre les compétences de leadership auprès d'autres femmes. J'avais très peu de ressources. Guides du Canada m'a permis d'acquérir gratuitement des compétences en leadership. Les guides m'ont accompagnée là où je me trouvais à l'époque et m'ont donné ce dont j'avais besoin pour réussir et devenir la personne que je suis aujourd'hui.

À titre de commissaire auprès des guides du Canada pendant de nombreuses années, j'ai été en mesure d'encourager d'autres femmes à devenir des leaders.

Guides du Canada a eu une immense influence sur la femme que je suis. Aujourd'hui, j'appuie entièrement l'engagement continu de Guides du Canada qui vise à permettre aux filles d'être confiantes, débrouillardes et courageuses, mais, surtout, de changer les choses dans le monde.

Girl Guides of Canada is asking that a private bill be introduced before the Parliament of Canada to ensure its current roles and procedures as a modern organization and to accurately reflect them in their governing Charter.

Girl Guides of Canada's governance is formalized through a special act of Parliament entitled, "An Act Respecting the Canadian Council of the Girl Guides Association (1917)."

This act has been amended twice, both in 1947 and 1961. For the most part the governing act remains largely unamended. In this private bill, Girl Guides of Canada seeks to modernize language to reflect Girl Guides of Canada's goals and missions.

Honourable senators, I ask you to support this bill because it gives girls in our country a place to thrive and to create self-esteem and confidence. Thank you very much.

**Jill Zelmanovits, Chief Executive Officer, Girl Guides of Canada:** Although I am CEO of Girl Guides of Canada now, I also started off as a Brownie, a Girl Guide and a leader in this movement. Like Senator Jaffer, I am also very much a product of Girl Guides.

I thank you for inviting us to speak on behalf of this private bill, and especially Senator Jaffer for sponsoring the bill on our behalf. I will start by providing a bit of background to our organization.

Girl Guides of Canada provides a safe, all-girl environment that invites girls aged 5 to 17 to challenge themselves, find their voices, meet new friends and make a difference in the world.

In guiding, we strive to ensure that girls and women from all walks of life, identities and lived experiences feel they truly belong and can participate. Our mission is to be a catalyst for girls empowering girls and our vision is a better world by girls.

Girl Guides of Canada has over 100 years of history and a strong and growing future. Since our founding in 1910, over seven million girls and women have been involved in the organization. Today we serve more than 75,000 girls with the support of more 20,000 women volunteers.

Our programming has evolved over the years yet remains firmly rooted in our history and core values: Advancing the well-being of girls and young women has always been fundamental to our organization.

In guiding, girls have a safe, inclusive space to explore what matters to them, a space where girlhood is celebrated, where girls are inspired and supported by women mentors who are committed to positively impacting girls' lives. These women

Guides du Canada demande qu'un projet de loi d'intérêt privé soit présenté au Parlement du Canada pour garantir que les rôles qu'elle joue et les procédures qu'elle suit en tant qu'organisation moderne se reflètent dans sa charte constitutive.

La gouvernance de Guides du Canada est officialisée dans une loi spéciale du Parlement intitulée « Loi concernant The Canadian Council of the Girl Guides Association (1917) ».

Cette loi a été modifiée à deux reprises, en 1947 et en 1961. Elle reste essentiellement inchangée. Dans le présent projet de loi d'intérêt privé, Guides du Canada cherche à adapter le libellé à ses objectifs et missions.

Honorables sénateurs, je vous demande d'appuyer le projet de loi, car il offre aux filles de notre pays un endroit où s'épanouir et qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi. Merci beaucoup.

**Jill Zelmanovits, chef de la direction, Guides du Canada :** Bien que je sois maintenant chef de la direction de Guides du Canada, j'ai également commencé comme Brownie, guide et leader du mouvement. À l'instar de la sénatrice Jaffer, je suis aussi un produit de cet organisme.

Je vous remercie de nous avoir invitées à parler pour soutenir ce projet de loi d'intérêt privé, et je remercie en particulier la sénatrice Jaffer, qui a parrainé le projet de loi en notre nom. Je commencerai par donner un peu de contexte concernant notre organisation.

Guides du Canada offre un environnement sûr et entièrement féminin qui invite les filles âgées de 5 à 17 ans à se lancer des défis, à trouver leur voix, à se faire de nouvelles amies et à contribuer à changer les choses dans le monde.

Dans le cadre du guidisme, nous nous efforçons de faire en sorte que les filles et les femmes de tous les horizons et de toutes les identités et expériences de vie confondues aient un sentiment réel d'appartenance et puissent participer. Notre mission est de catalyser l'autonomisation des filles, et notre vision est de créer un monde meilleur grâce à la participation des filles.

Guides du Canada a plus de 100 ans d'histoire et un avenir prometteur. Depuis notre fondation en 1910, plus de 7 millions de filles et de femmes ont participé à l'organisation. Aujourd'hui, nous sommes au service de plus de 75 000 filles avec le soutien de plus de 20 000 femmes bénévoles.

Notre programme a évolué au fil des ans, mais il reste fermement ancré dans notre histoire et nos valeurs fondamentales : la promotion du bien-être des filles et des jeunes femmes a toujours été un élément essentiel de notre organisation.

Le guidisme offre aux filles un endroit sûr et inclusif leur permettant d'explorer ce qui compte pour elles : un espace où l'enfance des filles est célébrée, où les filles sont inspirées et soutenues par des mentors féminins qui s'engagent à avoir une

leaders also have the opportunity to develop valuable leadership skills that they use in guiding and beyond in their lives.

As a girl-driven organization, Girl Guides of Canada programs give girls choice, voice and the scope to take action. We recently launched our exciting new Girls First programming which puts girls in the driver's seat. Girls choose activities that interest them the most, becoming more empowered as they move through the program. Through activities that range from STEM experiments to outdoor adventures, to discussions on healthy relationships, girls are empowered with the tools to navigate their world.

I would like to hand it over to my colleague Brenda Abrams, who will speak about this private bill.

**Brenda Abrams, Director, Governance, Girl Guides of Canada:** I am pleased to be here to speak about the bill and to answer any questions you may have.

As Ms. Zelmanovitz mentioned, Girl Guides of Canada was established in 1910. The organization's governance was formalized through a special Act of Parliament in 1917. Unlike most other charities in Canada, Girl Guides of Canada is governed by this special act.

As Senator Jaffer mentioned, the governing act has been amended twice in 1947 and 1961, with very minor changes. However, at this point the act remains largely untouched.

Now, 57 years since the act was last amended, we are seeking administrative amendments to reflect our approach as a modern charity. I am pleased to say this private bill will allow us to ensure our current roles and procedures as a modern charity are accurately reflected in our governing charter. This enactment would replace the 1917 act with a new act that continues the corporation of Girl Guides of Canada and makes changes relating to the corporation's affairs.

Our objectives in working with the Honourable Mobina Jaffer to put forward this bill are to update the language to reflect our goals and mission, to update our procedural provisions, and to incorporate certain provisions of Canada Not-for-profit Corporations Act into our new governing act.

One of the proposed language changes is to update the corporate purpose. The proposed purpose statement reads:

influence positive sur leur vie. Ces femmes dirigeantes ont également la possibilité d'acquérir des compétences précieuses en leadership qu'elles utilisent dans le guidisme et au-delà de ce cadre dans leur vie.

En tant qu'organisation dirigée par des filles, Guides du Canada offre des programmes qui donnent aux filles la possibilité de faire des choix, de s'exprimer et d'agir. Nous avons récemment lancé un nouveau programme formidable, ExceptionnElles, qui permet aux filles de passer à l'action. Les filles choisissent les activités qui les intéressent le plus et deviennent plus autonomes à mesure qu'elles avancent dans le programme. Grâce à des activités, qui vont d'expériences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques à des aventures en plein air, en passant par des discussions sur les relations saines, les filles disposent des outils nécessaires pour évoluer dans leur monde.

Je voudrais céder la parole à ma collègue, Brenda Abrams, qui parlera de ce projet de loi d'intérêt privé.

**Brenda Abrams, directrice, Gouvernance, Guides du Canada :** Je suis heureuse d'être ici pour parler du projet de loi et répondre à vos questions.

Comme l'a mentionné Mme Zelmanovitz, l'organisme Guides du Canada a été créé en 1910. La loi spéciale adoptée par le Parlement en 1917 a consacré la gouvernance de cet organisme. Contrairement à la plupart des autres organismes de bienfaisance au Canada, Guides du Canada est régie par cette loi spéciale.

Comme la sénatrice Jaffer l'a souligné, la loi qui régit l'organisme a été modifiée très légèrement à deux reprises, en 1947 et en 1961. Cependant, à ce stade, la loi reste en grande partie intacte.

Aujourd'hui, 57 ans après la dernière modification de la loi, nous demandons des modifications à caractère administratif qui reflètent notre approche en tant qu'organisme de bienfaisance moderne. Je suis heureuse de dire que, grâce à ce projet de loi d'intérêt privé, notre charte constitutive reflétera avec précision nos rôles et procédures actuels en tant qu'organisme de bienfaisance. Ce texte remplacerait la loi de 1917 par une nouvelle loi qui proroge l'association Guides du Canada et apporte des changements concernant son administration.

Notre objectif au moment de collaborer avec l'honorable Mobina Jaffer pour présenter ce projet de loi consiste à mettre à jour le libellé afin qu'il reflète nos objectifs et notre mission, à actualiser les dispositions relatives à nos procédures et à intégrer dans la nouvelle loi certaines dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

L'un des changements qu'on propose d'apporter au libellé vise à actualiser l'objet social, dont l'énoncé proposé se lit comme suit :

> . . . to promote the development, health and well-being of girls and young women by operating educational and related programs on leadership, self-development, self-esteem, citizenship, community service and social engagement, as well as issues impacting girls, young women and their well-being.

This purpose statement, approved by the Charities Directorate of the Canada Revenue Agency, is better aligned with the Girl Guides of Canada contemporary mission, vision and program.

In addition, the bill permits Girl Guides of Canada to use the following English and French titles: Girl Guides, Girl Guides of Canada, Guides Canada and Guides du Canada.

Lastly, the bill will enable Girl Guides of Canada to mirror key provisions of Canada Not-for-profit Corporations Act. Its section 158 outlines the objective standard of care for directors and officers. Section 151 outlines the corporation's ability to indemnify directors and officers, to purchase directors and officers insurance, and to ensure that Girl Guides of Canada has the capacity of a natural person as outlined in Canada Not-for-profit Corporations Act.

I highlight that these proposed changes were reviewed by Corporations Canada. They provided valuable input used by Girl Guides of Canada and the Senate Office of the Law Clerk during the drafting of this bill.

Girl Guides of Canada is constantly evolving to ensure our programming remains relevant to girls and young women. The bill will allow us to reflect our current operations as a modern charity and our approach to serving girls and young women.

On behalf of Girl Guides of Canada, our volunteers and families involved with the organization, I thank you for your study of this bill. I also extend our thanks to the Suzie Seo of the Senate Office of the Law Clerk Office for her assistance. I am pleased to answer any questions you may have.

**Senator Stewart Olsen:** Where is your heaviest enrolment? Is it urban or rural these days?

**Ms. Zelmanovits:** We have both. I would say we have a heavier enrolment from the urban areas just because that is where more girls live. Percentage-wise it would look higher, but we find in rural areas, unlike in urban areas, there are actually fewer programming options for girls.

> [...] promouvoir le développement, la santé et le bien-être des filles et des jeunes femmes grâce à des programmes d'éducation et à des programmes connexes sur le leadership, l'épanouissement personnel, l'estime de soi, le civisme, le service communautaire et l'engagement social, ainsi que sur les questions qui ont une incidence sur les filles et les jeunes femmes et sur leur bien-être.

Cet énoncé de l'objectif, approuvé par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada, s'harmonise mieux avec la mission, la vision et le programme actuels de Guides du Canada.

En outre, le projet de loi autorise Guides du Canada à utiliser les titres suivants en anglais et en français : Girl Guides, Girl Guides of Canada, Guides Canada et Guides du Canada.

Enfin, le projet de loi permettra à Guides du Canada de reprendre les dispositions clés de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Son article 158 énonce la norme objective de diligence en ce qui concerne les administrateurs et les dirigeants. L'article 151 précise la capacité de l'organisation d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, de souscrire au profit des administrateurs et des dirigeants une assurance et de faire en sorte que Guides du Canada puisse agir en qualité de personne physique, comme il est souligné dans la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Je souligne que ces modifications proposées ont été examinées par Corporations Canada. Les responsables ont fourni des commentaires précieux utilisés par Guides du Canada et le Bureau du légiste du Sénat pendant la rédaction du présent projet de loi.

Guides du Canada évolue constamment afin que ses programmes demeurent pertinents pour les filles et les jeunes femmes. Le projet de loi nous permettra d'avoir une mesure législative qui reflète nos activités actuelles en tant qu'organisme de bienfaisance et notre approche au service des filles et des jeunes femmes.

Au nom de Guides du Canada, de nos bénévoles et des familles qui participent à l'organisation, je vous remercie de votre étude du projet de loi. Je tiens également à remercier Suzie Seo, du Bureau du légiste du Sénat, de son aide. Je suis ravie de répondre à vos questions.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Où est votre plus important taux d'enrôlement? Est-ce en milieu urbain ou rural, ces temps-ci?

**Mme Zelmanovits :** Nous avons les deux. Je dirais que le taux d'enrôlement est plus important dans les régions urbaines, simplement parce que c'est là que vivent plus de filles. Au chapitre du pourcentage, il semblerait plus élevé, mais nous constatons que moins d'options de programme sont offertes aux filles dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Often almost every girl in a rural area would be involved in the Girl Guide association in some way because it becomes one of the main things that girls do there.

**Senator Stewart Olsen:** Does Girl Guides of Canada today reach out to the Scouts? Do you have programs that incorporate men and women or girls and boys rather than separating out an organization?

**Ms. Zelmanovits:** We are very good friends with the Scouts. We certainly do a lot of activities together. That happens at the national provincial and local levels. There are a lot of strong relationships with groups.

It is important to note, though, that Girl Guides of Canada really believe that a very special part of what we offer is the girl-only space. A special type of empowerment occurs when girls are together in a safe space and can address issues that uniquely affect girls.

In many cases there is a lot of interaction with Boy Scouts in terms of activities, but our core programming is specifically related to that girl-only space.

**Senator Dalphond:** I certainly have no axe to grind with the association, although I was never a member, as you can see. In my previous life I was a corporate lawyer, so I still have fun reading corporate law.

I carefully read your bill, and I have a few questions. First, does the organization have permanent or part-time employees?

**Ms. Zelmanovits:** Yes.

**Senator Dalphond:** How many do you have?

**Ms. Zelmanovits:** We have about 175 across the country. Some of them are part time for our camp staff and some are permanent employees.

**Senator Dalphond:** That brings me to this question that I wrote to Senator Jaffer about in September of this year.

Canada Not-for-profit Corporations Act provides that any non-profit corporation can decide to be continued under the Canada Not-for-profit Corporations Act. All special acts are intended to be continued over time under the new piece of legislation. Most societies and non-profit corporations in Canada are continued under that piece of legislation.

Souvent, presque toutes les filles d'une région rurale participent aux activités de l'association d'une certaine manière parce que cela devient une des principales choses que font les filles là-bas.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Aujourd'hui, est-ce que Guides du Canada fait appel aux scouts? Offrez-vous des programmes qui intègrent les hommes et les femmes, ou bien les filles et les garçons, au lieu de les séparer?

**Mme Zelmanovits :** Les scouts sont nos très bons amis. Nous menons certainement beaucoup d'activités ensemble. Ces activités ont lieu aux échelons national, provincial et local. Nous entretenons beaucoup de relations solides avec certains groupes.

Il importe toutefois de souligner que Guides du Canada croit vraiment que l'espace réservé aux filles est une partie très spéciale de ce que nous offrons. Les filles gagnent en autonomie d'une manière particulière lorsqu'elles sont ensemble dans un lieu sûr et qu'elles peuvent aborder les enjeux qui touchent uniquement les filles.

Dans bien des cas, il y a beaucoup d'interactions avec les scouts du point de vue des activités, mais nos programmes de base sont précisément liés à cet espace réservé aux filles.

**Le sénateur Dalphond :** Certes, je n'ai rien contre l'association, même si je n'en ai jamais été membre, comme vous pouvez le voir. Dans ma vie antérieure, j'ai été avocat de société, alors je m'amuse encore à lire des lois touchant les sociétés.

J'ai lu attentivement votre projet de loi, et j'ai quelques questions à poser. Tout d'abord, l'organisation compte-t-elle des employés permanents ou à temps partiel?

**Mme Zelmanovits :** Oui.

**Le sénateur Dalphond :** Combien en avez-vous?

**Mme Zelmanovits :** Nous en comptons environ 175 dans l'ensemble du pays. Certains d'entre eux travaillent à temps partiel — comme notre personnel de camp — et d'autres sont des employés à temps plein.

**Le sénateur Dalphond :** Cela m'amène à la question que j'avais rédigée à l'intention de la sénatrice Jaffer, vers le mois de septembre dernier.

La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif prévoit que toute société sans but lucratif peut décider d'être prorogée sous le régime de cette loi. Toutes les lois spéciales sont censées être prorogées au fil du temps sous le régime de cette nouvelle loi. Au Canada, la plupart des sociétés et des organisations sans but lucratif sont prorogées au titre de cet extrait de loi.

You made a compelling case for having a special piece of legislation. I can relate to the historical reasons and things you want to preserve, but you have carefully included provisions from Canada Not-for-profit Corporations Act in your bill. They are word for word, with no change, but some are missing. A missing one that is of concern to me is the one related to unpaid wages and salaries.

All corporations have provisions to say that the directors are personally responsible or liable for up to six months of unpaid wages and salary. That is in section 146 of the Canada Not-for-profit Corporations Act. It applies to all societies like the Canadian Cancer Society and all other corporations that are doing good work for Canadian.

I don't understand why you have not reproduced in your bill the provision dealing with the liability of the director for wages and removing protections for the 175 employees of the corporation.

**Ms. Abrams:** I will say that we have those protections and take them seriously. When we conduct our audits and our reviews, all those obligations, whether on a provincial or federal basis, are reported, monitored, and are part of our compliance. We absolutely do it.

Section 19 of the Canada Not-for-profit Act provides for some things that help govern with respect to private acts. We followed that and sought advice with respect to what should go in around director and officer liability to make sure that it was clear.

I can't specifically answer you on why the particular provision was not included. From an organizational perspective, a bylaw perspective and a policy perspective, I can say to you that we follow that.

**Senator Dalphond:** It is more than to follow that. It is a right granted to the employees by law.

**Ms. Abrams:** Absolutely.

**Senator Dalphond:** I understand directors of corporations are entitled to have insurance coverage, so that will be covered for that liability.

**Ms. Abrams:** Yes.

Vous avez formulé un argument convaincant pour l'adoption d'un projet de loi spécial. Je peux comprendre les raisons historiques et les choses que vous voulez préserver, mais vous avez pris soin d'inclure des dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif dans votre projet de loi. Elles y figurent mot pour mot, sans aucune modification, mais il en manque certaines. Une disposition dont l'absence me préoccupe est celle qui est liée aux traitements et salaires non payés.

Toutes les sociétés sont visées par des dispositions selon lesquelles les administrateurs sont personnellement responsables de verser jusqu'à six mois de salaires non payés. Cette disposition figure à l'article 146 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Elle s'applique à toutes les sociétés, comme la Société canadienne du cancer et toutes les autres personnes morales qui font du bon travail pour les Canadiens.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas reproduit dans votre projet de loi la disposition portant sur la responsabilité de l'administrateur à l'égard des salaires, ce qui retire les mesures de protection visant les 175 employés de la société.

**Mme Abrams :** Je dirais que nous offrons ces mesures de protection et que nous les prenons au sérieux. Lorsque nous menons nos audits et nos examens, toutes ces obligations, à l'échelon provincial ou fédéral, font l'objet de rapports et sont surveillées et intégrées dans notre modèle de conformité. Nous le faisons tout à fait.

L'article 19 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif prévoit certaines choses qui peuvent faciliter la gouvernance en ce qui a trait aux lois d'intérêt privé. Nous avons effectué un suivi à ce sujet et demandé des conseils concernant ce qui devrait être intégré relativement à la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, pour nous assurer que c'était clair.

Je ne peux pas vous donner de réponses précises quant aux raisons pour lesquelles la disposition particulière n'a pas été incluse. D'un point de vue organisationnel, à la lumière des règlements administratifs et des politiques, je peux vous dire que nous suivons cette règle.

**Le sénateur Dalphond :** C'est plus que de suivre la règle. Il s'agit d'un droit conféré aux employés par la loi.

**Mme Abrams :** Absolument.

**Le sénateur Dalphond :** Je crois savoir que les administrateurs de sociétés ont droit à la protection d'une assurance, alors cette protection sera prévue aux fins de cette responsabilité.

**Mme Abrams :** Oui.

**Senator Dalphond:** My question is: Why have you removed that liability in favour of the employees from your bill?

**Ms. Abrams:** In consultation with Corporations Canada and Revenue Canada, we included in the bill provisions we felt were essential and transferable that would govern those kinds of liabilities.

We have no objection to that provision being there, but we feel through our corporate bylaws, policies and compliance model that we monitor that. We ensure from a board perspective that those liabilities are paid and covered. We owe a duty to our employees to ensure that those are there.

We understand our obligation to protect that public interest and that coverage, so we do it by bylaw, by policy and by the compliance process.

**Senator Dalphond:** I understand from your testimony that you will have no objections to the provisions being incorporated in your bill to protect the employees.

**Ms. Abrams:** No, I have no objection.

**The Chair:** That was going to be my question.

**Senator Wetston:** We recognize the importance of the work you do. My question is really twofold.

First, we have many minority underprivileged children in the country. Are you able to access them? Are you able to include them in your organization? Are you able to reach out to them?

Second, I understand the changes you are asking for. I certainly understand and appreciate Senator Dalphond's comments. What has changed for girls today? What is happening in our society today that may or may not make your organization even more relevant. How does the bill you are asking the Senate to review support that or promote that?

**Ms. Zelmanovits:** We have a real wish to include a greater diverse population, both in our girls and our leaders at Girl Guides of Canada, to the point where we actually have right now as one of our four strategic priorities a diversity and inclusion strategy.

We are really trying to reach the girls who we actually think might most need the experiences at Girl Guides of Canada. We are working very hard on that and on creating spaces where those

**Le sénateur Dalphond :** Ma question est la suivante : pourquoi avez-vous retiré de votre projet de loi cette responsabilité à l'égard des employés?

**Mme Abrams :** En consultation avec Corporations Canada et Revenu Canada, nous avons inclus dans le projet de loi les dispositions que nous estimions être essentielles et transférables et qui régiraient ces genres de responsabilités.

Nous n'avons aucune objection à ce que cette disposition figure dans le projet de loi, mais nous avons l'impression de surveiller cela grâce aux règlements administratifs, aux politiques et au modèle de conformité de notre société. Nous veillons, du point de vue du conseil d'administration, à ce que ces responsabilités soient acquittées et couvertes par une assurance. Nous avons une obligation envers nos employés de veiller au respect de ces règles.

Nous comprenons notre obligation de préserver cette règle d'intérêt public et cette protection, alors nous le faisons au moyen de règlements administratifs, de politiques et du processus de conformité.

**Le sénateur Dalphond :** D'après votre témoignage, je crois comprendre que vous n'aurez aucune objection à ce que les dispositions soient intégrées dans votre projet de loi afin de protéger les employés.

**Mme Abrams :** Non, je n'ai aucune objection.

**Le président :** C'est la question que j'allais poser.

**Le sénateur Wetston :** Nous reconnaissons l'importance du travail que vous faites. En réalité, ma question comporte deux volets.

Premièrement, notre pays compte de nombreux enfants défavorisés appartenant à une minorité. Êtes-vous en mesure de rejoindre ces enfants? Êtes-vous capable de les inclure dans votre organisation? Pouvez-vous leur tendre la main?

Deuxièmement, je crois comprendre les changements que vous demandez. Certes, je comprends et j'apprécie les commentaires du sénateur Dalphond. Qu'est-ce qui a changé pour les filles, aujourd'hui? Qu'arrive-t-il, dans notre société actuelle, qui pourrait rendre ou ne pas rendre votre organisation encore plus pertinente? En quoi le projet de loi que vous demandez au Sénat d'examiner appuie-t-il ou favorise-t-il cela?

**Mme Zelmanovits :** À Guides du Canada, nous souhaitons réellement inclure une population diversifiée, chez nos filles comme chez nos dirigeantes, au point que nous comptons actuellement parmi nos quatre priorités stratégiques une stratégie en matière de diversité et d'inclusion.

Nous tentons réellement de rejoindre les filles qui, selon nous, pourraient avoir le plus besoin de l'expérience vécue à Guides du Canada. Nous travaillons sans relâche là-dessus et sur la création

girls feel particularly safe in a world where we know they are facing multiple barriers to success.

In terms of the relevance, for a period of time I think Canadians and other people around the world thought that they had the whole boy-girl thing figured out and that girls and women actually had equal access.

Certainly, with the recent #MeToo movement, we have become increasing aware of the fact that girls face unique barriers. We have also become increasingly aware that we need to start having conversations with girls when they are young and in a safe space.

When we talk to parents, we hear that Girl Guides of Canada providing the purpose of the new bill before you today is exactly what girls need. Perhaps this is a time when they actually need it more than ever.

The relevancy is very important and is one of the reasons we have come before you today. We want to make sure that the purpose actually reflects what we are doing.

**Senator Jaffer:** To add to what Senator Wetston was asking, Girl Guides help girls that are not allowed to go to a mixed group. In many mosques they have Girl Guides. I used to run a group in a mosque, which meant that girls were able to do activities they would otherwise be denied. This is an opportunity for girls to get leadership where they otherwise would be denied.

**Senator McIntyre:** The bill consists of 21 clauses. I note that clause 21 would repeal the act and the two statutes that amended the act in 1947 and 1961.

Ms. Abrams, in your presentation you explained the rationale for replacing Girl Guides of Canada legislation. As I further understand, the proposed act would be consistent with the provisions of the current corporate statutes in Canada.

**Ms. Abrams:** Yes, they are consistent with current statutes. They are also consistent with current civil and common law with respect to the obligations of directors and officers, all things that I would call good governance with respect to charitable organizations and not-for-profit and profit organizations.

**Senator McIntyre:** Would the powers of Girl Guides of Canada be expanded in any way under the new legislation?

d'espaces où ces filles se sentent particulièrement en sécurité, dans un monde où, nous le savons, elles font face à de multiples obstacles au succès.

En ce qui concerne la pertinence, pendant une certaine période, je pense que les Canadiens et d'autres personnes de partout dans le monde pensaient avoir réglé toute la question des garçons et des filles et que les filles et les femmes jouissaient d'un accès égal.

Certes, dans le cadre du récent mouvement #MoiAussi, nous sommes devenues de plus en plus conscientes du fait que les filles font face à des obstacles uniques. Nous sommes également de plus en plus conscientes que nous devons commencer à tenir des conversations avec les filles quand elles sont jeunes et en lieu sûr.

Lorsque nous parlons aux parents, nous entendons dire que la présentation par Guides du Canada de l'objet du nouveau projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui est exactement ce dont les filles ont besoin. Il s'agit peut-être d'un moment où elles ont en besoin plus que jamais.

La pertinence est très importante et compte parmi les raisons pour lesquelles nous sommes venues comparaître devant vous aujourd'hui. Nous voulons nous assurer que l'objet reflète vraiment ce que nous faisons.

**La sénatrice Jaffer :** Pour ajouter à la question que posait le sénateur Wetston, Guides du Canada aide les filles qui n'ont pas le droit de faire partie d'un groupe mixte. Il y a des guides dans bien des mosquées. Autrefois, je dirigeais un groupe dans une mosquée, ce qui signifiait que les filles pouvaient s'adonner à des activités qui, autrement, leur auraient été refusées. Il s'agit d'une occasion pour les filles d'acquérir du leadership là où, autrement, on le leur refuserait.

**Le sénateur McIntyre :** Le projet de loi consiste en 21 articles. Je remarque que l'article 21 abrogerait la loi et les deux textes législatifs qui l'avaient modifiée en 1947 et en 1961.

Madame Abrams, dans votre exposé, vous avez expliqué la justification du remplacement des dispositions législatives visant Guides du Canada. De plus, je crois comprendre que le projet de loi proposé serait harmonisé avec les dispositions des lois sur les sociétés actuellement en vigueur au Canada.

**Mme Abrams :** Oui, il est harmonisé avec les lois actuelles. Il l'est également avec les règles actuelles de droit civil et de common law en ce qui a trait aux obligations des administrateurs et des dirigeants. Ce sont toutes des choses qui, selon moi, relèvent de la bonne gouvernance relativement aux organismes caritatifs et aux organisations sans but lucratif et à but lucratif.

**Le sénateur McIntyre :** Les pouvoirs de Guides du Canada seraient-ils étendus d'une quelconque manière sous le régime du nouveau projet de loi?

**Ms. Abrams:** They are not expanded. At the time the 1917 legislation was passed, there wasn't the concept of corporations having the powers of a person. That has been put in this legislation. By bylaw over the years we have included those powers.

The legislation is consistent and reflects the current structure and governance structure of the organization rather than granting us new powers. It reflects what we do now. It reflects how we act. It reflects how we report as a charitable organization.

**Senator Day:** I echo the comments of my colleagues and thank you for your very important contribution to our society.

Senator Jaffer talked about Girl Guides outside of Canada. What relationship does the Canadian branch have? Is it part of a federation? Is there a larger home base somewhere?

**Ms. Zelmanovits:** There is. Girl Guides of Canada is a member of the World Association of Girl Guides and Girl Scouts, the umbrella organization situated in London. It currently includes about 148 member organizations. Each of those organizations runs Girl Guides or Girl Scouts organizations in their countries.

**Senator Day:** Does the London head office dictate how you can use their intellectual property? Are the logos and name owned by the international body? Are you licensed to use them in Canada? Is that how that works?

**Ms. Zelmanovits:** There is no formal licensing agreement. In order to be a member there are certain criteria. Most of the members have been member organizations for quite some time. We pay a fee, not so much for intellectual property but for some of the training opportunities available to girls who are members of Girl Guides of Canada as a result of being a member of world organization.

They currently operate five world centres. These are training centres that our girls can actually attend and meet Girl Guides from around the world. It is an incredibly enriching experience to be able to participate in that.

**Senator Day:** Is this proposed legislation vetted by London, along with your bylaws, to make sure you comply with the international norms?

**Ms. Zelmanovits:** It is not. The World Association of Girl Guides and Girl Scouts in London looks at the constitutional documents, as well as the promise and the name of the

**Mme Abrams :** Ils ne le sont pas. Au moment de l'adoption de la loi de 1917, la notion selon laquelle les sociétés ont les mêmes pouvoirs qu'une personne n'existait pas. Cette notion a été intégrée dans le projet de loi. Au fil des ans, nous avons inclus ces pouvoirs par règlement administratif.

Le projet de loi est harmonisé avec la structure et la structure de gouvernance actuelles de l'organisation, et les reflète, au lieu de nous conférer de nouveaux pouvoirs. Il correspond à ce que nous faisons actuellement. Il reflète notre façon d'agir et de rendre des comptes en tant qu'organisme caritatif.

**Le sénateur Day :** Je souscris aux commentaires formulés par mes collègues, et je vous remercie de votre contribution très importante à notre société.

La sénatrice Jaffer a parlé des organisations de guides à l'étranger. Quelle relation la filiale canadienne entretient-elle avec elles? Fait-elle partie d'une fédération? Y a-t-il un grand siège social quelque part?

**Mme Zelmanovits :** Oui. Guides du Canada est membre de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, l'organisation-cadre située à Londres. Elle comprend actuellement environ 148 organisations membres. Chacune de ces organisations dirige des groupes de guides ou d'éclaireuses dans son pays.

**Le sénateur Day :** Est-ce que le siège social de Londres dicte la façon dont vous pouvez utiliser sa propriété intellectuelle? Les logos et le nom appartiennent-ils à l'organisme international? Avez-vous un permis pour les utiliser au Canada? Est-ce ainsi que cela fonctionne?

**Mme Zelmanovits :** Il n'y a aucune licence conventionnelle officielle. Pour être membre, il faut respecter certains critères. La plupart des membres font partie de l'association depuis un certain temps. Nous payons des droits, pas tant pour la propriété intellectuelle que pour certaines des possibilités de formation offertes aux filles qui sont membres de Guides du Canada en conséquence de notre statut de membre de l'organisation mondiale.

L'association exploite actuellement cinq centres mondiaux. Il s'agit de centres de formation où nos filles peuvent suivre des cours et rencontrer des guides de partout dans le monde. C'est une expérience incroyablement enrichissante que de pouvoir participer à cette formation.

**Le sénateur Day :** Le projet de loi proposé ainsi que vos règlements administratifs sont-ils approuvés par Londres, afin que les responsables puissent s'assurer que vous respectez les normes internationales?

**Mme Zelmanovits :** Non. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses de Londres examine les documents constitutifs, ainsi que la promesse et le nom de l'organisation. Voilà de quoi

organization. Those are really the concerns to make sure we are still operating within the boundaries.

They are certainly aware of the work we are doing. They are very much in support of our updating the purpose so that it better reflects what they know Girl Guides of Canada is offering rather than the purpose as listed right now in the bill.

**Senator Day:** This question flows from Senator Jaffer's comments in relation to different religions being involved. What type of training do you have for your leaders in relation to religious tolerance and other society norms that we would want to make sure your leaders are well versed in?

**Ms. Zelmanovits:** We have a very strong statement of inclusivity. We have partnered that with on-the-ground training for our leaders, so that it is not just something the organization says but is something we can really stand behind in terms of our leaders putting it into action.

It talks about diversity and how to make every girl really feel like she belongs to the organization, no matter her background. We have a training program for our guiders specifically around diversity and inclusivity.

**Senator Jaffer:** Senator Day, I have been involved with this group in Canada for 40 years. I assure you that Girl Guides of Canada are very inclusive and is always upgrading their knowledge as we become more diverse.

There has never been a question about not belonging to the group. As soon as I became a member I felt I was part of the group. It was never about one faith keeping the other out. It was always very inclusive.

**Senator Day:** I am glad to hear that.

**Senator Klyne:** This is embedded in some legislation already so I just have a quick question in this regard. Instead of introducing a new private statute, have you given thought to incorporating under the Canada Not-for-profit Corporations Act?

**Ms. Abrams:** We considered it. A couple of things are going on there. It is part of our DNA. It is how we were created. It is something we have anchored to from the very start of the organization where a group of women got together, had an unincorporated association and then came to Parliament. It was the only way they could come to Parliament and have this private member's bill.

on se soucie, en réalité, pour s'assurer que nous menons encore nos activités à l'intérieur des limites.

Les responsables de l'association sont certainement au courant du travail que nous faisons. Ils sont très favorables à notre mise à jour de l'objet, afin qu'il reflète mieux ce qui est réellement offert par Guides du Canada que l'objet figurant actuellement dans la loi.

**Le sénateur Day :** Cette question découle des commentaires formulés par la sénatrice Jaffer relativement à la participation de membres de diverses religions. Quel type de formation offrez-vous à vos dirigeantes relativement à la tolérance religieuse et à d'autres normes de société que nous voudrions nous assurer qu'elles connaissent bien?

**Mme Zelmanovits :** Notre déclaration d'inclusivité est très solide. Nous y avons ajouté une formation sur le terrain à l'intention de nos dirigeantes, de sorte qu'il s'agit de quelque chose non seulement que l'organisation affirme, mais qu'elle peut aussi vraiment appuyer, puisque ses dirigeantes mettent ces pratiques en œuvre.

Il est question de diversité et de la façon de faire sentir à toutes les filles qu'elles ont vraiment leur place dans l'organisation, sans égard à leurs origines. Nous offrons à nos animatrices un programme de formation portant précisément sur la diversité et l'inclusivité.

**La sénatrice Jaffer :** Sénateur Day, j'entretiens des rapports avec cette association au Canada depuis 40 ans. Je peux vous assurer que Guides du Canada est un groupe très inclusif et que ses responsables maintiennent toujours leurs connaissances à jour à mesure que la diversité évolue au pays.

Je n'ai jamais eu l'impression que je n'appartenais pas au groupe. Dès que je suis devenue membre, je me suis sentie incluse dans le groupe. Il n'y a jamais eu de situation où les croyances de l'une empêchaient l'autre de participer. L'environnement a toujours été très inclusif.

**Le sénateur Day :** Je suis heureux de l'entendre dire.

**Le sénateur Klyne :** Il existe déjà une loi à cet égard. J'ai une brève question à ce sujet. Au lieu de déposer une nouvelle loi d'intérêt privé, avez-vous pensé à vous constituer en société au titre de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif?

**Mme Abrams :** Nous avons examiné cette possibilité. Il y a quelques points à considérer. Cela fait partie de notre ADN. C'est la façon dont notre association a été créée. Il s'agit du principe sur lequel l'organisation est fondée depuis ses tout débuts, lorsqu'un groupe de femmes se sont réunies, ont créé une association non constituée en personne morale et se sont ensuite adressées au Parlement. C'était la seule façon de déposer ce projet de loi d'intérêt privé au Parlement.

For us it is part of who we are. It has us standing alone as an organization that has an interesting and unique relationship with the Government of Canada in terms of how we operate and where we started.

It's a pretty unique partnership that we would like to keep in place. Based on how Canada Not-for-profit Corporations Act was set up, we believe there is room for both: a special act and the Canada Not-for-profit Corporations Act. We can continue the private work we do under a private bill but still meet the public interest by maintaining our connection with the act, updating the act, and maintaining the relationship we have with the government in terms of how we've conducted ourselves and how we have grown.

It was a pretty unique situation back in 1917. Women who got together at that point didn't even have the vote, but they were able to come to this Senate and create this association. It is something we don't want to lose. It is a very positive message for our organization.

**Senator Jaffer:** A number of years ago Senator Di Nino did the same with the Scouts Canada Act. We have special acts for the Boy Scouts and for the Girl Guides. This special relationship has carried on.

**Ms. Zelmanovits:** The amount of identification with this act is actually a surprise. I really didn't think that our members necessarily knew or cared about how we were created. It's testimony to their attachment and to this process. It is incredibly important process to them.

They are very excited that we have the opportunity to speak to you. They are literally tuning in from across the country. I see how it would be easy to think this is not important, but it is really important to our board of directors and to our members.

**Senator Klyne:** Thank you for that understanding.

**Ms. Abrams:** It may be unusual, but there is a viewing party going on right now watching this process.

**Senator Klyne:** Go Girl Guides of Canada.

You mentioned that this makes it more of a modern charity and will change the way of some operations. What are the significant changes, if anything, this will allow?

À nos yeux, cela représente qui nous sommes. Nous formons ainsi une organisation indépendante qui entretient une relation intéressante et unique avec le gouvernement du Canada sur le plan de notre fonctionnement et de la création de notre association.

Il s'agit d'un partenariat assez unique que nous souhaitons conserver. À notre avis, selon les dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but lucratif, les deux peuvent exister : une loi spéciale et la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Nous pouvons poursuivre les activités privées que nous menons au titre d'une loi spéciale, et quand même satisfaire aux critères liés à l'intérêt public en maintenant un lien avec la loi, en l'actualisant, et en conservant la relation que nous avons avec le gouvernement en ce qui a trait à la façon dont nous avons mené nos activités et fait croître notre organisation.

Il s'agissait d'une situation assez particulière en 1917. Les femmes qui se sont réunies à cette époque n'avaient même pas le droit de voter, mais elles ont été en mesure de s'adresser aux membres du Sénat et de créer cette association. Il s'agit de quelque chose que nous ne voulons pas perdre. C'est un message très positif pour notre organisation.

**La sénatrice Jaffer :** Il y a quelques années, le sénateur Di Nino a fait la même chose avec la Loi concernant Scouts Canada. Nous avons des lois spéciales pour les scouts et les guides. Cette relation particulière se perpétue.

**Mme Zelmanovits :** Le degré d'attachement à cette loi est une surprise. Je ne croyais vraiment pas que nos membres connaissaient autant la création de notre organisation ou s'y intéressaient dans une telle mesure. Cela témoigne de leur attachement et de l'importance de ce processus. Les membres tiennent véritablement à ce processus.

Nos membres sont très emballées du fait que nous avons l'occasion de nous exprimer devant vous. Elles suivent les discussions de partout au Canada. Je comprends qu'il serait facile de penser que ce projet n'est pas important, mais il l'est vraiment pour les membres de notre conseil d'administration et pour tous nos membres.

**Le sénateur Klyne :** Je vous remercie de votre compréhension.

**Mme Abrams :** C'est peut-être inhabituel, mais il y a des personnes en ce moment qui se sont réunies pour souligner cet événement et regarder le déroulement de ce processus.

**Le sénateur Klyne :** Allez, Guides du Canada.

Vous avez mentionné que ce projet fera de votre association un organisme de bienfaisance moderne, et que cela modifiera certaines activités. Quels seront les changements principaux, le cas échéant, que ce projet de loi permettra?

**Ms. Abrams:** The principal change is the updating of the purpose between the 1917 act and this legislation. That provision has not been changed in any of the minor amendments that were done.

While it doesn't fundamentally change the internal legal governance, the bylaws, how we operate ourselves or how we deal with provincial councils, real estate and our programming, it does bring the purpose into alignment with our current mission and vision.

**Senator Klyne:** You weren't constrained the way it was, but this modernizes it

**Ms. Abrams:** We weren't constrained. The language is clearly out of date. We took great care in structuring it. We went to the charity section at Canada Revenue Agency to make sure they would be happy with the language and that it fit within CRA's view of what a proper charitable purpose would be.

It really is updating it, and I believe this is a purpose that can last forever.

**Senator C. Deacon:** Thank you for your presentations, and to my honourable colleague Senator Jaffer, thank you for your leadership.

I was glad to hear the response to Senator Dalphond's pointed question. It's important. As someone who has been a board member, if you have the responsibility clearly articulated it changes how you make decisions. I was glad to hear that response on your part.

My question builds on what Senator Wetston asked. I was thrilled when Melanie Nicholson, one of our staffers in the Senate and a great volunteer in your organization, made me aware of your Girls First program and the connection with STEM activities.

Women in leadership roles make organizations more effective and more profitable. The data show that, so we need you to be successful. Looking forward with this legislation, how are the requests you're making of us in this bill empowering you? I am looking forward 10 or 20 years.

We need you to succeed. We need you to evolve in an ever-changing economy. We need more girls in more locations empowered in this digital age to be successful and contributing.

**Mme Abrams :** La principale modification porte sur la mise à jour de la mission qui figurait dans la loi de 1917 et vise à la remplacer par celle définie dans le présent projet de loi. Cette disposition n'avait pas été touchée par les différentes modifications apportées au fil du temps.

Même si le projet de loi ne modifie pas de façon fondamentale le cadre de gouvernance juridique interne, les règlements administratifs, l'administration de nos affaires ni le traitement réservé aux conseils provinciaux, aux biens immobiliers et aux programmes, il harmonise la raison d'être de l'organisation avec sa mission et sa vision actuelles.

**Le sénateur Klyne :** La loi en vigueur actuellement ne posait pas de contrainte, mais ce projet de loi modernise l'association.

**Mme Abrams :** Nous n'avions pas de contrainte. Le libellé actuel est de toute évidence dépassé. Nous avons beaucoup soigné la rédaction du projet de loi. Nous avons consulté les responsables du secteur des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada pour nous assurer qu'ils étaient satisfaits du libellé et que le texte correspondait à ce que les responsables de l'ARC considèrent comme une mission de bienfaisance acceptable.

Il s'agit véritablement de mettre à jour le texte législatif, et je crois que la mission qui y est énoncée est durable.

**Le sénateur C. Deacon :** Je vous remercie de vos exposés, et je remercie ma collègue, la sénatrice Jaffer, de son leadership.

Je suis satisfait de la réponse donnée à la question pointue posée par le sénateur Dalphond. C'est important. À titre d'ancien membre d'un conseil d'administration, quand les responsabilités sont énoncées clairement, cela a une incidence sur la prise de décisions. J'étais heureux d'entendre votre réponse à ce sujet.

Ma question suit celle du sénateur Wetston. J'étais emballé quand Melanie Nicholson, une de nos employées au Sénat et une excellente bénévole au sein de votre organisation, m'a informé de votre programme ExceptionnElles et les liens entre ce programme et les activités dans le domaine des STIM.

Les femmes qui occupent des postes de direction font en sorte que les organisations sont plus efficaces et plus rentables. Des données le prouvent, donc, votre réussite est essentielle pour nous tous. Si on se projette dans l'avenir, de quelle façon les demandes que vous formulez quant à ce projet de loi vous permettront-elles de réaliser votre mission? Je fais référence à un horizon de 10 ou 20 ans.

Votre réussite est nécessaire. Vous devez être en mesure d'évoluer dans une économie en perpétuel changement. Il faut que davantage de filles occupent des positions de pouvoir dans cette ère numérique pour qu'elles puissent réussir et contribuer à la société.

As an organization have you looked very carefully at what you need from a legislative standpoint to make sure you can continue to evolve successfully and thrive in this changing environment?

**Ms. Zelmanovits:** We believe that the wording in the purpose provides us not only what we need today in 2018 but looking forward.

What will girls need from an organization like Girl Guides of Canada in 2030? Will the words in this legislation allow us to provide what we need to give them as a basis for leadership and empowerment? Those are the things we know we will continue to be providing.

How we do it may change, but those are at the core of what we are providing. We believe the words in the purpose address that.

**Senator C. Deacon:** Are you looking to work with the Canada Learning Code, the Girls Learning Code and others to make sure we're taking advantage of the programming out there already?

I've been in a couple of those Saturday groups. It's incredible to see these young girls coming in with their moms and dads feeling sheepish and leaving like they own the world. The transformation in a few hours is phenomenal in terms of what they then feel they are capable of doing.

It is not: "I don't know how to do that." It is: "I didn't know how to do that and now I know how to do that." It is a change in attitude. Are you looking at building those partnerships as well? What you're aiming at is important.

**Ms. Zelmanovits:** Very much so. Girls First is based on Girl Guides of Canada being the expert in girls, the pedagogy around how best to give girls what they need, but not being expert in all different subject areas that are changing rapidly.

We have really strong subject matter partnerships. We're working with Kids Help Phone in our mental health program. We're working with different coding groups to deliver STEM activities. That is very much the approach we're taking with the new Girls First program.

**Senator C. Deacon:** Wonderful. Thank you very much.

Comme organisation, avez-vous examiné attentivement vos besoins du point de vue législatif pour vous assurer que vous pourrez continuer d'évoluer avec succès et continuer à faire prospérer votre association dans un environnement changeant?

**Mme Zelmanovits :** Nous sommes d'avis que le libellé définissant la mission répond à nos besoins actuels, en 2018, et à ceux de l'avenir.

Que devra faire une organisation comme Guides du Canada pour répondre aux besoins des filles en 2030? Le libellé de ce texte de loi nous permettra-t-il de leur offrir ce qui est nécessaire pour favoriser l'accroissement de leur leadership et de leur autonomie? Nous savons que nous continuerons de leur offrir cela.

La façon dont nous le ferons changera peut-être, mais il s'agit de choses qui sont au cœur de notre mission. Selon nous, c'est ce que prévoit le libellé de la mission.

**Le sénateur C. Deacon :** Cherchez-vous à collaborer avec les organismes Canada en programmation, Femmes en programmation et d'autres organisations pour faire en sorte de tirer profit des activités de programmation qui existent déjà?

J'ai assisté à quelques séances de ces groupes du samedi. Il est incroyable de voir ces jeunes filles accompagnées de leur père ou de leur mère qui se sentent embarrassées à leur arrivée et qui repartent avec le sentiment que le monde leur appartient. La transformation qui s'opère en quelques heures est phénoménale sur le plan de ce qu'elles croient être capables de faire.

Elles ne disent pas : « Je ne sais pas comment faire cela. » Elles disent plutôt : « Je ne savais pas comment faire cela et maintenant je le sais. » C'est un changement d'attitude. Projetez-vous d'établir ce genre de partenariat aussi? Vos objectifs sont importants.

**Mme Zelmanovits :** Absolument. Le programme ExceptionnElles s'appuie sur le fait que l'association Guides du Canada possède une expertise en ce qui concerne les filles et les pratiques pédagogiques pour leur offrir ce dont elles ont besoin, mais ne vise pas à faire de l'organisation un groupe d'experts dans ces différents domaines qui évoluent rapidement.

Nous avons établi de solides partenariats touchant des domaines précis. Nous collaborons avec Jeunesse, J'écoute dans le cadre de notre programme relatif à la santé mentale. Nous collaborons avec différents groupes dans le domaine de la programmation pour offrir des activités touchant les STIM. Il s'agit vraiment de l'approche que nous adoptons dans le cadre du programme ExceptionnElles.

**Le sénateur C. Deacon :** Excellent. Merci beaucoup.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** I've had indirect experience with the Jeannette and Girl Guides movement. I was never a member, but my sister was a long-time member of these organizations. I can tell you that these groups instill very good values.

Senator Jaffer, you caught my attention when you said that former Senator Di Nino had already introduced a bill concerning the Scouts. Are the administrative provisions for the Scout movement different from the provisions for the Guide movement? If so, why would there be a difference? The two movements are essentially the same. They should therefore have the same administrative provisions.

Do you know whether the provisions for the Scouts are different from the provisions for the Girl Guides?

[*English*]

**Ms. Abrams:** I can't speak to the provisions of the Scouts act as they went through. I don't have any history with them. My history has been with this organization and this bill.

We can take that question away if you would like us to do so, but I personally can't speak to the difference between the two bills.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Since the Scout movement is the male equivalent of the Girl Guides movement, I assume that the administrative provisions should be the same. If there's already a bill for the Scouts, the bill for the Girl Guides should be essentially the same.

[*English*]

**Ms. Abrams:** My assumption would be the same as yours. As a lawyer, I would think they followed the same processes and included the same provisions. Their purpose clauses might be a bit different, but I am also cautious, as a lawyer, to say that I haven't read it.

I don't know the differences, but I would assume that the processes they went through would have the same background information. There might be a slightly different purpose clause.

**Senator Jaffer:** There is a different purpose clause. As most people know, Scouts Canada is no longer a boys-only organization. That was the change. Girls are now a part of Scouts Canada. It's not now solely a boys' organization. It's a mixed organization.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Indirectement, j'ai connu le mouvement des jeannettes et des guides. Je n'en ai jamais fait partie, mais ma sœur a été membre longtemps de ces organisations. Je peux vous dire que ces groupes transmettent de très bonnes valeurs.

Sénatrice Jaffer, vous avez attiré mon attention lorsque vous avez dit que l'ancien sénateur Di Nino avait déjà présenté un projet de loi concernant les scouts. Les dispositions administratives du mouvement des scouts sont-elles différentes de celles des guides? Dans l'affirmative, pourquoi y aurait-il une différence? Les deux mouvements sont sensiblement les mêmes. Ils devraient donc avoir les mêmes dispositions administratives.

Savez-vous si les dispositions des scouts sont différentes de celles des guides?

[*Traduction*]

**Mme Abrams :** Je ne peux pas parler de l'adoption des dispositions de la Loi concernant Scouts Canada. Je n'ai pas de rapports avec cette organisation. Mes antécédents sont liés à cette organisation-ci et à ce projet de loi.

Nous pouvons examiner cette question et vous revenir, mais, personnellement, je ne peux parler des différences entre les deux projets de loi.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Comme le mouvement des scouts est le pendant masculin de celui des guides, je présume que les dispositions administratives devraient être les mêmes. S'il existe déjà un projet de loi pour les scouts, le projet de loi pour les guides devrait être sensiblement le même.

[*Traduction*]

**Mme Abrams :** Je présumerais la même chose que vous. À titre d'avocate, je croirais que les responsables ont suivi le même processus et inclus les mêmes dispositions. Les dispositions qui touchent leur mission diffèrent peut-être quelque peu, mais, je le dis sous toute réserve, comme avocate, parce que je n'ai pas lu cette loi.

Je ne connais pas les divergences, mais je présume que les processus qu'ils ont dû suivre s'appuyaient sur les mêmes informations. La disposition relative à la mission diffère peut-être légèrement.

**La sénatrice Jaffer :** La disposition portant sur la mission est différente. Comme la plupart des gens le savent, Scouts Canada n'est plus une organisation réservée aux garçons. C'est la modification qui a été apportée. Les filles peuvent maintenant faire partie de Scouts Canada. Ce n'est plus seulement une organisation réservée aux garçons, elle est maintenant mixte.

**Ms. Abrams:** That makes sense from a purpose perspective why they would change it.

**Senator Jaffer:** Girl Guides of Canada specifically want to stay a girls' organization. That's the difference.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Thank you.

[*English*]

**Senator Marshall:** Thank you for all you do for the Girl Guides and Brownies movement. I was a Brownie, a Girl Guide, a Ranger, and later I was a Snowy Owl. I have a background in the movement.

The legislation refers to financial statements. Could you give us some idea as to amount of money that flows through your organization? You mentioned over 100 staff, and I was wondering if they were volunteers or paid staff. I would like an idea as to the money side of the organization.

**Ms. Abrams:** My friend Ms. Zelmanovitz knows the money outside of the organization well.

**Ms. Zelmanovits:** We have a staff component. The actual delivery to girls is all done through volunteers. Those are the 20,000 volunteers we mentioned at the beginning. They are the women who play the role in actually directly delivering the Girl Guides, like being a Snowy Owl, for example. Those people are certainly not paid.

Across the country we have staff who support them. There are training programs and program development. Corporate services need to be provided like finance and IT in any organization. Those are usually staff positions.

We have different budgets across Canada. We have a central budget that is held by the national organization. The provincial organizations also hold provincial monies. It is different in some provinces where areas and districts also hold some money as well.

**Senator Marshall:** What would be the magnitude? Would it be thousands, tens of thousands, hundreds of thousands or millions?

**Ms. Zelmanovits:** The operating budget at the national office is around the $14 million mark. We all have the same auditor. The national office certainly sees the audited financial statements

**Mme Abrams :** Il est logique qu'ils aient apporté des modifications quant à leur mission.

**La sénatrice Jaffer :** Les responsables de Guides du Canada souhaitent que l'organisation demeure réservée aux filles. C'est ce qui est différent.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup.

[*Traduction*]

**La sénatrice Marshall :** Je vous remercie de tout ce que vous faites pour le mouvement des guides et des Brownies. J'ai été une Brownie, au sein de Guides du Canada, une Ranger aussi et, plus tard, une Snowy Owl. J'ai de l'expérience comme membre de ce mouvement.

Le projet de loi mentionne les états financiers. Pourriez-vous nous dire de quel ordre environ est la somme d'argent gérée par votre organisation? Vous avez mentionné qu'il y a plus de 100 membres du personnel, et je me demande s'il s'agit de bénévoles ou d'employés salariés. J'aimerais avoir une idée de l'aspect financier de l'organisation.

**Mme Abrams :** Ma collègue, Mme Zelmanovitz, connaît bien cet aspect de l'organisation.

**Mme Zelmanovits :** Nous avons des employés. La prestation de programmes auprès des filles est entièrement effectuée par des bénévoles. Il s'agit des 20 000 bénévoles que nous avons mentionnées au début de notre exposé. Ce sont des femmes qui assurent directement la prestation des programmes de Guides Canada, et qui sont des Snowy Owls, par exemple. Ces personnes ne sont pas payées du tout.

Nous avons du personnel en place partout au pays pour les appuyer. Nous avons des programmes de formation et des activités d'élaboration de programmes. Nous devons offrir des services administratifs, notamment ceux des finances et des TI, comme dans toute autre organisation. Ce sont habituellement des employés salariés qui occupent ces fonctions.

Les budgets varient d'un endroit à l'autre au Canada. Nous avons un budget global qui est géré par l'organisation nationale. Les entités provinciales gèrent aussi de l'argent à leur échelle. Il y a des différences dans certaines provinces, où des secteurs et des districts gèrent aussi un budget.

**La sénatrice Marshall :** Quelle est la taille des budgets? S'agit-il de quelques milliers de dollars, de dizaines ou de centaines de milliers de dollars, ou bien de millions?

**Mme Zelmanovits :** Le budget de fonctionnement du bureau national se situe autour de 14 millions de dollars. Nous utilisons la même firme d'audit à tous les échelons de gouvernance.

of each of the provinces. Those vary across the country in terms of how much they hold.

**Senator Marshall:** When I was reading the legislation, the wording was very odd:

> . . . a report of a person whose profession lends credibility to a statement made by that person.

It does not specifically say audited, but you have audited financial statements.

**Ms. Zelmanovits:** Yes. We also have one auditor who provides a consistent auditing process for the national office as well as all the provincial entities across the country.

**Ms. Abrams:** They are audited annually, presented every year at the annual general meeting and approved by the board annually. Our audit and finance committee reviews all the provincial audits.

**Senator Marshall:** Would they be on your website?

**Ms. Abrams:** The financial statements are on the website, yes.

**The Chair:** Let me thank you, Senator Jaffer, for your leadership on this obviously very important file. Let me say to our two witnesses today I want to echo the comments of my colleagues around the table. We are very cognizant that you are doing important work in a very complicated time. We encourage you in that work. We thank you very much for what you are doing on behalf of girls and young women in Canada.

As a reminder for all those young women and girls watching at home, we look forward to when you are members of Parliament or senators.

I understand an amendment will be forthcoming and we're waiting for comments from the law clerk. As a result we will move to hearing testimony from our colleague Senator Harder in respect of Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act. Then we will come back and do clause-by-clause consideration of both the United Church and the Girl Guides bills at one time.

We will now examine Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act. During the first part of this meeting our committee will hear from our colleague, the Honourable Senator Peter Harder, P.C., sponsor of the bill, as well as Reverend Brian Cornelius of the First United Church.

Le bureau national reçoit les états financiers vérifiés de chacune des provinces. Il y a des différences quant à la taille des budgets d'un endroit à l'autre au pays.

**La sénatrice Marshall :** À ma lecture du projet de loi, le libellé m'a semblé très étrange :

> [...] les rapports des personnes dont la profession permet d'ajouter foi à leurs déclarations.

Le mot « vérifié » n'est pas précisé, mais vous avez des états financiers vérifiés; est-ce exact?

**Mme Zelmanovits :** Oui. Nous utilisons aussi une firme d'audit qui mène un processus de vérification uniforme pour le bureau national et toutes les entités provinciales d'un bout à l'autre du pays.

**Mme Abrams :** Nous faisons effectuer un audit chaque année dans toutes les entités, et le rapport est présenté chaque année dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et approuvé annuellement par le conseil d'administration. Notre comité des finances et de l'audit examine tous les rapports d'audit des entités provinciales.

**La sénatrice Marshall :** Ces rapports sont-ils accessibles sur votre site web?

**Mme Abrams :** Les états financiers sont accessibles sur notre site web, oui.

**Le président :** Madame Jaffer, j'aimerais vous remercier de votre leadership dans ce dossier manifestement très important. J'aimerais dire à nos deux témoins d'aujourd'hui que je me fais l'écho des commentaires de mes collègues ici présents. Nous sommes parfaitement conscients de l'important travail que vous réalisez en ces temps très difficiles. Nous vous encourageons à faire ce travail. Nous vous remercions énormément pour ce que vous faites au nom des filles et des jeunes femmes du Canada.

J'aimerais rappeler aux jeunes femmes et aux filles qui nous regardent à la maison que nous attendons avec impatience que vous soyez députées ou sénatrices.

Je comprends qu'une modification sera apportée à la loi, et nous attendons les commentaires du légiste. Par conséquent, nous allons maintenant écouter le témoignage de notre collègue, le sénateur Harder, sur le projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada. Ensuite, nous allons revenir à l'examen article par article du projet de loi sur l'Église Unie et de celui des Guides du Canada.

Nous allons maintenant examiner le projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada. Pendant la première partie de cette séance, nous écouterons le témoignage de notre collègue, l'honorable sénateur Peter Harder, C.P., parrain du projet de loi, et celui du révérend Brian Cornelius, de la Première Église unie.

Thank you, gentlemen, for being with us today. May we begin with opening remarks from Senator Harder, to be followed by Reverend Cornelius. Then we will go to questions and answers.

**Hon. Peter Harder, P.C., sponsor of the bill:** Senators, I don't have a statement to make. I gave a speech on second reading, to which I am sure all of you paid attention.

**The Chair:** Of course we did, senator.

**Senator Harder:** This is an important amendment to the United Church of Canada Act. The act was first established 94 years ago, in 1924. At the time it was quite a hot subject of parliamentary review because of the prominence of the religious organizations of the time. Also there were the interests of the continuing Presbyterian Church that Parliament wanted to make sure were appropriately adjudicated in the act.

As you know, about a third of the Presbyterian Church, or 30 to 35 per cent, remained a separate entity. The scrutiny in the Senate and the House was over ensuring that all of the contributing organizations to become the United Church, that is to say the Congregationalists, the Methodists and the Presbyterians, adhered to their own legal processes to join. Appropriate consideration was given to the Presbyterian Church.

Essentially what this act is doing, and Reverend Cornelius is here to speak to it in detail, is moving the church from a four-court to a three-court structure administration. This reflects the modern nature and challenges, frankly, of church organization; the reality of 3,000 or so congregations across the country; and the needs of roughly two million United Church members.

With that, I would ask Reverend Cornelius to speak.

**Reverend Brian Cornelius, First United Church, United Church of Canada:** Honourable senators, I am honoured to be here to represent the United Church of Canada as you consider Bill S-1003.

On two previous occasions I represented the United Church before Senate committees: once to speak to the United Church's strong support of equal marriage and on another occasion to advocate for family reunification in the refugee work that we do. These two occasions connected our United Church values for social justice with your own determination to ensure that Canada is a just society.

Merci, messieurs, d'être venus aujourd'hui. Nous pouvons commencer par la déclaration préliminaire du sénateur Harder, suivie par celle du révérend Cornelius. Ensuite, nous passerons aux questions et aux réponses.

**L'honorable Peter Harder, C.P., parrain du projet de loi :** Mesdames et messieurs les sénateurs, je n'ai pas de déclaration préliminaire à faire. J'ai prononcé un discours à l'étape de la deuxième lecture, et je suis sûr que vous y avez tous prêté attention.

**Le président :** Bien sûr que nous y avons prêté attention, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Harder :** Il s'agit d'une modification importante à la Loi de l'Eglise-unie du Canada. La loi a tout d'abord été adoptée il y a 94 ans, en 1924. À l'époque, l'examen parlementaire de cette question était assez sensible, en raison de la position dominante des organisations religieuses du temps. Le Parlement voulait également s'assurer que la loi tienne compte de façon appropriée des intérêts de l'Église presbytérienne en tant que telle.

Comme vous le savez, environ le tiers, ou de 30 à 35 p. 100 de l'Église presbytérienne est resté une entité à part. L'examen réalisé par le Sénat et la Chambre des communes visait à s'assurer que toutes les organisations qui allaient se joindre à l'Église Unie, à savoir les congrégationalistes, les méthodistes et les presbytériens, le fassent conformément à leurs propres processus juridiques. L'Église presbytérienne a fait l'objet d'une attention particulière.

Ce que cette loi fait, essentiellement, et le révérend Cornelius est là pour en parler en détails, c'est qu'elle donne à l'église une structure d'administration à trois instances plutôt qu'à quatre. Cela reflète la nature moderne et les défis, en fait, de l'organisation des églises; la réalité de quelque 3 000 congrégations du pays et les besoins d'environ 2 millions de membres de l'Église Unie.

Sur ce, j'aimerais demander au révérend Cornelius de prendre la parole.

**Révérend Brian Cornelius, Première Église unie, Église Unie du Canada :** Honorables sénateurs, c'est un honneur pour moi d'être ici pour représenter l'Église Unie du Canada pendant l'examen du projet de loi S-1003.

J'ai déjà représenté l'Église Unie à deux reprises devant des comités sénatoriaux : une fois pour parler de l'appui solide de l'Église Unie au droit égal au mariage, et une autre pour défendre le droit à la réunification des familles, dans le cadre du travail que nous faisons avec les réfugiés. Ces deux occasions ont permis d'établir un lien entre les valeurs de justice sociale de l'Église Unie et votre détermination à faire du Canada une société juste.

While today I am speaking on something much more technical, I am intent on not losing sight of the undergirding vision and values embodied in this bill which are parts of the history of the United Church and the larger Canadian landscape.

Today, I speak to you as a local minister who has been on the United Church General Council Executive for the last 12 years as the chair of its finance committee. I am familiar with the processes around this bill before you. You heard the inspiring words of Senator Peter Harder, and previously from Senator Dennis Patterson. Their presentations outlined the historical, spiritual and social energies behind the United Church of Canada Act, as well as the extensive process we have undergone over the last few years to make contemporary structural changes to the United Church, with the hope that it remains a vital energy for social good and religious tolerance.

It is important to note that the United Church is a democratic church. The church embodies democratic principles in its governance, including a mechanism to change the church. The mechanism is known as the remit process.

The remit process was incorporated into the design and inception of the church to provide safeguards for varying constituencies that were being united as one body and to provide ongoing safeguards to the membership itself, in other words, to protect that democratic principle.

The remit process requires that votes to change the church happen in regional bodies known as presbyteries and at times also includes votes by local congregations known as pastoral charges. Certain remits require a two-thirds majority. The structural changes included in this bill were confirmed by a remit process and received 91 per cent support of presbyteries and 88 per cent of pastoral charges. That is significant.

There are three clauses in the bill, but before looking at them I think it's important you understand that we're leaving the United Church of Canada Act essentially unchanged in order to maintain the act's historical integrity. Rather than trying to rewrite the act, this bill outlines necessary amendments to make provision for the structural changes that were adopted through the remit process.

The change in clause 1 is primarily a clarification. Subsection 28(b) of the act itself provides considerable authority for the United Church to legislate and make changes in "matters of doctrine, worship, discipline and government" without there needing to be changes to the act.

Bien que je sois ici aujourd'hui pour parler de choses beaucoup plus techniques, je n'ai pas l'intention de perdre de vue la vision et les valeurs sous-jacentes de ce projet de loi, indissociables de l'histoire de l'Église Unie et du paysage canadien.

Aujourd'hui, je vous parle en tant que ministre local qui siège depuis 12 ans à titre de président du Comité des finances de l'exécutif du Conseil général de l'Église Unie. Je connais donc bien les processus touchant le projet de loi à l'étude. Vous avez entendu les propos inspirants du sénateur Peter Harder, et avant lui ceux du sénateur Dennis Patterson. Leurs exposés ont mis en relief les motifs historiques, spirituels et sociaux qui sous-tendent la Loi de l'Eglise-unie du Canada, ainsi que le long processus que nous avons suivi ces quelques dernières années pour apporter des changements structurels modernes à l'Église Unie, dans l'espoir qu'elle reste une source essentielle de bien collectif et de tolérance religieuse.

Il est important de souligner que l'Église Unie est une institution démocratique. Sa gouvernance embrasse les principes démocratiques, y compris un mécanisme de modification de l'église, appelé le processus de renvoi.

Le processus de renvoi a été prévu dès la création de l'église et visait à sauvegarder les différents groupes réunis en un seul et à sauvegarder les membres; en d'autres termes, il sert à protéger ce principe démocratique.

Conformément au processus de renvoi, les entités régionales appelées presbytères doivent voter pour apporter des changements à l'Église; les congrégations locales, appelées charges pastorales, participent parfois au vote. Certains processus de renvoi exigent une majorité des deux tiers. Les changements structurels compris dans ce projet de loi ont été confirmés par un processus de renvoi; 91 p. 100 des presbytères et 88 p. 100 des charges pastorales ont voté en leur faveur, ce qui est considérable.

Avant d'examiner les trois articles du projet de loi, je pense qu'il est important de comprendre que la Loi de l'Eglise-unie du Canada reste essentiellement inchangée. Nous avons voulu en préserver l'intégrité historique. Plutôt que d'essayer de réécrire la loi, ce projet de loi propose des modifications visant à ce que les changements structurels adoptés dans le cadre du processus de renvoi puissent être mis en œuvre.

La modification prévue de l'article 1 est surtout une précision. L'alinéa 28b) de la loi confère à l'Église Unie un pouvoir considérable qui lui permet de légiférer et d'apporter des changements sur des « questions relatives à la doctrine, au culte, à la discipline et à l'administration » sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi.

In clause 1 an amendment is proposed to subparagraph 3(b) of the act to clarify and make explicit the authority of section 28, especially with the ability to amend the Basis of Union outlined in Schedule A of the act.

The amendment in clause 2 is in fact the substantive amendment. The bill proposes three new sections to the act following section 30. These three new sections describe and define the new structure.

As Senator Harder indicated, the United Church is changing from four levels of governance to three, so we're changing from four courts known as the general council, conference, presbytery and congregation or pastoral charge. We are changing to three: denominational council, regional council and community of faith.

The inclusion of these three new sections defines and broadens the definitions but removes the necessity to rewrite the whole act by broadening the definitions of general council, conference, presbytery and pastoral charge. Thus we embrace the new structure.

While section 28 of the act gave the United Church considerable authority to legislate for itself, it is important to recognize that this authority always had to operate within the safeguards outlined in the Basis of Union. Subsection 28(b) did not give the United Church the authority to amend or abolish the safeguards themselves. It specifies that the authority of the United Church remains:

> . . . subject to the conditions and safeguards in that behalf . . . .

Therefore structural change such as being proposed can only be accomplished through an amendment of the act, and that is why Bill S-1003 is before you.

Through these three newly added sections, there is an assurance that the safeguards remain by explicitly retaining the continuation of the remit formula, and that formula is outlined in subparagraph (a) of subsection 24(2) in the Basis of Union.

In the new structure, presbyteries will not exist. However, presbyteries are essential for this remit formula. The amendments in clause 2 of the bill clearly identify the regional council as the intermediate governing body substituting for the presbytery in the remit formula. Thereby the safeguard is maintained.

Bill S-1003 represents the required change to the legislation in order to give effect to this new governance structure and allow the church to continue to comply with the act itself with the conditions and safeguards in the act.

L'article 1 propose de modifier l'alinéa 3b) de la loi pour préciser et énoncer explicitement le pouvoir de l'article 28 de modifier la Base de l'Union, comme le prévoit l'annexe A de la loi.

La modification proposée à l'article 2 du projet de loi est en fait la modification importante. Le projet de loi propose trois nouveaux articles après l'article 30. Ces trois nouveaux articles décrivent et définissent la nouvelle structure.

Comme l'a indiqué le sénateur Harder, l'Église Unie passe des quatre niveaux de gouvernance à trois, nous passons donc des quatre instances appelées Conseil général, conférence, presbytère et charge pastorale aux trois instances appelées Conseil ecclésial, conseil régional et communauté de foi.

L'ajout de ces trois nouveaux articles définit et élargit les définitions des termes Conseil général, conférence, presbytère et charge pastorale, sans exiger le remaniement de la loi toute entière. Nous englobons donc ainsi la nouvelle structure.

Bien que l'article 28 de la loi donne à l'Église Unie le grand pouvoir d'adopter ses propres lois, il est important de comprendre que ce pouvoir doit toujours être exercé dans les limites des sauvegardes énoncées dans la Base de l'Union. L'alinéa 28b) ne donne pas à l'Église Unie le pouvoir de modifier ou d'abolir les sauvegardes elles-mêmes. Il précise que le pouvoir de l'Église Unie demeure :

> [...] assujetti aux conditions et sauvegardes contenues à ce sujet [...]

Par conséquent, les changements structurels tels que proposés peuvent seulement être effectués au moyen d'une modification de la loi, et c'est pourquoi le projet de loi S-1003 est soumis à votre étude.

Ces trois nouveaux articles garantissent le maintien des sauvegardes en préservant de manière explicite le système de renvoi, décrit à l'alinéa 24(2)a) de la Base de l'Union.

Dans la nouvelle structure, les presbytères n'existent plus. Toutefois, les presbytères sont essentiels au processus de renvoi. Les modifications proposées à l'article 2 du projet de loi indiquent clairement que le conseil régional est le corps administratif intermédiaire qui remplace le presbytère dans le système de renvoi. Par conséquent, les sauvegardes sont maintenues.

Le projet de loi S-1003 présente les changements qu'il faut apporter à la loi pour que la nouvelle structure de gouvernance puisse entrer en vigueur, et il permet à l'église de continuer à respecter la loi et les conditions de sauvegardes prévues dans la loi.

Finally, the third change in clause 3 of the bill replaces the section of the Trusts of Model Deeds outlined in Schedule B. This is necessary to address an inconsistency that would otherwise result from the new definitions in clause 2.

As outlined in Schedule B, presbyteries make decisions on the sale of property. In certain cases these can be appealed to the conferences. In the new structure, as defined in clause 2, both the presbytery and the conference can be read to refer to as regional council.

As a result the regional council would be in a position of hearing its own appeal, and that would not work. The changes outlined in the third clause of this bill amend the appeal process in paragraph 6 of Schedule B so that an appeal is directed to the denominational council.

In conclusion, I am very happy to be here to answer any questions you have about this bill. Thank you very much for your time.

**Senator Stewart Olsen:** What is the exact definition of the denominational council? Who makes up that denominational council now?

**Rev. Cornelius:** The denominational council is elected by representatives of regional councils who are elected by representatives of communities of faith.

**Senator Stewart Olsen:** The changes, as I see them, further consolidate the power regarding the closure and sale of property of the church within the upper echelons of the church. Is that correct?

**Rev. Cornelius:** No.

**Senator Stewart Olsen:** Please explain that.

**Rev. Cornelius:** This is one of the reasons why the act was as complicated as it was. The United Church holds all property, but it's held in trust by communities of faith or by local communities.

**Senator Stewart Olsen:** Yes, I am aware of that.

**Rev. Cornelius:** In order to enact any action on a property, it requires conversation between all of the different parts of the church because no one is allowed to take unilateral action.

There is no consolidation of power to the denominational council because within the Basis of Union and within the structures of the church it requires more than one court to make a decision.

Enfin, l'article 3 du projet de loi propose de remplacer l'article sur les Fiducies de la Convention modèle qui se trouve à l'annexe B. Ce changement est apporté essentiellement pour corriger une incohérence qui découlerait autrement des nouvelles définitions ajoutées à l'article 2.

Comme il est décrit à l'annexe B, les presbytères prennent les décisions relatives à la vente de biens. Dans certains cas, ces décisions peuvent être portées en appel devant les conférences. Dans la nouvelle structure, comme prévu à l'article 2, presbytère et conférence désigneraient maintenant le conseil régional.

Par conséquent, le conseil régional se trouverait dans une position où il devrait entendre son propre appel, ce qui n'est pas possible. Les changements apportés à l'article 3 du projet de loi modifient le processus d'appel, énoncé à l'article 6 de l'annexe B, de façon que tout appel soit porté devant le Conseil ecclésial.

Pour conclure, je suis ravi d'être ici pour répondre à vos questions au sujet de ce projet de loi. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Quelle est la définition exacte de Conseil ecclésial? Qui compose le Conseil ecclésial maintenant?

**Le révérend Cornelius :** Les membres du Conseil ecclésial sont élus par les représentants des conseils régionaux, eux-mêmes élus par les représentants des communautés de foi.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Les changements, tels que je les perçois, renforcent davantage le pouvoir de fermeture et de vente des biens de l'église de ses échelons supérieurs. Est-ce exact?

**Le révérend Cornelius :** Non.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Pourriez-vous nous expliquer cela, s'il vous plaît?

**Le révérend Cornelius :** C'est une des raisons pour lesquelles la loi était compliquée. L'Église Unie détient tous les biens, mais ils sont en fait détenus en fiducie par les communautés de foi ou les collectivités locales.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Oui, je suis au courant de cela.

**Le révérend Cornelius :** Pour prendre une mesure visant un bien, il faut que les différentes entités de l'église discutent ensemble, car aucune n'est autorisée à prendre des mesures unilatérales.

Le Conseil ecclésial ne peut pas consolider son pouvoir, car selon la Base de l'Union et selon les structures de l'église, il faudra plus d'une instance pour prendre une mesure.

**Senator Stewart Olsen:** But the appeal goes to the denominational council.

**Rev. Cornelius:** In an appeal case where there is a difference of opinion, yes, it would go to the denominational council. Those are very rare where you have an appeal.

**Senator Stewart Olsen:** Yes, I certainly understand that. As I see it, because the United Church is closing down many of their regional and smaller presbyteries they are dealing with a lot of closures. There have been a lot of differences of opinion as to with whom the money stays and what happens.

As I see it, the appeal will now go to the denominational council which will be problematic for many of the smaller presbyteries.

**Rev. Cornelius:** Often when there is an appeal it is because there is a difference of opinion within the community of faith itself. The presbyteries became the arbitrator of that. If a decision was appealed, then it went to conference.

When there were concerns about the sale of property in the present system, it would be going up the court level. Because we had four levels, and now we will only have three, we're continuing the same model. The model itself is not changing. When there is conflict at the grassroots level, the arbitrator of the conflict then is the next level.

Essentially that is exactly the same as it exists now. We would be just making it possible so that the people making the decisions were not then hearing their own appeal.

**Senator Stewart Olsen:** I hear what you're saying, and you understand what I am saying. The people who are actually losing their church and losing the property sale value don't really have the money or the say anymore in what is happening with the money. That is problematic. If they've amalgamated three or four churches in a single area, then there is usually a problem because the churches think the money will go to the churches in the area. However, in actual fact it heads up the way to the denominational council.

**Rev. Cornelius:** That is not necessarily the case. Different decisions are made in different parts of the country. Right now the decision rests between the congregation and the presbytery. In the new structure the decision will be maintained to be a conversation between the congregation and the regional council.

**Senator Stewart Olsen:** That's right. The presbyteries are gone.

**Rev. Cornelius:** Yes, it's essentially the same. Congregations and communities of faith overwhelmingly voted in favour of this change or adjustment.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Mais l'appel est porté devant le Conseil ecclésial.

**Le révérend Cornelius :** Il serait porté devant le Conseil ecclésial, dans le cadre d'un appel sur une divergence d'opinions, oui. Les appels sont très rares.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Oui, je comprends. À mon avis, c'est parce que l'Église Unie ferme beaucoup de ses presbytères régionaux et les petits presbytères. Il y a eu beaucoup de divergences d'opinions sur la destination de l'argent qui reste et son usage.

Selon moi, l'appel sera alors porté devant le Conseil ecclésial, ce qui sera problématique pour beaucoup de petits presbytères.

**Le révérend Cornelius :** Souvent, quand il y a un appel, c'est parce qu'il y a une divergence d'opinions au sein de la communauté de foi. Les presbytères étaient devenus un lieu d'arbitrage. Si une décision était portée en appel, elle était portée devant la conférence.

Quand il y avait des préoccupations relatives à la vente de biens, dans le système actuel, elles montaient les échelons. Nous avions quatre instances, et maintenant nous en avons seulement trois, mais nous continuons selon le même modèle. Le modèle en lui-même n'a pas changé. Quand il y a un conflit à la base, c'est à l'instance du niveau supérieur qu'il revient d'arbitrer le conflit.

C'est exactement la même chose aujourd'hui. Nous avons simplement fait ce qu'il fallait pour que les personnes qui prennent les décisions n'aient pas à écouter leur propre appel.

**La sénatrice Stewart Olsen :** J'entends ce que vous dites, et vous comprenez aussi ce que je dis. Les gens qui perdent leur église ainsi que sa valeur immobilière n'ont pas vraiment de nos jours l'argent ou le poids nécessaire pour influencer l'usage qui sera fait de l'argent. C'est un problème. S'il y a trois ou quatre églises regroupées dans une région, alors il y a un problème, parce que les églises vont penser que l'argent ira aux églises de la région, alors qu'en fait, l'argent ira au Conseil ecclésial.

**Le révérend Cornelius :** Ce n'est pas nécessairement vrai. Des décisions différentes sont prises dans diverses régions du pays. Présentement, c'est la congrégation et le presbytère qui prennent la décision. Dans la nouvelle structure, la congrégation et le conseil régional devront s'entendre sur la décision à prendre.

**La sénatrice Stewart Olsen :** C'est exact. On a écarté les presbytères.

**Le révérend Cornelius :** Oui, c'est essentiellement la même chose. Les congrégations et les communautés de foi ont voté très majoritairement en faveur de cette modification.

**Senator Stewart Olsen:** I hear what you're saying, but you know as well as I do that the small churches do not go to where they do the voting.

**Senator McIntyre:** The internal church process is now finalized. The major changes have been approved. From what I understand, all that remains for the church to implement these approved changes are the amendments found in this bill.

Have the changes in governance structure already been implemented by the United Church of Canada? If not, how long will it take the church to implement the changes? Are you simply waiting for the bill to pass?

**Rev. Cornelius:** We've been working concurrently. We hope the changes will be in place January 1, 2019, assuming the bill goes through. Hence, that is why it's important this bill moves forward.

We recognized there were many components involved in the change. We began conversation on this change in 2012, so it has been well considered for a long time. Once we had the remit approval in August 2018, then we had the authority to amend the act or to come to you to amend the act. Prior to that, we had not received the permission of the church to amend the act. We have been trying to work down several pathways at the same time.

**Senator McIntyre:** How would the proposed changes affect the accountability of the church to its members? For example, would the church need approval from its members to exercise its power under subsection 20(b) of the act which provides the church the power to legislate or modify its laws on all matters concerning doctrine and governance?

**Rev. Cornelius:** Again, the United Church is democratic. There are no powers in the church that can change anything. The only way we can make any change has to be done through the remit process which engages the whole membership of the church. They participate in the changes and vote on the changes.

The amendments to the legislation are critical because they are protecting the democratic nature of the church, which has been approved democratically. That is why this amendment is so critical. Am I getting at your question?

**Senator McIntyre:** Yes, thank you.

**Senator Wetston:** I must say that a lot of institutions are undergoing change including the Senate of Canada, so perhaps you could provide some advice to us on the process of legislative reform as well.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je comprends ce que vous dites, mais vous savez aussi bien que moi que les représentants des petites églises ne vont pas là où les votes se tiennent.

**Le sénateur McIntyre :** Le processus interne de l'église est enfin réglé. Les principales modifications ont été approuvées. D'après ce que je comprends, l'église attend seulement, pour mettre en œuvre les changements approuvés, les modifications proposées dans le projet de loi.

L'Église Unie du Canada a-t-elle déjà mis en œuvre les modifications de la structure de gouvernance? Dans le cas contraire, combien de temps cela prendra-t-il à l'église pour mettre en œuvre les changements? Attendez-vous simplement que le projet de loi soit adopté?

**Le révérend Cornelius :** Nous avons travaillé en parallèle. Nous espérons que les modifications seront en place le 1er janvier 2019, en supposant que le projet de loi soit adopté. C'est aussi pourquoi il est important qu'il le soit.

Nous sommes conscients du fait que de nombreux éléments sont touchés par les modifications. Nous avons commencé la discussion sur les changements en 2012; nous étudions la question depuis longtemps. Lorsque le renvoi a été approuvé, en août 2018, nous étions autorisés à modifier le projet de loi, ou plutôt à venir vous voir pour que le projet de loi soit modifié. Avant cela, l'église ne nous avait pas donné la permission de le modifier. Nous avons travaillé sur plusieurs choses en même temps.

**Le sénateur McIntyre :** Les modifications proposées auront-elles une incidence sur les comptes que l'église va rendre à ses membres? Par exemple, l'église devra-t-elle demander à ses membres l'autorisation d'exercer le pouvoir que lui confère l'alinéa 20b) de la loi, soit qui lui permet de légiférer ou de modifier l'ensemble de ses lois concernant la doctrine et la gouvernance?

**Le révérend Cornelius :** Encore une fois, l'Église Unie est démocratique. L'église n'est pas autorisée à modifier quoi que ce soit. Le processus de renvoi est la seule façon dont nous pouvons procéder à des changements, et cela se fait avec la participation de tous les membres de l'église. Ils participent au processus et se prononcent par vote sur les changements.

Les modifications à la loi sont essentielles, parce qu'elles protègent la nature démocratique de l'église, et cela a été approuvé démocratiquement. C'est pourquoi la modification est si importante. Est-ce que je réponds à votre question?

**Le sénateur McIntyre :** Oui, merci.

**Le sénateur Wetston :** Je dois dire que beaucoup d'institutions sont en train de changer, y compris le Sénat du Canada. Peut-être que vous pourriez nous conseiller sur le processus de réforme législative également.

Getting to the importance of this issue today. Obviously you've paid a lot of attention to this and within the United Church have brought forward these amendments to the Senate. Just to understand section 28 for a moment, if the Senate approves the bill in the way that you're seeking, would this mean that in future the changes, which likely will be required, will be easier to obtain as a result of these amendments, or is it more a matter of reflecting the decisions made within the United Church from a governance perspective?

Is section 28 a provision to allow greater self-governance within the United Church so that you don't have to come to Parliament once again for amendments as the organization evolves in years to come?

**Rev. Cornelius:** This is the second time the United Church has come here in 93 years. The last time was in 1939 because of section 28. If you were to read the Basis of Union, as it now exists in our manual it looks very different from Schedule A because section 28 gave considerable authority to the church through the remit process to make changes to the Basis of Union. All those changes have been made through a remit process and voted on by the membership.

For example, if you look at the 20 articles of faith in Schedule A, in the United Church of Canada we now have three more companion doctrinal statements that stand alongside the 20 articles that were adopted through a remit process by the church. That looks considerably different. It was not necessary to change the act because we were given the authority to make those changes.

What is particular in this bill is that it's very important in changing the structures and taking out the name of the presbytery that we do not, in any way, detract from the safeguards. That's why the safeguards are the focus of this bill, so that we retain the integrity of the act by safeguarding the democratic principles of the church.

We will still have considerable authority. I don't expect you will see the United Church of Canada for another 93 years because we still have authority to make changes as long as we follow the remit process. We will not if we do not follow our own processes.

**Senator Day:** Rev. Cornelius, thank you for being here and for explaining the United Church governance structure. We often read about the Moderator of the United Church, but you haven't made any changes in that regard. Does that position continue?

**Rev. Cornelius:** Yes, the position of moderator continues.

**Senator Day:** Where does the moderator fit in?

Le sujet à l'étude aujourd'hui est important. Vous avez manifestement étudié longuement la question, avec l'Église Unie, pour présenter ces modifications au Sénat. J'aimerais examiner l'article 28 un moment. Si le Sénat approuve le libellé du projet de loi que vous souhaitez, cela veut-il dire que les modifications futures — qui sont probablement inévitables — seront plus faciles à apporter, en conséquence de ces amendements, ou est-ce qu'on veut davantage refléter les décisions prises sous l'angle de gouvernance par l'Église Unie?

L'article 28 offre-t-il une meilleure possibilité d'autogouvernance à l'Église Unie? Vous permet-il de faire des modifications sans passer par le Parlement, puisque votre organisation évoluera au fil des ans?

**Le révérend Cornelius :** C'est la deuxième fois que l'Église Unie vient témoigner en 93 ans. La dernière fois, c'était en 1939, sur l'article 28. La Base de l'Union qui se trouve dans notre manuel est aujourd'hui très différente de ce qui est énoncé à l'annexe A, étant donné que l'article 28 nous a donné considérablement de pouvoirs, par l'intermédiaire du processus de renvoi, pour modifier la Base de l'Union. Tous les changements ont été faits par l'intermédiaire du processus de renvoi et ont fait l'objet d'un vote par les membres.

Par exemple, l'Église Unie du Canada a ajouté trois articles connexes aux 20 articles de foi énoncés à l'annexe A et qui ont été adoptés grâce au processus de renvoi. Ils sont maintenant passablement différents. Il n'a pas été nécessaire de modifier la loi, parce que nous étions habilités à apporter ces modifications.

Une chose est particulièrement importante dans ce projet de loi, la modification des structures et le retrait du mot presbytère ne doivent pas, d'aucune façon, nuire aux sauvegardes. C'est pourquoi le projet de loi met l'accent sur les sauvegardes; il faut qu'on préserve l'intégrité de la loi en sauvegardant les principes démocratiques de l'église.

Nous conservons malgré tout énormément de pouvoir. Selon moi, il s'écoulera encore 93 ans avant que l'Église Unie du Canada revienne témoigner, parce que nous aurons encore le pouvoir d'effectuer des modifications, dans la mesure où nous respectons le processus de renvoi. Nous ne ferons rien sans suivre nos propres processus.

**Le sénateur Day :** Révérend Cornelius, merci d'être venu nous expliquer la structure de gouvernance de l'Église Unie. On lit souvent des choses à propos du modérateur de l'Église Unie du Canada, mais vous n'avez rien modifié en ce qui le concerne. Ce poste existe-t-il toujours?

**Le révérend Cornelius :** Oui, le poste de modérateur existe toujours.

**Le sénateur Day :** Et quelle est sa place dans la structure?

**Rev. Cornelius:** The moderator does not fit into the actual changes of the structure. The moderator is elected by the denominational council to be a three-year representative of the church to provide pastoral care, oversight and leadership to the church. We're changing the structures of the court, and then the courts themselves determine their own policies and how they function within the guidelines of the Basis of Union. Schedule A would outline exactly in the Basis of Union who and how we choose our representatives.

**Le révérend Cornelius :** Le modérateur n'est pas concerné par les modifications actuelles visant la structure. Le modérateur est élu par le Conseil ecclésial pour trois ans et a pour fonction de représenter l'église, et de fournir des services de pastorale et de surveiller et guider l'église. Nous modifions la structure des assemblées décisionnelles, mais les assemblées décisionnelles elles-mêmes fixent ensuite leurs propres politiques et leur mode de fonctionnement dans les limites prescrites par les lignes directrices de la Base de l'Union. L'annexe A décrit exactement, dans la Base de l'Union, qui peut être un représentant et comment il sera choisi.

**Senator Day:** I find it interesting, compared to the Girl Guides group we had before you arrived. Their act of incorporation is older than yours, 1917, but they have decided to put that aside and go forward with a new piece of legislation and a new structure in its entirety.

**Le sénateur Day :** Je fais un lien entre ce que vous dites et le témoignage des représentantes des Guides du Canada, avant que vous y arriviez; c'est très intéressant. Leur loi constitutive est plus vieille que la vôtre — elle date de 1917 —, mais l'organisation a décidé de la mettre de côté et de recommencer avec une nouvelle loi et une structure tout à fait nouvelle.

You decided to maintain the old and make some amendments. It's a different approach. You are maintaining words like remit process and courts that we have to read to understand what they are.

Vous avez décidé de conserver le vieux et de faire quelques modifications. C'est une approche différente. Vous conservez les expressions comme processus de renvoi et les assemblées décisionnelles. Nous devons lire tout cela pour comprendre de quoi il s'agit.

**Rev. Cornelius:** Correct. As Senator Harder referred to, the complexity of actually getting the United Church act in the first place was considerable. It does have a sort of historical value. I know you have read the act and you will have seen many clauses with specific and small details specific to that time that have evolved. To lose all of that by trying to fit our new language into that act did not seem advisable when an amendment would achieve the same purposes and maintain the historical integrity while providing the provisions for the structural change.

**Le révérend Cornelius :** C'est exact. Comme l'a dit le sénateur Harder, il a été extrêmement difficile au départ d'avoir une Loi sur l'Église Unie. Elle a en quelque sorte une valeur historique. Je sais que vous avez lu la loi, alors vous avez probablement vu bon nombre de dispositions concernant de petits détails précis qui datent d'une autre époque. Il ne nous a pas semblé sage de perdre tout cela simplement parce que nous voulions mettre à jour la terminologie, alors qu'on peut obtenir les mêmes résultats avec une modification. Ainsi, nous préservons l'intégrité historique de la loi et ajoutons des dispositions pour modifier la structure.

**Senator Day:** Thank you for that explanation. You've presented this to make the United Church structure more manageable, more efficient and better for the times, but Senator Stewart Olsen pointed out earlier that congregations and pastoral charges were shrinking. There are ongoing discussions between different denominations. I know because we read about them.

**Le sénateur Day :** Merci de l'explication. Vous dites que la structure de l'Église Unie sera plus facile à gérer, plus efficace et mieux adaptée à notre époque avec ces modifications, mais la sénatrice Stewart Olsen a mentionné plus tôt que les congrégations et les charges pastorales sont de plus en plus petites. Il y a des discussions présentement entre les divers groupes confessionnels. Nous avons d'ailleurs lu à ce sujet.

Have you made any changes that would assist with respect to discussions of mergers or amalgamations?

Avez-vous proposé des modifications qui seraient propices aux discussions sur les fusions?

**Rev. Cornelius:** Yes. By streamlining our governance processes we make decision-making processes less complex. We also provide for greater transparency. This effort of changing has been to increase our levels of transparency so that people understand more readily how we make decisions. If we were entering into a conversation with another denomination, we would have a simpler or more transparent way to engage in that conversation and make decisions around it.

**Le révérend Cornelius :** Oui. Nous avons rationalisé nos processus de gouvernance afin de rendre nos processus décisionnels moins complexes. Notre transparence est aussi accrue. Nous voulions apporter ces modifications afin d'améliorer notre transparence, ce qui permettra aux gens de comprendre plus facilement comment nous prenons nos décisions. Si nous entamons des discussions avec d'autres groupes confessionnels, les échanges et les décisions connexes seraient plus simples et plus transparents.

The principle of being a democratic church, where the membership makes the critical decisions of the church, was non-negotiable. The remit process was very clear that people were not surrendering their power to be involved in the decision making of the church. That is maintained through the way in which we are amending the proposed amendments to the act.

**Senator Marshall:** This is a follow-up question to Senator Stewart Olsen's question.

For some of the churches it is not just where you worship. There is a whole infrastructure around the church like meeting halls, and some are quite large. What happens if the church wants to convert that into some kind of a community housing project or something of that nature? Who approves that, and is it sold to the organization or donated?

**Rev. Cornelius:** There are myriad models across the country where congregations have done some creative redevelopment of their properties. Sometimes they have sold their properties. The church I was at sold their property to the Chinese community and it became a Chinese community centre here in Ottawa. That was, again, a decision of the congregation in conversation with the presbytery, so the two made the decision together.

Right now, as a member of the finance committee, we are exploring ways in which we can be involved in redeveloping properties so that we have healthy congregations and participate for the social good of where that property is located.

Especially in British Columbia, there have been a number of redevelopment projects. We are very interested in engaging more with real emphasis on social housing because we have a lot of ideally suited properties. Two goals can be met: the vibrancy of faith life and the best utilization of property for social good.

**Senator Marshall:** In Newfoundland and Labrador, I can see the shift toward more community involvement and participation. We have instances where churches are quite large and have developed. Who decides whether it is donated or sold? Is that the congregation?

**Rev. Cornelius:** The congregation initiates that conversation and has a huge part in developing the vision and values for how a property would be used. Ultimately, it's a conversation between the congregation and the presbytery. Every congregation has trustees and trustees hold the property in trust for the United Church of Canada. It's the trustees and only the trustees' signatures that can ever sell anything. They are elected by the local congregation, so considerable safeguards are woven into the very fabric of how the United Church is structured.

Nous sommes une église démocratique, et les membres prennent les décisions cruciales touchant l'église. Ce n'est pas négociable. Il était très clair, par rapport au processus de renvoi, que les gens n'abandonnaient aucunement leur pouvoir de participer au processus décisionnel de l'église. Nous avons changé les modifications proposées dans la loi pour être sûr de conserver cela.

**La sénatrice Marshall :** J'ai une question complémentaire à celle de la sénatrice Stewart Olsen.

Pour certaines personnes, les églises ne sont pas seulement un lieu de culte. Il existe toute une infrastructure, dans les églises, par exemple des salles de réunion, et il y en a qui sont très grandes. Qu'arrive-t-il si une église veut convertir ses salles, disons dans le cadre d'un projet de logement communautaire ou quelque chose du genre? Qui devra approuver cela, et est-ce que ce serait une vente ou un don?

**Le révérend Cornelius :** Il y a toutes sortes de modèles en vigueur d'un bout à l'autre du pays où les congrégations ont mené des projets de réaménagement créatifs dans leurs propriétés. Il est arrivé que des propriétés ont été vendues. L'église à laquelle j'étais attaché a vendu sa propriété à une communauté chinoise, et c'est devenu un centre communautaire chinois, ici à Ottawa. Encore une fois, c'était la décision de la congrégation, et elle en avait discuté avec le presbytère. Les deux entités ont pris la décision ensemble.

Présentement, le comité financier auquel je siège explore des façons de participer à des projets de réaménagement des propriétés afin que nos congrégations soient saines et puissent contribuer au bien social du lieu où la propriété se trouve.

En Colombie-Britannique en particulier, il y a eu un certain nombre de projets de réaménagement. Nous aimerions beaucoup nous investir davantage dans des projets de logements sociaux, étant donné que bon nombre de nos propriétés sont idéales pour cela. Il y a deux objectifs que nous pouvons atteindre : donner de la vitalité à la foi dans la vie des gens, et utiliser le mieux possible les propriétés pour le bien social.

**La sénatrice Marshall :** À Terre-Neuve et Labrador, il y a de plus en plus de participation et d'engagement dans la collectivité. Par exemple, de très grandes églises ont entamé des projets d'aménagement. Qui décide de ce qui est donné ou vendu? Est-ce la congrégation?

**Le révérend Cornelius :** C'est la congrégation qui initie la discussion et qui, dans une grande mesure, établit la façon dont une propriété devrait être utilisée ainsi que ce qu'elle vaut. Au bout du compte, c'est la congrégation et le presbytère qui prennent la décision. Chaque congrégation a des fiduciaires qui détiennent les propriétés en fiducie pour l'Église Unie du Canada. Ce sont les fiduciaires et seulement les fiduciaires qui peuvent autoriser une vente par signature. Ils sont élus par la congrégation locale, et c'est pourquoi il y a des sauvegardes

énormes qui ont été intégrées à la structure même de l'Église Unie.

**Senator Tkachuk:** I was reading your brief to us in which you mentioned your church connections to social justice and a just society. I know you get your charitable status from being a religious organization, so I will ask you: Are you a religious organization that promotes Christian values, i.e. the values espoused by Jesus Christ?

**Le sénateur Tkachuk :** J'ai lu votre mémoire, et vous mentionnez que votre église contribue à la justice sociale et à une société juste. Je sais que vous avez le statut d'organisme de bienfaisance parce que vous êtes une organisation religieuse, alors j'aimerais vous demander : est-ce que votre organisation religieuse promeut les valeurs chrétiennes, c'est-à-dire les valeurs enseignées par Jésus-Christ?

**Rev. Cornelius:** Absolutely.

**Le révérend Cornelius :** Tout à fait.

**Senator Tkachuk:** Could you also tell me the estimated value of the land owned by the United Church that will be affected by the new restructuring you anticipate?

**Le sénateur Tkachuk :** Pourriez-vous également me dire la valeur approximative de la propriété foncière que possède l'Église Unie qui sera touchée par la nouvelle structure que vous comptez mettre en œuvre?

**Rev. Cornelius:** I have a number for that. I know annually we raise around $300 million in all of our congregations and courts. We are talking in the billions of land value because we have 3,000 properties across the country. Recently we did a full inventory of every property we have in view of better understanding how we are good stewards of our resources and the leveraging of property for religious purpose.

**Le révérend Cornelius :** J'ai un chiffre pour cela. Je sais que, annuellement, nous amassons environ 300 millions de dollars dans toutes nos congrégations et nos assemblées décisionnelles. Il s'agit ici de milliards de dollars en valeur immobilière, puisque nous avons 3 000 propriétés dans tout le pays. Récemment, nous avons fait un inventaire complet de toutes les propriétés que nous possédons afin de mieux comprendre si nous gérons bien nos ressources et si nous tirons un bon parti des propriétés à des fins religieuses.

For most of us, spirituality and social justice are two sides of one coin. One lives one's spirituality by how one engages in the well-being of all human persons within our communities, within our country and within our world. We are probably talking $10 billion, but I could get the specific figure for you.

Pour la plupart d'entre nous, la spiritualité et la justice sociale sont les deux faces d'une même médaille. Une personne peut vivre sa spiritualité par l'entremise de son engagement envers le bien-être de toutes les personnes qui font partie de nos collectivités, de notre pays et de notre monde. On parle probablement d'environ 10 milliards de dollars, mais je pourrais vous revenir avec le chiffre précis.

**Senator Tkachuk:** What number did you use? Was it $10 billion?

**Le sénateur Tkachuk :** Quel chiffre avez-vous utilisé? Était-ce 10 milliards de dollars?

**Rev. Cornelius:** I have subsequently confirmed that it is approximately $1.5 billion in property value.

**Le révérend Cornelius :** J'ai ultérieurement confirmé qu'il s'agissait d'environ 1,5 milliard de dollars en valeur foncière.

**The Chair:** Rev. Cornelius, thank you so much for your presentation. Senator Harder, thank you so much for shepherding this through.

**Le président :** Révérend Cornelius, merci beaucoup de votre exposé. Sénateur Harder, merci beaucoup d'avoir piloté le tout.

We will move to clause-by-clause consideration. Reverend, you are welcome to sit in the gallery and Senator Harder, you are welcome to sit at the table.

Nous allons maintenant procéder à l'étude article par article. Révérend, je vous invite à prendre place à la tribune et, sénateur Harder, je vous invite à prendre place à la table.

Honourable senators, perhaps we could move to clause-by-clause consideration of Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act, before we go to the Girl Guides as it is a little more complicated.

Honorables sénateurs, je vous propose de passer à l'étude article par article du projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada, avant de passer aux guides, puisque c'est un petit peu plus compliqué.

Senators have the bill in front of them. Is it agreed, honourable senators, that the committee may now proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1003, An Act to amend The United Church of Canada Act?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the preamble stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 2 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Stewart Olsen:** On division.

**The Chair:** Carried, on division.

Shall clause 3 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Stewart Olsen:** On division.

**The Chair:** Carried, on division.

Shall the preamble carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the bill carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Stewart Olsen:** On division.

**The Chair:** Carried, on division.

Les sénateurs ont le projet de loi devant eux. Mesdames et messieurs les sénateurs, êtes-vous d'accord pour que le comité procède maintenant à l'étude article par article du projet de loi S-1003, Loi modifiant la Loi de l'Eglise-unie du Canada?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'étude du préambule est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Avec dissidence.

**Le président :** Adopté, avec dissidence.

L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Avec dissidence.

**Le président :** Adopté, avec dissidence.

Le préambule est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

Le titre est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Avec dissidence.

**Le président :** Adopté, avec dissidence.

Does the committee wish to append observations to its report?

Very well. Is it agreed that I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Very well, we are done on that. Senator Harder, congratulations. Rev. Cornelius, thank you very much for your work.

Let us now return to Bill S-1002, An Act respecting of the Girl Guides of Canada. By way of overview, senators, what has transpired during this period of time is that I am anticipating, based on Senator Dalphond's intervention and the agreement of Ms. Abrams on behalf of Girl Guides of Canada, an amendment will be forthcoming to ensure that the salaries of employees in the event of termination are covered. We may be hearing about that.

We are told by the law clerk that this is not a simple cut and paste because some terminology issues will come up in translation, and she feels that a preliminary legal analysis is not possible on short notice.

Option one, the recommendation of the law clerk is that we proceed with clause by clause today but that an amendment be introduced at third reading. Option two is to move forward and discuss any amendment today, and if there are unintended consequences, we would need to clean them up at a later date.

**Senator Tkachuk:** That would be February.

**The Chair:** Yes, that would be February.

Option three is to postpone clause-by-clause consideration until the new year and until we have had the opportunity to hear definitively from the law clerk.

**Senator Tkachuk:** Is there any urgency to the matter by the Girl Guides?

**The Chair:** I have not been advised of any urgency.

**Senator Tkachuk:** Why don't we pass it and then, if there is an amendment and we are clear about it, we could introduce it?

**Senator Wallin:** I was hoping we would be able to put the amendment in. If there is something beyond language and translation issues, we would have to go back and amend other sections of it. I thought this was pretty straightforward.

**The Chair:** Nothing is simple here.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations à son rapport?

Très bien. Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Très bien, nous en avons fini avec cela. Félicitations, sénateur Harder. Merci beaucoup, révérend Cornelius, de votre travail.

Retournons maintenant au projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada. D'une manière générale, mesdames et messieurs, ce qui ressort de cette période de temps, c'est que je prévois, en me fondant sur l'intervention du sénateur Dalphond et le consentement de Mme Abrams au nom des Guides du Canada, qu'un amendement est à venir pour garantir que les salaires des employés, en cas de cessation d'emploi, sont couverts. Peut-être en entendrons-nous parler.

La juriste nous informe qu'il ne s'agit pas d'un simple copier-coller, car des problèmes d'ordre terminologique se poseront dans la traduction. Elle estime qu'une analyse juridique préliminaire n'est pas possible dans un court délai.

Comme première option, la juriste recommande que nous procédions à l'étude article par article aujourd'hui, mais qu'un amendement soit présenté à la troisième lecture. La deuxième option est que nous allions de l'avant et que nous discutions d'un amendement aujourd'hui; si des conséquences imprévues survenaient, il nous faudrait nous en occuper plus tard.

**Le sénateur Tkachuk :** Ce serait en février.

**Le président :** Oui, ce serait en février.

La troisième option est que nous reportions l'étude article par article à l'année prochaine, après avoir eu l'occasion d'en discuter avec la juriste.

**Le sénateur Tkachuk :** Y a-t-il une urgence en ce qui a trait aux Guides?

**Le président :** On ne m'a pas informé qu'il s'agissait d'une urgence.

**Le sénateur Tkachuk :** Pourquoi ne pas l'adopter et, ensuite, s'il y a un amendement à apporter et que tout est clair à ce sujet, nous pourrions alors le présenter?

**La sénatrice Wallin :** J'espérais que nous puissions présenter l'amendement. S'il y a quelque chose qui va au-delà des problèmes de langue et de traduction, nous devrons alors revenir amender d'autres articles. Je pensais que c'était très simple.

**Le président :** Rien n'est simple ici.

**Senator Tkachuk:** Nothing is simple in law. That is why we have lawyers.

**The Chair:** Another option would be that we could deal with clause by clause on this first thing when we come back in the new year. Maybe that is cleaner.

**Senator Tkachuk:** If that's okay with them, I am fine with that.

**Senator C. Deacon:** It makes sense to introduce it at third reading. It seems simple.

**Senator Wallin:** There may be more than one thing. That was our point. If we insert this language at point A inside, take it out of the Canada Not-for-profit Corporations Act and put it in, we are told it might have other repercussions in other parts.

**The Chair:** My recommendation to the committee is to defer clause by clause until we return in the new year. Then we have the advice of counsel and we move forward.

**Senator Tkachuk:** We are not going to pass it now. I am a kind of a fan of letting them govern themselves. I don't want to govern them. I don't mind if we pass it now and get it on the way, and they can look after it themselves.

**Senator Wallin:** Then we would introduce amendments at third reading.

**Senator Tkachuk:** That could be done now or done later.

**Senator Day:** The introduction at third reading is not a committee process. It's an individual senator's process. I had the sense from hearing our witnesses that there would be some considerable disappointment if we don't move forward with this today.

**Senator Jaffer:** It would be our preference if you would kindly consider passing this today and then at third reading with pleasure Senator Dalphond could introduce the amendment.

**Senator Tkachuk:** I am good with that.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Very well.

Honourable senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1002, An Act respecting the Girl Guides of Canada?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Le sénateur Tkachuk :** Rien n'est simple en droit. C'est pour cela que nous avons des avocats.

**Le président :** Une autre option serait que nous commencions par l'étude article par article lorsque nous reviendrons l'année prochaine. Peut-être que ce serait plus simple.

**Le sénateur Tkachuk :** S'ils sont d'accord, je le suis également.

**Le sénateur C. Deacon :** C'est logique de le présenter à la troisième lecture. Cela semble simple.

**La sénatrice Wallin :** Il pourrait y avoir plus d'un élément. C'était notre argument. Si nous utilisons des mots au point A, que nous les retirons de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et que nous les intégrons, on nous indique qu'il pourrait y avoir d'autres répercussions dans d'autres parties.

**Le président :** Je recommande au comité de reporter l'étude article par article à notre retour l'année prochaine. Nous aurons alors l'avis d'un avocat et nous pourrons aller de l'avant.

**Le sénateur Tkachuk :** Nous n'allons pas l'adopter maintenant. Je préfère les laisser se gouverner eux-mêmes. Je ne veux pas devoir le faire. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous l'adoptions maintenant, et ils pourront l'examiner eux-mêmes.

**La sénatrice Wallin :** Nous présenterions alors des amendements à l'étape de la troisième lecture.

**Le sénateur Tkachuk :** Cela pourrait être fait maintenant ou plus tard.

**Le sénateur Day :** La présentation d'amendements à l'étape de la troisième lecture ne relève pas du comité. Il s'agit d'un processus individuel. J'ai eu l'impression, après avoir entendu nos témoins, qu'il y aurait une déception considérable si nous n'allions pas de l'avant avec ce projet de loi aujourd'hui.

**La sénatrice Jaffer :** Nous préférerions que vous envisagiez de l'adopter aujourd'hui, puis, à l'étape de la troisième lecture, le sénateur Dalphond pourrait présenter l'amendement.

**Le sénateur Tkachuk :** Cela me convient.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Très bien.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1002, Loi concernant Guides du Canada?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'étude du titre est-elle reportée?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the preamble stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 8 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 10 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'étude du préambule est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 10 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 11 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 12 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 13 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 14 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 17 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 18 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 19 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 20 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 21 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Le président :** Adopté.

L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 12 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 14 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 19 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 20 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

L'article 21 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**The Chair:** Carried.

Shall the short title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the preamble carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the bill carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Dalphond:** We will consider that the amendment should be added to provide for —

**The Chair:** We don't need to do that.

**Senator Tkachuk:** It would be done at third reading, and then it would be passed, hopefully, or defeated. It would be one or the other.

**The Chair:** Is it agreed I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** A tremendous amount of work got accomplished today. Have a very happy holiday.

(The committee adjourned.)

**Le président :** Adopté.

Le titre abrégé est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

Le préambule est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

Le titre est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le sénateur Dalphond :** Nous allons considérer que l'amendement devrait être ajouté afin de...

**Le président :** Nous n'avons pas besoin de faire cela.

**Le sénateur Tkachuk :** Ce sera fait à l'étape de la troisième lecture, et ce sera par la suite adopté, espérons-le, ou rejeté. Ce sera l'un ou l'autre.

**Le président :** Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Un travail colossal a été accompli aujourd'hui. Je vous souhaite de très joyeuses Fêtes.

(La séance est levée.)

WITNESSES

The Honourable Senator Mobina S. B. Jaffer, sponsor of the bill;

The Honourable Senator Peter Harder, P.C., sponsor of the bill.

*Girl Guides of Canada:*

Jill Zelmanovits, Chief Executive Officer;

Brenda Abrams, Director, Governance.

*United Church of Canada:*

Reverend Brian Cornelius, First United Church.

TÉMOINS

L'honorable sénatrice Mobina S. B. Jaffer, marraine du projet de loi;

L'honorable sénateur Peter Harder, C.P., parrain du projet de loi.

*Guides du Canada :*

Jill Zelmanovits, chef de la direction;

Brenda Abrams, directrice, Gouvernance.

*Église Unie du Canada :*

Révérend Brian Cornelius, Première Église unie.

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 4, 6, 7 and 10 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, has, pursuant to the motion adopted by the Senate on November 7, 2018, examined the said subject matter and now reports as follows.

The committee held meetings on November 20, 21, 22 and 29, 2018, during which it heard from the officials from federal departments and agencies, as well as representatives from the financial services sector, consumer groups, and experts in intellectual property and corporate law. Numerous written submissions were also received on the topics examined by the committee.

## DIVISION 3 OF PART 4

Division 3 of Part 4 amends *Trust and Loan Companies Act,* the *Bank Act,* the *Insurance Companies Act,* the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. It contains three subdivisions.

### Subdivision A

If enacted, part 4, Division 3, Subdivision A of the bill would establish an exemption for financial institutions to obtain approval from the Superintendent of Financial Institutions (the Superintendent) for certain investments.

The department explained that financial institutions are required to seek Superintendent approval for substantial investments in certain entities that may expose them to market or credit risk but that the proposed amendments would exempt them in cases when the value of the proposed investments relative to the value of the acquiring institution is below a materiality threshold.

Subdivision A would also allow financial institutions to indefinitely hold a substantial investment in the Canadian Business Growth Fund. The department explained that financial institutions are generally prohibited from acquiring substantial investments in commercial, non-financial entities and that the proposed amendments would provide an exception, with several restrictions.

Finally, Subdivision A would enable consumers to consent to the provision of information electronically.

### Subdivision B

The department also noted that Subdivision B would clarify rules for extended deposit insurance coverage following the amalgamation of two or more Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) members or the establishment of a federal credit union. It also would ensure that the CDIC can claim full payment of insured deposits made to depositors by specifying that the liquidator of a member institution may not apply the law of set-off or compensation to a claim related to insured deposits.

Finally, borrowing by the CDIC for purposes of section 60.2 of the *Financial Administration Act*, which deals with actions that the federal government may take “to promote the stability or maintain the efficiency of the financial system in Canada,” would be exempted from its borrowing limit. According to the CDIC, these amendments would allow it to protect financial stability by having access to timely and

sufficient funds to support financial stability in extraordinary circumstances such as the failure of several smaller members at once or the resolution of a systemically important bank. It also explained that, since it recuperates costs and losses through premiums to its members, the cost of bank failures would be paid for by the banking industry.

**Subdivision C**

The department explained further that Subdivision C would allow legally financial institutions that provide legally privileged information to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) to retain legal privilege with respect to that information. OSFI specified that between 2015 and 2016, 13 out of 31 transactions that came to OSFI for approval would have fallen below the threshold and would not have required approval.

The Canadian Bankers' association supports the proposed amendments, stating that they balance the need for protection of privileged information with supporting a transparent and cooperative relationship between banks and OSFI.

Committee Observations

With respect to Division 3 of Part 4, Subdivision B, the committee is concerned with the transparency of potential borrowing by the Canada Deposit Insurance Corporation for purposes of section 60.2 of the Financial Administration Act. The committee is of the view that, given the exemption from the borrowing limit, additional transparency is required. The committee proposes that a requirement be added such that any lending under section 60.2 of the Financial Administration Act be immediately reported and published.

## DIVISION 4 OF PART 4

Division 4 of Part 4 would amend the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* to remove the ability for persons to withdraw the importation or exportation of unreported currency or monetary instruments exceeding $10,000. According to the department, this amendment would close a gap in the legislation that could allow persons to avoid confiscation of their currency by not proceeding to cross the border with it, which is inconsistent with how the cross-border movement of goods is treated under law.

## DIVISION 6 OF PART 4

Division 6 of Part 4 amends the *Canada Business Corporations Act* (CBCA) to require federally incorporated private corporations to maintain a list of their beneficial owners. Beneficial owners would be those individuals that have, directly or indirectly, at least 25% of total share ownership or voting rights in the corporation.

Innovation, Science and Economic Development Canada said that knowing who owns or controls companies in Canada can help combat international tax evasion and avoidance, money laundering and other criminal activities that exploit corporate vehicles. It noted that the CBCA covers about 10% of Canadian corporations, which amounts to about 400,000 corporations, with the vast majority being private corporations; the remainder of the 4 million Canadian corporations are incorporated provincially

or territorially. It explained that corporations would store beneficial ownership information in their corporate books and the information would be available to authorized investigative authorities. Regarding the potential burden on businesses, it emphasized that most small and medium-sized businesses incorporated under the CBCA have very simple share structures and thus collecting this information should not be difficult.

The department pointed out that Division 6 contains the first beneficial ownership provisions in Canada and that the provinces and territories have agreed to pursue amendments to their own corporate statutes by summer 2019, with British Columbia having made some progress on this issue. It clarified that the federal, provincial and territorial governments would implement changes in two stages: the first stage would have corporations gather information on their beneficial owners and the second phase would determine who would be able to access the information. With respect to the United Kingdom's beneficial ownership registry, the department noted that while the registry is public, it does not require corporations to identify the natural person who is ultimately in control, while the CBCA amendments would require this information.

Transparency International Canada, an anti-corruption organization, welcomed the amendments in Division 6 but recommended further changes. Firstly, it suggested that there needs to be better systems to verify information on beneficial ownership, such as having beneficial owners sign affidavits attesting to their identity. A second amendment would have shareholders respond to corporate requests for information more quickly. A third amendment would clarify that law enforcement agencies, authorized reporting entities and public agencies would have access to the beneficial ownership information. The last suggested amendment would introduce a conviction on indictment with a fine up to $500,000 for filing false information. It also mentioned possibly lowering the beneficial ownership percentage to 10%. In its view, the information on beneficial ownership should be maintained in a pan-Canadian registry that would be available to the public, and thus accessible to organizations such as itself and investigative journalists.

Mora Johnson, a lawyer, was also supportive of the proposed amendments. Some comments she had included questioning new section 21.3(2) in clause 183, which would only allow shareholders and creditors access to the corporation's beneficial ownership information. In her view, other entities that should have access include federal and provincial election officials; consumer protection agencies; procurement officers in governments, colleges or hospitals; and other Canadian businesses. She also suggested that offences should not be restricted to just directors and officers of the corporation.

Committee Observations

The committee supports the measures described in Division 6. As information on beneficial ownership will likely become one of the main tools used by law enforcement agencies to combat money laundering and terrorist financing, the *Canada Business Corporations Act* amendments are an important first step towards establishing a beneficial ownership registry at both the federal and provincial/territorial levels of government.

However, the committee believes that there should be greater transparency of the beneficial ownership information that would be collected by private corporations. The committee suggests that access to the information should be provided to those entities suggested by the witnesses, with the expectation that the information will eventually become part of a pan-Canadian public registry.

## DIVISION 7 OF PART 4

Innovation, Science and Economic Development Canada stated that the purpose of the amendments proposed in Division 7 are to ensure that small and large innovators have equal access to the strategic use of intellectual property(IP) rights in global markets, and the amendments represent the legislative pillar of Canada's first national Intellectual Property Strategy.

Some witnesses had general comments about Division 7 as a whole. Professor Teresa Scassa of the University of Ottawa said that as Division 7 is part of an omnibus bill, there is no time to debate issues that are of greater magnitude, such as digital innovation, but perhaps it is a place to fix some IP-related problems. All witnesses agreed that, despite some areas of dissent in the IP sector, the changes proposed in Division 7 are mostly necessary and should proceed as part of Bill C-86. However, the Intellectual Property Institute of Canada, the profession association for patent agents, trade-mark agents and lawyers, indicated that Subdivisions A, B, C, F, G and H would benefit from further discussions with IP professionals and industry.

### Subdivision A

Subdivision A of Division 7 of Part 4 proposes several amendments to the *Patent Act*.

The Intellectual Property Institute of Canada expressed its concerns with clause 200, a transitional provision, as it would make any changes proposed in new sections 52.1, 53.1 and 55.3 applicable to current litigation, active patent applications and existing patents. It also spoke about clause 194, which expands the prior use exemption, saying that the amendment could interfere with the exclusive rights of a patent holder, as a prior user could pass on their exemption rights to another entity. With regard to the admission of patent examination documentation as evidence, in its view, any admissions contained in that documentation are likely to be revealed in court anyways, so the amendment would not make much difference practically. It noted that it would provide a written submission detailing its proposed amendments.

Professor Richard Gold of McGill University said that he supports the largely housekeeping changes to the *Patent Act.* In particular, he welcomed the changes proposed for patents contained in standards, the codification of the common law research exemption, and the minimum requirements for patent demand letters. He agrees with clause 191, which would allow the court to admit patent examination documentation as evidence, but suggested that further amendments be made. These suggestions included allowing oral statements to be admitted as evidence and extending the use of patent examination documentation as evidence to the determination of the utility of an invention. He pointed out that the amendments in Subdivision A would align Canada's patent law with those of the United States, and provide a check to the trend in Canadian courts of favouring patent holders. In his view, these documents are publicly available in other countries and this amendment proposes a necessary evidentiary rule, not a substantive change of law.

In contrast, the Canadian Intellectual Property Council, which is part of the Canadian Chamber of Commerce, did not express support for clause 191. It said that there are four problems with the provision: it would alter years of Supreme Court of Canada precedent on patent claims construction; it would create legal uncertainty for patentees as judicial interpretations could be based on documentation other than the patent claims; the transitional provisions could result in patent examination documentation

being applied retroactively; and, the provision is unduly broad as it could introduce the patent application history of other related patents that are not being disputed. It recommended removing clause 191 from the bill.

Professor Michael Geist from the University of Ottawa welcomed the minimum requirements for patent demand letters, stating that they should discourage the sending of deceptive letters and allow a right for a recipient of a letter to pursue damages or an injunction at Federal Court. He pointed out that some of the patent reforms will require regulations, which will add years of delay before these provisions are in force.

**Subdivision B**

Subdivision B of Division 7 of Part 4 proposes several amendments to the *Trade-marks Act.*

Innovation, Science and Economic Development Canada said that the amendments are intended to ensure that rightful users of trade-marks can access the system and combat those actors that squat on a trade-mark and fill the registry with thousands of trade-marks that they do not intend to use.

While the Intellectual Property Institute of Canada expressed support for the changes proposed in Division B regarding use of a trade-mark, it recommended that it would be better to just require the applicant to show trade-mark use at the time of registration of that trade-mark.

Professor Teresa Scassa of the University of Ottawa spoke about clauses 215 and 216, which deal with official marks that are registered by public authorities. She supports the changes proposed that would allow the invalidation of official marks used by an entity that is not a public authority or no longer exists, but would suggest that public notice of the invalidity of the official mark should be mandatory. She also recommends that official marks be invalidated if they have not been used in the past three years, in a similar process as set out in section 45 of the *Trade-mark Act,* which addresses unused registered trade-marks.

The Canadian Intellectual Property Council also indicated its support for changes in Subdivision B, as many of these provisions address long-standing problems. It noted that clause 225, which adds “bad faith” as a ground to invalidate and to oppose the registration of a trade-mark, is unclear as how to show the trade-mark was used and whether its use with one or more, but not all, goods or services is sufficient.

**Subdivision C**

Subdivision C of Division 7 of Part 4 addresses the “notice and notice system” established under sections 41.25 and 41.26 of the *Copyright Act* that is intended to discourage online copyright infringement. Subdivision C would prohibit a notice of claimed infringement from containing an offer to settle or a demand for payment. These notices are sent to the subscriber’s Internet service provider, who is then obliged to forward it on to the account that is allegedly infringing copyright.

Professor Michael Geist of the University of Ottawa stated that almost immediately after the notice and notice system was established in 2012, anti-piracy companies sent out hundreds of thousands of notices of claimed infringement which set out demands for payment. Subdivision C would restore the original

intent of the system, which was to provide a mechanism for rights holders to raise concerns and create a role for telecom companies or internet service providers to address these issues. He recommended that there should be penalties for sending abusive notices and standards to assist internet service providers in identifying those notices that are compliant with the law. He also remarked on the absence of provisions related to artificial intelligence copyright issues, which were mentioned in Budget 2018.

**Subdivision D**

Subdivision D of Division 7 of Part 4 would enact the College of Patent Agents and Trade-mark Agents Act. The College would be responsible for regulating patent agents and trade-mark agents with respect to professional and ethical standards. Innovation, Science and Economic Development Canada indicated that the proposed changes would shift the regulation of these agents from the Commissioner of Patents and Registrar of Trade-marks to the College, so as to improve governance of these agents and remove any disciplinary powers from the Canadian Intellectual Property Office.

The department officials said that the College was developed by examining the best practices of other self-regulating professions, and that checks and balances on the operations of the College would include restrictions with respect to who can be on the board of directors and the filing of an annual report. With regard to the cost of establishing the College, they indicated that the College will be self-funded through fees it collects from its members.

The Intellectual Property Institute of Canada expressed its support for the proposed legislation and indicated that it has been advocating for a self-regulatory governance body for agents for 23 years. In its view, the need for a College is not based on complaints from the public, but because of an incomplete regulatory framework, particularly the lack of a mandatory code of conduct, continuing education requirements or discipline process for agents. It explained that the College is based on the United Kingdom's model and is a hybrid between self-regulation and government regulation, as most positions on the board would be appointed by the minister responsible for the College. It suggested that there should be amendments to new sections 70 and 71 found in clause 247, so that the term "legal counsel" refers only to lawyers qualified to practise as patent or trade-mark agents. As well, new section 33 in clause 247 should be amended so that the code of professional conduct is incorporated by reference in the regulations but allowed to exist outside of the regulations, such as in a bylaw. It made additional suggestions for amendments in its written submission.

<u>Committee Observations</u>

The committee has concerns, in general, about competing federal and provincial regulatory regimes, which might occur with the College introduced in Subdivision D and provincial/territorial law societies.

**Subdivision E**

Subdivision E of Division 7 of Part 4 would amend the *Bankruptcy and Insolvency Act* and the *Companies' Creditors Arrangement Act* to ensure that insolvency and restructuring of an owner of IP does not affect a third party's right to the ongoing use of IP that was conferred by an agreement between the owner of the IP and the third party.

Professor Richard Gold of McGill University noted that the changes proposed would put Canadians on equal footing with Americans with respect to the use of IP licences upon the bankruptcy of IP licensors.

**Subdivision F**

Subdivision F of Division 7 of Part 4 would amend the *Access to Information Act,* the *Privacy Act* and the *Pest Control Products Act* so that information considered privileged under the *Patent Act* and the *Trade-marks Act* is not required to be disclosed under these three statutes. No witnesses provided comments on this subdivision.

**Subdivision G**

Subdivision G of Division 7 of Part 4 would amend the *National Research Council Act* to give the National Research Council the authority to manage all forms of intellectual property that it develops and improve management of the real property it holds. The NRC noted that the amendments would broaden the ability of the NRC to assign its intellectual property to a specific company and that currently, it does not have the authority to dispose of all forms of its own intellectual property, such as copyright.

**Subdivision H**

Subdivision H of Division 7 of Part 4 would amend the *Copyright Act* with respect to the Copyright Board to improve the timeliness, predictability and clarity of Board proceedings. In November 2016, the committee conducted its own study of the Board and released a report entitled Copyright Board: A Rationale For Urgent Review that discussed many of the pressing concerns about the mandate, practices and resources of the Board.

Innovation, Science and Economic Development Canada indicated that delays would be reduced at the Board through provisions that would establish an overriding mandate and decision-making criteria for the Board, require tariffs to be filed earlier and be held valid for longer periods, introduce a regulatory power to set decisions-making deadlines and allow collective societies and users of copyrighted material to enter into direct agreements. It also highlighted that the Board's budget will be increased by 30 per cent and that there have been new appointments to the Board.

Canadian Heritage noted that, currently, the Board's decisions can be applied retroactively, and this lack of clarity about tariffs is a disincentive for an artist or company to invest in Canada's cultural and creative marketplace. It said that the changes intend to reduce delays at the Board would help artists.

The Copyright Board of Canada welcomed the changes proposed in Subdivision H and said that they reflect the general views of the Board. In its view, the proposal to set in law the public interest as a part of the Board's mandate would bring more clarity and predictability to the Board's decision-making authority. Regarding the changes that would allow collective societies to negotiate direct agreements, the Board agrees with this amendment but noted that it would be difficult to predict its effect on the Board's overall workload. It expressed support for the introduction of case management to the Board's processes, as well as the increase in its budget. It mentioned that it had been trying to move forward with its own reforms for several years, but was asked to wait and work in collaboration with the departments.

The Board, as well as Professor Jeremy de Beer of the University of Ottawa, asked the committee to carefully consider the changes in clause 295 that propose to amend section 66.91 of the Act. They asked that the clause be studied to ensure that the scope of the Governor-in-council regulatory power is not overreaching and protects the Board's ability to regulate its decision-making processes. The Board noted that while it supports the objective of these changes to set time parameters, they could have an effect on the independence on the Board because, firstly, it is impractical for cabinet members or department officials to determine appropriate time periods in the Board's processes and, secondly, an administrative tribunal must have control over its own processes and not be subject to political decisions. Professor de Beer recommended that clause 295 be deleted.

Regarding its workload, the Board indicated that it is involved in about 50 tariffs a year, while the U.S. Copyright Royalty Tribunal certifies about five tariffs. This number of tariffs was supported by Professor de Beer's previous study on the copyright-tariff setting process in Canada. In contrast, Howard Knopf, an IP lawyer, indicated that his own calculations found the Board certifies fewer than five tariffs a year and that the Board takes years to approve uncontested tariffs. In his view, the Board does not have a problem with resources and has too little to do.

Professor de Beer mentioned that he previously was the Board's legal counsel and has advised it in the past on potential policy reforms. In his view, the problems of the Board were the result of legislative changes that added to the Board's workload but were not implemented properly. He indicated that he strongly supported the increase in Board resources and the procedural reforms that would implement case management. However, he cautioned that reducing the number of matters that come before the Board, such as through direct agreements, could result in small and medium-sized businesses becoming vulnerable to potential abuses of market power by certain collective societies. Mr. Knopf also expressed concern that collective societies would have "unchecked monopoly power" over other organizations wishing to broadcast music.

Mr. Chisick, a copyright lawyer, also expressed support for the proposed changes. In particular, he agreed with the proposal to allow direct agreements to be made with collective societies, given that the majority of the work of the Board is devoted to tariffs proposed by these societies. He also noted that the changes to the Board's processes should reverse the trend of retroactive tariff-setting. He expressed concern for new section 73.3 found in clause 296, which prohibits a collective society from enforcing its rights on a user who has paid or offered to pay royalties under an approved tariff. He said that the prohibition would be extended to a person who offers to pay royalties under a tariff that has not been approved, which unfortunately could result in a user being able to use copyright-protected material for years without paying for it. He asked that this new section be deleted.

Harold Knopf did not support examining these changes in a budget bill. He was discouraged by the provisions that streamlined timelines, stating that they would not make a difference given that it often takes years before a hearing can take place before the Board and another few years before a decision is rendered. He stressed that the regulation-making power to specify timelines is not new, has never been used, and would not affect the Board's autonomy. He suggested that the bill impose necessary deadlines, which has been done for other tribunals and federal courts. He commented on the absence in the bill of provisions related to public participation at the Board in a similar manner as at the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission. He also noted that the question of whether copyright board tariffs are mandatory for users has not yet been settled by the courts.

Professor de Beer, Mr. Chisick and Mr. Knopf all drew attention to new section 66.501 set out in clause 292. They believe that new section 66.501(d), which allows the Board to consider "any other criterion that the Board considers appropriate," would create problems, such as introducing new requirements for parties appearing before the Board that could involve expensive expert evidence, allowing the Board to discard evidence for other criteria, and that it would take years for the courts to determine how this new section should be interpreted. Professor de Beer asked that the clause be deleted, while Mr. Chisick suggested that this provision be reconsidered or that regulations be implemented quickly to provide guidance.

Furthermore, with regard to the new section 66.501(b), which codifies "the public interest" as part of the Board's mandate, Mr. Knopf thought that requiring consideration of the public interest could be in conflict with a competitive market. In contrast, Mr. Chisick and Professor de Beer indicated that public interest was already a consideration the Board takes in all of its decisions.

The Intellectual Property Institute of Canada expressed its support for the changes to the Copyright Board. However, it had some concerns with new section 69 in clause 296, which would provide that a collective society be able to withdraw a tariff. It suggested a technical amendment to clarify that the intent of new section 69 is to expand, not limit, the ability of a collective to amend its tariff.

Committee Observations

With respect to Subdivision H of Division 7, the committee is concerned about the discrepancy in the data about the number of decisions that the Copyright Board is involved in or the number of tariffs that it certifies annually that were cited by the Copyright Board, Professor de Beer and Mr. Knopf.

In addition, the committee questions why the federal government is attempting to enact regulations that would dictate the Copyright Board's decision-making processes, as this would clearly affect the Board's independence. The committee suggests that clause 295, which proposes to amend section 66.91 of the *Copyright Act,* be further examined to assess the witnesses' concerns regarding the scope of the Governor-in-Council's power to set procedural deadlines for the Copyright Board.

Lastly, to ensure that these amendments are having the intended effect on the Copyright Board's practices, the committee proposes that this matter be reviewed in two years by the Minister of Innovation, Science and Economic Development.

## DIVISION 10 OF PART 4

Part 4, Division 10 of the bill amends sections of the *Bank Act* related to the protection of customers and the public with respect to corporate governance, responsible business conduct including new whistleblowing provisions, disclosure and transparency, and redress. It also amends the *Financial Consumer Agency of Canada Act* (FCACA) to grant additional powers to that agency.

According to the Department of Finance, Division 10 is a proposal that would both consolidate existing consumer protection legislation and regulatory provisions and add new measures intended to address issues identified in two recent reports from the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC). The issues identified in the reports related to bank sales practices and the supervision of financial consumer

protection. According to the department, the proposals were viewed by stakeholders as significantly improving protections for bank customers.

The department emphasized that Division 10 does not contain an exclusive assertion of federal jurisdiction and is not intended to affect the provinces' ability to regulate in the area of consumer protection or the rights of consumers under provincial legislation, which was a concern that was expressed in relation to a similar framework that was proposed, and then removed, in the second 2016 budget implementation act.

In highlighting the new elements of Division 10, the department drew attention to three elements. Firstly, the department spoke about proposed measures related to strengthening banks' internal consumer protection processes and practices. These measures would include the requirement that banks designate a committee of their board of directors to oversee consumer protection and report to the FCAC, have policies and procedures to ensure products and services offered to a person are "suitable," and remuneration practices that do not interfere with consumer protection procedures. The Department of Finance clarified that these measures apply only to banking products such as credit cards, lines of credit and mortgages and do not include a "best interest" test, such as is used by securities regulators; rather, it would be up to each institution to implement consumer protections.

Secondly, the department spoke about proposed measures that would provide new "tools" for the FCAC to promote compliance with consumer protection legislation. These measures would include providing the commissioner with the power to order restitution for consumers for non-compliance, an increase in the maximum penalty that can be imposed for breaches of legal obligations under the framework, and the publication of the name of the bank subject to a penalty.

Thirdly, the department discussed other consumer protection measures. These measures would include protections from misleading information and undue pressure, a prohibition on using the term ombudsman to describe banks' internal complaint handling processes and requirements for the record keeping, reporting and publishing of complaints and their decisions.

According to the FCAC, if enacted, Division 10 would enhance its ability to supervise and enforce compliance and better integrate financial literacy within its mandate.

In commenting on the proposed increase in the maximum penalties for a violation of the *Bank Act*, the FCAC stated that the maximum penalty has only been imposed once for a financial institution but that the name of the institution was not published. According to the department, the combination of the requirement to publish the name of the bank subject to the penalty and the increase in the maximum penalty is expected to act as significant deterrents for banks to contravene consumer protection regulation.

Witnesses agreed that the provisions in the bill aimed at strengthening the FCAC signify an important step towards establishing the FCAC as a true market conduct regulator. In particular, the Ombudsman for Banking Services and Investments identified the ability of the FCAC to issue directions and to conduct special audits as measures that would improve its ability to protect consumers.

The department also clarified that there are currently no requirements in the legislation for banks to have a whistleblower program nor are there explicit protections for whistleblowers in the *Bank Act*, although

there is a prohibition on certain forms of retaliation for whistleblowing in the *Criminal Code of Canada*. However, the Canadian Bankers' Association noted that banks do have internal policies with respect to whistleblowing. According to the department, putting requirements in the *Bank Act* would facilitate administration and increase awareness among bank employees.

In discussing external complaints bodies, the department explained that, currently, the *Bank Act,* allows for two models. Under the first model, the Minister of Finance could designate a single external complaints body and require financial institutions to use it. Under the second model, the competitive model currently in use, multiple external complaints bodies are approved and financial institutions may choose which to be a member of.

The Ombudsman for Banking Services and Investments argued that the second model ignores international best practices. According to her, the competitive model has an inherent conflict of interest as ombudsmen services must compete for bank business, and may therefore make rulings in favour of banks, rather than consumers, which may undermine public confidence in the financial services sector. The only way to remove this conflict of interest, she argued, is to amend Division 10 in order to remove the competitive model from the legislation.

The Public Interest Advocacy Centre agreed that a single external complaints body is preferable to the competitive system but supported the measures that would increase transparency of these bodies such as the reporting and publication requirements. It argued that the Minister of Finance will have more information on which to base a potential decision to revoke an external complain body's status.

The Ombudsman from ADR Chambers contended that the framework that currently exists requires the external complaints bodies to be independent, timely and transparent. This includes being impartial and independent of parties involved in the complaints. The Canadian Bankers Association supports the continuation of the competitive model.

The department explained that it is aware that some stakeholders do not feel that the current competitive model best serves customers and stated that it is an area that it "should next focus [its] attention on."

In discussing the requirement for external complaints bodies to publish the details of their recommendations, the Ombudsman from ADR Chambers, stated that it would prefer to reserve the ability to exercise its "go public" power for cases in which recommendations are not followed. She was also concerned that complainants may read summaries of cases similar to their own and be dissuaded from pursuing their complaints if the outcome was not favourable. She also requested that consideration be given to allowing complainants from opting out of publication in order to protect their privacy. The Ombudsman for Banking Services and Investments, on the other hand, welcomed the increased transparency but noted that the details of implementation will need to be carefully considered. The Canadian Bankers' Association also agreed that increased transparency would be positive but also agreed that concerns for customers' privacy should be addressed.

The Ombudsman from ADR Chambers felt that the clause that requires the external complaints body to maintain a "reputation" for operating with good character and integrity is somewhat ambiguous and should be removed.

Overall, the Public Interest Advocacy Centre remarked that Division 10 is a much stronger consumer protection framework than that proposed in the 2016 second budget implementation bill by consolidating legislation and regulation in one section.

Committee Observations

The committee feels that the requirement that banks designate a committee of their board of directors to oversee consumer protection and report to the Financial Consumer Agency of Canada is unnecessary. The committee recommends that Division 10 be amended to require that the entire board of directors report to the Financial Consumer Agency of Canada and that the requirement to form a separate committee be removed.

With respect to the issue of the competitive model for external complaints bodies and the department's comments that it might study the matter, the committee insists that the department consider it and make a decision as soon as possible, taking into consideration the consumer's perspective.

## LIST OF OBSERVATIONS

1. With respect to Division 3 of Part 4, Subdivision B, the committee is concerned with the transparency of potential borrowing by the Canada Deposit Insurance Corporation for purposes of section 60.2 of the Financial Administration Act. The committee is of the view that, given the exemption from the borrowing limit, additional transparency is required. The committee proposes that a requirement be added such that any lending under section 60.2 of the Financial Administration Act be immediately reported and published.

2. The committee supports the measures described in Division 6. As information on beneficial ownership will likely become one of the main tools used by law enforcement agencies to combat money laundering and terrorist financing, the *Canada Business Corporations Act* amendments are an important first step towards establishing a beneficial ownership registry at both the federal and provincial/territorial levels of government.

   However, the committee believes that there should be greater transparency of the beneficial ownership information that would be collected by private corporations. The committee suggests that access to the information should be provided to those entities suggested by the witnesses, with the expectation that the information will eventually become part of a pan-Canadian public registry.

3. The committee has concerns, in general, about competing federal and provincial regulatory regimes, which might occur with the College introduced in Subdivision D and provincial/territorial law societies.

4. With respect to Subdivision H of Division 7, the committee is concerned about the discrepancy in the data about the number of decisions that the Copyright Board is involved in or the number of tariffs that it certifies annually that were cited by the Copyright Board, Professor de Beer and Mr. Knopf.

In addition, the committee questions why the federal government is attempting to enact regulations that would dictate the Copyright Board's decision-making processes, as this would clearly affect the Board's independence. The committee suggests that clause 295, which proposes to amend section 66.91 of the *Copyright Act,* be further examined to assess the witnesses' concerns regarding the scope of the Governor-in-Council's power to set procedural deadlines for the Copyright Board.

Lastly, to ensure that these amendments are having the intended effect on the Copyright Board's practices, the committee proposes that this matter be reviewed in two years by the Minister of Innovation, Science and Economic Development.

5. The committee feels that the requirement that banks designate a committee of their board of directors to oversee consumer protection and report to the Financial Consumer Agency of Canada is unnecessary. The committee recommends that Division 10 be amended to require that the entire board of directors report to the Financial Consumer Agency of Canada and that the requirement to form a separate committee be removed.

   With respect to the issue of the competitive model for external complaints bodies and the department's comments that it might study the matter, the committee insists that the department consider it and make a decision as soon as possible, taking into consideration the consumer's perspective.

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 3, 4, 6, 7 et 10 de la partie 4 du projet de loi C 86, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 novembre 2018, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit.

Le comité a tenu des réunions les 20, 21, 22 et 29 novembre 2018, au cours desquelles il a entendu des fonctionnaires de divers ministères et organismes fédéraux, ainsi que des représentants du secteur des services financiers, des groupes de consommateurs et des experts en propriété intellectuelle et en droit des sociétés. Le comité a reçu également de nombreux mémoires sur les questions à l'étude.

## SECTION 3 DE LA PARTIE 4

La section 3 de la partie 4 modifie la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurance*, la *Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada* et la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Elle est divisée en trois sous-sections.

### Sous-section A

Si elle est adoptée, la sous-section A de la section 3 de la partie 4 du projet de loi exempterait les institutions financières d'obtenir l'approbation du surintendant des institutions financières (le surintendant) pour certains investissements.

Le ministère a expliqué que les institutions financières doivent obtenir l'approbation du surintendant pour investir dans certaines entités qui pourraient les exposer à un risque de marché ou de crédit. Les modifications proposées les exempteraient de le faire lorsque la valeur des investissements proposés par rapport à la valeur de l'institution acquéreuse est inférieure au seuil d'importance.

La sous-section A permettrait aux institutions financières de conserver indéfiniment un intérêt de groupe financier dans le fonds de croissance des entreprises du Canada. Le ministère a expliqué qu'il est habituellement interdit aux institutions financières de faire l'acquisition d'un intérêt de groupe financier dans des entités commerciales non financières, et que la modification proposée accorderait une exception assortie de plusieurs restrictions.

Finalement, la sous-section A permettrait aux consommateurs de donner, par voie électronique, leur consentement à recevoir des documents.

### Sous-section B

Le ministère a également noté que la sous-section B clarifierait les règlements visant la couverture prolongée de l'assurance-dépôt à la suite de la fusion de deux ou plusieurs membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou de l'établissement d'une coopérative de crédit fédérale. Elle garantirait également que la SADC pourrait réclamer le remboursement total des dépôts assurés faits à un déposant en précisant que le liquidateur d'une institution membre ne peut opposer une compensation de créance liée à des dépôts assurés.

Enfin, les prêts consentis à la SADC sous le régime de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui porte sur les mesures que peut prendre le gouvernement fédéral pour « promouvoir la stabilité ou maintenir l'efficacité du système financier au Canada », seraient exclus de cette limite d'emprunt. Selon la SADC, ces modifications lui permettraient de protéger la stabilité financière en lui donnant un accès rapide à des fonds suffisants pour maintenir la stabilité financière dans des circonstances extraordinaires, comme la faillite simultanée de plusieurs petits membres ou la résolution d'une banque ayant un poids systémique considérable. Elle a également expliqué que, puisque les coûts et les pertes sont couverts par les cotisations des membres, le coût d'une faillite de banque serait couvert par le secteur des institutions financières.

**Sous-section C**

Le ministère a expliqué que la sous-section C permettrait à des institutions financières qui fournissent en toute légalité des renseignements protégés au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) de conserver le privilège juridique en ce qui a trait à ces renseignements. Le BSIF a précisé que, entre 2015 et 2016, 13 des 31 transactions qui lui ont été présentées aux fins d'approbation n'auraient pas satisfait au seuil et n'auraient pas nécessité une approbation de sa part.

L'Association des banquiers canadiens a dit appuyer les modifications proposées, car elles établissent un équilibre entre la nécessité de préserver les renseignements protégés et l'établissement de relations transparentes et collaboratives entre les banques et le BSIF.

Observations du comité

En ce qui concerne la sous-section B de la section 3 de la partie 4, le comité s'inquiète de la transparence entourant un emprunt éventuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada sous le régime de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le comité est d'avis que compte tenu de l'exemption visant la limite d'emprunt, il faudrait plus de transparence. Le comité propose donc l'ajout d'une exigence selon laquelle tout prêt consenti en vertu de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* devra immédiatement être déclaré et publié.

## SECTION 4 DE LA PARTIE 4

La section 4 de la partie 4 modifierait la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* de manière à supprimer aux personnes le droit de renoncer à poursuivre l'importation ou l'exportation d'effets ou d'espèces non déclarées d'une valeur dépassant 10 000 $. Selon le ministère, cette modification comblerait une lacune dans la loi qui permet aux personnes d'éviter la confiscation de leurs espèces si elle décide de ne pas franchir la frontière en leur possession, ce qui n'est pas conforme au traitement que réserve la loi à la circulation transfrontalière des biens.

## SECTION 6 DE LA PARTIE 4

La section 6 de la partie 4 du projet de loi modifie la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) afin d'exiger que les sociétés privées constituées en vertu d'une loi fédérale tiennent une liste des particuliers qui en ont la propriété effective. Ces véritables propriétaires sont les particuliers qui

détiennent, directement ou indirectement, au moins 25 % de l'ensemble des actions ou des droits de vote de la société.

Selon Innovation, Sciences et Développement économique Canada, connaître les propriétaires ou ceux qui contrôlent des entreprises canadiennes peut aider à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal à l'échelle internationale, le blanchiment d'argent ainsi que l'utilisation de sociétés à d'autres fins criminelles. Le Ministère a signalé que la LCSA vise environ 10 % des sociétés canadiennes, c'est-à-dire quelque 400 000 entreprises, dont la grande majorité sont des sociétés privées; le reste des 4 millions de sociétés canadiennes sont constituées en vertu d'une loi provinciale ou territoriale. Il a expliqué que les sociétés conserveraient les renseignements sur les véritables propriétaires dans leurs registres, et que ces renseignements seraient à la disposition des organismes d'enquête autorisés. En ce qui concerne l'éventuel fardeau pour les entreprises, le Ministère a rappelé que l'organisation du capital social de la plupart des petites et moyennes entreprises constituées en vertu de la LCSA est très simple. Il ne devrait donc pas être difficile de recueillir ces renseignements.

Le Ministère a fait remarquer que la section 6 contient les premières dispositions canadiennes sur la propriété effective et que les provinces et les territoires ont convenu de modifier leurs lois sur les sociétés par actions d'ici l'été 2019. Il a souligné que la Colombie-Britannique a déjà réalisé des progrès à cet égard. Le Ministère a précisé que les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux mettront en œuvre les changements en deux étapes : dans un premier temps, les sociétés devront recueillir les renseignements sur leurs véritables propriétaires; dans un deuxième temps, on déterminera qui aura accès à ces renseignements. En ce qui concerne le registre de propriété effective du Royaume-Uni, le Ministère a signalé que, bien qu'il s'agisse d'un registre public, les sociétés ne sont pas tenues d'identifier la personne physique qui exerce fondamentalement le contrôle, tandis que les modifications proposées à la LCSA exigent la divulgation de ce renseignement.

L'organisme de lutte contre la corruption Transparency International Canada a dit accueillir favorablement les modifications proposées à la section 6, mais il a recommandé d'autres changements. D'abord, il a affirmé qu'il est nécessaire de mettre en place de meilleurs moyens pour vérifier les renseignements sur la propriété effective : par exemple, les véritables propriétaires pourraient signer un affidavit pour attester leur identité. Ensuite, il a proposé que les actionnaires soient tenus de répondre plus rapidement aux demandes de renseignement de la société. Il a aussi suggéré de préciser que les autorités responsables de l'application de la loi, les entités déclarantes autorisées et les organismes publics ont accès aux renseignements sur la propriété effective. Enfin, l'organisme a proposé d'ajouter une infraction poursuivie par mise en accusation assortie, sur déclaration de culpabilité, d'une amende allant jusqu'à 500 000 $ en cas de production de faux renseignements. Il a évoqué aussi la possibilité de réduire à 10 % le pourcentage de la propriété effective. D'après l'organisme, les renseignements sur la propriété effective doivent être consignés dans un registre pancanadien qui serait accessible au public et, par le fait même, à des organisations comme Transparency International Canada et à des journalistes d'enquête.

L'avocate Mora Johnson a elle aussi appuyé les modifications proposées. Elle a toutefois remis en question le nouveau paragraphe 21.3(2) de l'article 183, qui accorde aux actionnaires et aux créanciers seulement l'accès aux renseignements du registre de propriété effective d'une société. Selon elle, d'autres entités devraient pouvoir consulter les registres, comme les fonctionnaires électoraux provinciaux et fédéraux, les agences de protection des consommateurs, les agents d'approvisionnement des gouvernements, des collèges ou des hôpitaux, ainsi que d'autres entreprises canadiennes. Elle

estime également que les infractions ne devraient pas viser que les administrateurs et les dirigeants d'une société.

Observations du comité

Le comité est favorable aux mesures exposées dans la section 6. Comme les renseignements sur la propriété effective deviendront probablement l'un des principaux outils dont se serviront les organismes d'application de la loi pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les modifications proposées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sont un premier pas important vers la création d'un registre de la propriété effective, tant au niveau du gouvernement fédéral qu'au niveau des provinces et des territoires.

Le comité croit toutefois qu'il faudrait plus de transparence à l'égard des renseignements sur la propriété effective recueillis auprès des sociétés privées. Le comité propose donc que l'accès à l'information soit accordé aux entités dont les témoins ont parlé, dans l'optique de retrouver un jour cette information dans un registre public pancanadien.

## SECTION 7 DE LA PARTIE 4

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a indiqué que les modifications proposées à la section 7 visent à garantir aux innovateurs, petits et grands, un accès égal à l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle (PI) sur les marchés mondiaux, et que ces modifications représentent le fondement législatif de la première stratégie nationale du Canada en matière de propriété intellectuelle.

Certains témoins ont fait des remarques générales sur l'ensemble de la section 7. Selon Teresa Scassa, professeure à l'Université d'Ottawa, étant donné que la section 7 est comprise dans un projet de loi omnibus, le temps manque pour débattre des grands enjeux comme l'innovation numérique, mais elle croit qu'il y a peut-être moyen de régler certains problèmes liés à la PI. Tous les témoins s'entendaient pour dire que, malgré quelques divergences au sein du secteur de la PI, la plupart des changements proposés à la section 7 sont nécessaires et doivent être étudiés dans le cadre du projet de loi C-86. Cependant, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, l'association professionnelle qui représente les agents de brevets, les agents de marques de commerce et les avocats spécialisés en marques de commerce, a signalé qu'il serait avantageux de tenir des discussions plus approfondies sur les sous-sections A, B, C, F, G et H avec des spécialistes et des représentants de l'industrie de la PI.

### Sous-section A

La sous-section A de la section 7 de la partie 4 propose plusieurs modifications à la *Loi sur les brevets*.

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada s'est dit préoccupé par l'article 200 du projet de loi, une disposition transitoire qui ferait en sorte que tout changement proposé dans les nouveaux articles 52.1, 53.1 et 55.3 serait applicable aux instances en cours, aux demandes de brevet actives et aux brevets existants. Selon l'Institut, l'article 194 du projet de loi, qui élargit l'exception relative à l'utilisation antérieure, pourrait faire obstacle aux droits exclusifs d'un titulaire de licence, puisqu'un utilisateur antérieur pourrait transférer son droit d'exception à une autre partie. En ce qui a trait à l'admission en preuve de documents relatifs à l'examen d'une demande de brevet, puisque les faits admis dans ces

documents risquent d'être divulgués en cour de toute façon, l'Institut estime que la modification ne changera pas grand-chose d'un point de vue pratique. L'organisme a indiqué son intention de soumettre un mémoire dans lequel il expliquera en détail les modifications qu'il propose.

Richard Gold, professeur à l'Université McGill, appuie les changements d'ordre essentiellement administratif proposés à la *Loi sur les brevets*. Il accorde un accueil particulièrement favorable aux changements proposés au sujet des brevets contenus dans les normes, de la codification de l'exemption de common law pour la recherche et des exigences minimales pour les mises en demeure liées à des brevets. Il approuve l'article 191, qui permet aux tribunaux d'admettre en preuve des documents relatifs à l'examen d'une demande de brevet, mais il considère que les modifications pourraient aller plus loin. Il propose notamment d'ajouter les déclarations orales à la preuve admise et d'étendre à la détermination de l'utilité d'une invention l'admissibilité en preuve des documents relatifs à l'examen d'une demande de brevet. Il a souligné que les modifications à la sous-section A harmonisent la loi canadienne sur les brevets avec celle des États-Unis et qu'elles servent de frein aux tribunaux canadiens, qui ont tendance à soutenir les titulaires de brevet. Selon lui, ces documents sont du domaine public dans d'autres pays et cette modification propose une règle de preuve qui est nécessaire, mais qui ne constitue toutefois pas une modification de fond à la loi.

En revanche, le Conseil canadien de la propriété intellectuelle, qui fait partie de la Chambre de commerce du Canada, n'appuie pas l'article 191. Selon lui, cette disposition soulève quatre problèmes : elle modifie des années de jurisprudence établie par la Cour suprême du Canada sur l'interprétation des revendications d'un brevet; elle crée une incertitude juridique pour les propriétaires de brevet, car l'interprétation par les tribunaux pourrait être fondée sur des documents autres que les revendications de brevet; les dispositions transitoires pourraient donner lieu à l'application rétroactive des documents relatifs à l'examen d'une demande de brevet; la disposition est trop large, car elle pourrait inclure l'historique de demandes d'autres brevets connexes qui ne sont pas contestés. Le Conseil recommande donc de retirer l'article 191 du projet de loi.

Michael Geist, professeur à l'Université d'Ottawa, accueille favorablement les exigences minimales relatives aux mises en demeure liées à des brevets, car il estime qu'elles devraient décourager l'envoi de lettres trompeuses et accorder au destinataire de la mise en demeure le droit de demander des dommages-intérêts ou une injonction à la Cour fédérale. Il a ajouté que certaines réformes relatives aux brevets nécessiteront l'adoption de règlements, ce qui retardera de plusieurs années encore l'entrée en vigueur de ces dispositions.

**Sous-section B**

La sous-section B de la section 7 de la partie 4 propose plusieurs modifications à la *Loi sur les marques de commerce.*

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a indiqué que les modifications visent à garantir que les usagers légitimes d'une marque de commerce ont accès au système et à lutter contre les intervenants qui s'approprient une marque de commerce et inondent le registre de milliers de marques de commerce qu'ils n'ont pas l'intention d'utiliser.

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada s'est dit en faveur des changements proposés à la section B à propos de l'utilisation d'une marque de commerce, mais il juge qu'il serait préférable d'exiger

tout simplement que le demandeur prouve qu'il utilise la marque de commerce au moment où il enregistre cette dernière.

Teresa Scassa, professeure à l'Université d'Ottawa, s'est attardée aux articles 215 et 216 du projet de loi, qui portent sur les marques officielles enregistrées par des autorités publiques. Elle appuie les changements proposés qui permettraient d'invalider les marques officielles employées par des entités qui ne sont pas des autorités publiques ou qui n'existent plus, mais elle juge que la publication d'un avis public à cet effet devrait être obligatoire. Elle recommande aussi que les marques officielles soient déclarées non valides si elles n'ont pas été employées au cours des trois années précédentes, une procédure semblable à celle qui est établie à l'article 45 de la *Loi sur les marques de commerce*, qui vise les marques de commerce enregistrées inutilisées.

Le Conseil canadien de la propriété intellectuelle appuie également les changements proposés à la sous-section B, car plusieurs de ces dispositions règlent des problèmes de longue date. Il a fait remarquer que l'article 225 du projet de loi, qui ajoute la « mauvaise foi » comme motif d'invalidation de l'enregistrement ou d'opposition à l'enregistrement d'une marque de commerce, n'établit pas clairement de quelle manière on peut démontrer l'emploi d'une marque de commerce ni s'il suffit que la marque soit employée seulement pour certains produits ou services.

**Sous-section C**

La sous-section C de la section 7 de la partie 4 porte sur le « régime d'avis et avis » institué aux articles 41.25 et 41.26 de la *Loi sur le droit d'auteur* afin de décourager la violation du droit d'auteur en ligne. La sous-section C interdit qu'un avis de prétendue violation contienne une offre visant le règlement de la prétendue violation ou une exigence visant le versement de paiements. Ces avis sont envoyés aux fournisseurs de services Internet, qui sont alors tenus de les transmettre au compte des abonnés à l'origine des prétendues violations du droit d'auteur.

Michael Geist, professeur à l'Université d'Ottawa, a affirmé qu'aussitôt après la mise en place du régime d'avis et avis en 2012, des entreprises de lutte contre le piratage ont envoyé des centaines de milliers d'avis de prétendue violation dans lesquels elles réclamaient le versement de paiements. La sous-section C rétablirait l'intention initiale du régime, qui consiste à fournir aux détenteurs de droits un mécanisme leur permettant de signaler les problèmes et à assigner aux sociétés de télécommunications et aux fournisseurs de services Internet la tâche de régler ces problèmes. Il recommande l'imposition de sanctions à ceux qui envoient des avis illégitimes et l'établissement de normes pour aider les fournisseurs de services Internet à déterminer si les avis sont conformes à la loi. Il a souligné aussi l'absence de dispositions sur les enjeux liés au droit d'auteur en matière d'intelligence artificielle, dont il a été question dans le budget de 2018.

**Sous-section D**

La sous-section D de la section 7 de la partie 4 concerne l'adoption de la Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce. Le Collège régira les normes professionnelles et éthiques des agents de brevets et des agents de marques de commerce. Innovation, Science et Développement économique Canada a affirmé que les changements proposés feront passer la responsabilité de ces agents du commissaire aux brevets et du registraire des marques de commerce

au Collège, dans le but d'améliorer la gouvernance de ces agents et d'éliminer tout pouvoir disciplinaire de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Des représentants du Ministère ont affirmé que le Collège a été élaboré en se fondant sur les pratiques exemplaires des autres professions autoréglementées, et que les freins et contrepoids de son fonctionnement comprendront des restrictions concernant les personnes pouvant siéger au conseil d'administration et le dépôt d'un rapport annuel. En ce qui a trait aux coûts nécessaires pour fonder le Collège, ils affirment qu'il sera financé à même les frais imposés à ses membres.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada a appuyé la législation proposée et affirmé qu'il réclame un organisme de gouvernance autoréglementé pour les agents depuis 23 ans. Selon lui, la création du Collège n'est pas motivée par des plaintes du public, mais bien par les lacunes du cadre législatif, notamment l'absence d'un code de déontologie obligatoire, d'exigences en matière de formation continue ou de processus disciplinaire à l'intention des agents. Il explique que le Collège est fondé sur le modèle adopté au Royaume-Uni, un hybride entre l'autoréglementation et la réglementation gouvernementale, puisque la plupart des membres du conseil seront nommés par le ministre responsable du Collège. Il a proposé d'amender les nouveaux articles 70 et 71 énoncés à l'article 247 du projet de loi pour que le terme « conseiller juridique » renvoie seulement aux avocats qualifiés à exercer la profession d'agents de brevets ou d'agents de marques de commerce. Il a aussi recommandé d'amender le nouvel article 33 proposé à l'article 247 du projet de loi pour que le code de déontologie soit incorporé par renvoi dans le règlement tout en existant à l'extérieur de celui-ci, comme dans un règlement administratif.  Il a fait également d'autres propositions d'amendement dans le mémoire qu'il a soumis au comité.

Observations du comité

Le comité s'inquiète, de manière générale, des possibles chevauchements entre les régimes de réglementation fédéral et provinciaux, avec la création du Collège prévue à la sous-section D, et avec les Barreaux des provinces et des territoires.

**Sous-section E**

La sous-section E de la section 7 de la partie 4 modifie la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour garantir que l'insolvabilité et la restructuration d'un propriétaire de PI n'enfreignent pas le droit d'utilisation de cette PI conféré à un tiers dans le cadre d'un contrat entre le propriétaire et le tiers.

Richard Gold, professeur à l'Université McGill, a fait remarquer que les changements proposés placent les Canadiens sur un pied d'égalité avec les Américains en ce qui concerne l'utilisation de licences de PI lorsqu'un concédant de licence de PI fait faillite.

**Sous-section F**

La sous-section F de la section 7 de la partie 4 modifie la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur les produits antiparasitaires* de manière à ce que les renseignements qui sont considérés comme protégés aux termes de la *Loi sur les brevets* et de la *Loi sur les marques de commerce* soient exclus de la déclaration prévue par les trois premières lois. Aucun témoin ne s'est pas prononcé sur cette sous-section.

**Sous-section G**

La sous-section G de la section 7 de la partie 4 modifie la *Loi sur le Conseil national de recherches* de manière à accorder à celui-ci le pouvoir de gérer toutes les formes de propriété intellectuelle dont il est à l'origine et à améliorer la gestion des biens immobiliers qu'il possède. Le CNRC a fait remarquer que les modifications renforcent sa capacité de céder sa propriété intellectuelle à une entreprise et que, à l'heure actuelle, il n'a pas le pouvoir de disposer de toutes les formes de sa propre propriété intellectuelle, comme le droit d'auteur.

**Sous-section H**

La sous-section H de la section 7 de la partie 4 modifierait la *Loi sur le droit d'auteur* afin de préciser les recours de la Commission du droit d'auteur du Canada, de réduire leur temps de traitement et d'améliorer leur prévisibilité. En novembre 2016, le comité a mené sa propre étude sur la Commission et a publié un rapport intitulé Commission du droit d'auteur : argumentaire pour la tenue d'un examen de toute urgence, qui abordait de nombreuses préoccupations immédiates sur le mandat, les pratiques et les ressources de la Commission.

Innovation, Science et Développement économique Canada a affirmé que les retards de la Commission seraient réduits par l'entremise de dispositions visant à établir un mandat prépondérant et des critères de prise de décisions pour la Commission, à exiger le dépôt d'un projet de tarif plus tôt et que celui-ci s'applique pour une période plus longue, à introduire un pouvoir réglementaire pour fixer les échéances et à permettre aux sociétés de gestion et aux utilisateurs de matériel protégé par le droit d'auteur de conclure des ententes directes. Le Ministère a aussi ajouté que le budget de la Commission sera bonifié de 30 % et que de nouveaux commissaires ont été nommés.

Le ministère du Patrimoine canadien a souligné qu'actuellement, les décisions de la Commission peuvent être appliquées rétroactivement, et que cette incertitude entourant les tarifs dissuade les artistes et les entreprises à investir dans le marché culturel et créatif canadien. Le Ministère a affirmé que les changements visant à réduire les retards de la Commission favoriseraient les artistes.

La Commission du droit d'auteur du Canada a accueilli favorablement les changements proposés à la sous-section H et a affirmé qu'ils reflétaient son opinion générale. Selon la Commission, la proposition visant à inclure l'intérêt du public à son mandat dans la loi rendrait son pouvoir décisionnel plus clair et prévisible. La Commission est d'accord avec les changements permettant aux sociétés de gestion de négocier des ententes directes, mais a souligné qu'il est difficile de prévoir leur incidence sur l'ensemble de sa charge de travail. Elle a appuyé l'ajout de la gestion de l'instance à ses processus ainsi que l'augmentation de son budget. La Commission a mentionné qu'elle tente depuis plusieurs années de mener sa propre réforme, mais qu'on lui a demandé d'attendre et de collaborer avec les ministères.

La Commission et Jeremy de Beer, professeur à l'Université d'Ottawa, ont demandé au comité d'étudier attentivement les changements proposés à l'article 295 du projet de loi, qui visent à remplacer l'article 66.91 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Ils ont recommandé que l'on étudie l'article afin de s'assurer que le pouvoir du gouverneur en conseil n'est pas abusif et qu'il garantit à la Commission le pouvoir de réglementer ses processus décisionnels. La Commission a ajouté que même si elle appuie l'objectif de ces changements de fixer des délais, ceux-ci pourraient avoir une incidence sur son indépendance pour deux raisons. En premier lieu, il est inefficace que des membres du Cabinet ou des représentants du

ministère déterminent les délais appropriés des processus de la Commission. En second lieu, tout tribunal administratif doit avoir le contrôle sur ses processus et ne pas être assujetti à des décisions politiques. M. de Beer a recommandé la suppression de l'article 295 du projet de loi.

En ce qui concerne sa charge de travail, la Commission a affirmé homologuer environ 50 tarifs par année, alors que le U.S. Copyright Royalty Tribunal en homologue environ cinq. Cette estimation du nombre de tarifs est appuyée par une étude antérieure menée par M. de Beer sur le processus de tarification des droits d'auteur au Canada. En revanche, Howard Knopf, un avocat en propriété intellectuelle, a affirmé que, selon ses propres calculs, la Commission homologue moins de cinq tarifs par année et qu'elle met des années à approuver des tarifs incontestés. Selon lui, la Commission ne manque pas de ressources, mais plutôt de travail.

M. de Beer a mentionné avoir déjà été le conseiller juridique de la Commission et lui avoir donné des conseils par le passé sur les réformes potentielles de ses politiques. Selon lui, les problèmes de la Commission étaient attribuables aux changements législatifs qui ont alourdi sa charge de travail et qui n'ont pas été mis en œuvre correctement. Il a dit soutenir vigoureusement l'augmentation des ressources de la Commission et les réformes procédurales permettant la gestion de l'instance. Cependant, il a averti le comité que la diminution des affaires dont la Commission serait saisie, notamment les tarifs négociés dans le cadre d'ententes directes, pourrait rendre des petites et moyennes entreprises vulnérables à des abus de position dominante par certaines sociétés de gestion. M. Knopf s'est aussi dit préoccupé par le fait que les sociétés de gestion aient un « monopole non contrôlé » par rapport à d'autres organisations souhaitant diffuser de la musique.

M. Chisick, un avocat spécialisé en droit d'auteur, a aussi appuyé les changements proposés. Plus particulièrement, il s'est dit favorable à la proposition permettant de conclure des ententes directes avec des sociétés de gestion, puisque la majorité du travail de la Commission consiste à homologuer les tarifs proposés par ces sociétés. Il a aussi mentionné que les changements aux processus de la Commission devraient mettre fin à l'application rétroactive des tarifs. Il s'est dit préoccupé par le nouvel article 73.3 énoncé à l'article 296 du projet de loi, selon lequel il serait interdit à toute société de gestion d'intenter un recours contre un utilisateur qui a payé ou offert de payer les redevances figurant au tarif homologué. Il a affirmé que cette interdiction pourrait s'appliquer à quiconque offre de payer les redevances figurant à un tarif non approuvé, ce qui permettrait à un utilisateur d'avoir recours à du matériel protégé par droit d'auteur pendant des années avant de devoir payer des redevances. Il a demandé de supprimer ce nouvel article.

M. Knopf ne croit pas que ces changements doivent être étudiés dans le cadre d'un projet de loi d'exécution du budget. Il s'est dit découragé par les dispositions visant à réduire les délais, affirmant qu'elles n'auraient aucune incidence, puisqu'il faut souvent attendre plusieurs années avant de comparaître devant la Commission et encore d'autres années avant qu'une décision soit rendue. Il a souligné que le pouvoir réglementaire de préciser les délais n'est pas nouveau, n'a jamais été utilisé et n'aura aucun effet sur l'autonomie de la Commission. Il a proposé que le projet de loi impose les délais nécessaires, comme ce fut le cas pour d'autres tribunaux et cours fédérales. Il a décrié l'absence dans le projet de loi de dispositions sur la participation du public à la Commission, comme c'est le cas pour le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il a aussi rappelé que les tribunaux n'ont pas encore rendu leur décision sur le caractère obligatoire ou facultatif des tarifs de la Commission pour les utilisateurs.

M. de Beer, M. Chisick et M. Knopf ont tous mentionné le nouvel article 66 501 introduit à l'article 292 du projet de loi. Selon eux, l'alinéa 66.501d), qui autorise la Commission à tenir compte « de tout autre critère qu'elle estime approprié », causerait des problèmes. En effet, il ajouterait de nouvelles exigences pour les parties qui comparaissent devant la Commission pouvant se traduire par des expertises dispendieuses et accorderait à la Commission le pouvoir de rejeter des éléments de preuve selon d'autres critères. De plus, il faudrait attendre des années pour que les cours déterminent comment interpréter l'alinéa. M. de Beer a proposé de le supprimer, tandis que M. Chisick a suggéré de le revoir ou de mettre en œuvre la réglementation connexe rapidement pour donner une orientation.

De plus, en ce qui concerne l'alinéa 66 501b), qui inscrit « l'intérêt public » dans le mandat de la Commission, M. Knopf a affirmé qu'exiger la considération de l'intérêt public pourrait entrer en conflit avec la nature d'un marché concurrentiel. Au contraire, M. Chisick et M. de Beer ont soutenu que l'intérêt public était déjà pris en compte dans chaque décision rendue par la Commission.

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada a appuyé les changements à la Commission du droit d'auteur du Canada. L'Institut a toutefois fait part de ses inquiétudes concernant le nouvel article 69 énoncé à l'article 296 du projet de loi, qui autoriserait les sociétés de gestion à retirer un projet de tarif. Il a proposé d'apporter une modification technique pour préciser que l'intention du nouvel article 69 est d'élargir, et non de restreindre, la capacité d'une société à modifier ses tarifs.

Observations du comité

En ce qui concerne la sous-section H de la section 7, le comité est préoccupé par l'incohérence des données liées au nombre de décisions rendues et au nombre de tarifs homologués annuellement par la Commission du droit d'auteur du Canada citées par la Commission, M. de Beer et M. Knopf.

De plus, le comité se demande pourquoi le gouvernement fédéral tente de promulguer des règlements qui dicteraient les processus décisionnels de la Commission du droit d'auteur, ce qui nuirait manifestement à l'indépendance de la Commission. Le comité suggère donc que l'article 295 du projet de loi, qui propose de modifier l'article 66.91 de la *Loi sur le droit d'auteur*, soit examiné plus en profondeur pour évaluer les préoccupations des témoins concernant la portée du pouvoir du gouverneur en conseil de fixer les échéances procédurales de la Commission.

Enfin, pour s'assurer que ces changements auront l'effet escompté sur les pratiques de la Commission du droit d'auteur, le comité propose que cette question soit revue dans deux ans par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

## SECTION 10 DE LA PARTIE 4

La section 10 de la partie 4 du projet de loi modifie la *Loi sur les banques* relativement à la protection des clients et du public dans les domaines de l'administration des banques et des comportements commerciaux responsables en ajoutant de nouvelles dispositions sur la dénonciation, la divulgation et la transparence et les recours. Elle modifie aussi la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* afin de renforcer le mandat de cette agence.

Selon le ministère des Finances, la section 10 consoliderait les dispositions législatives et réglementaires sur la protection des consommateurs et créerait de nouvelles mesures visant à régler des questions soulevées par deux rapports publiés récemment par l'Agence de la consommation en matière financière

du Canada (ACFC). Ces rapports portaient sur les pratiques de vente des banques et la supervision de la protection des consommateurs de produits et services financiers. Le Ministère estime que les propositions ont été perçues par les intervenants comme des mesures améliorant considérablement la protection des clients des banques.

Le Ministère a précisé que la section 10 ne contient aucune déclaration de compétence fédérale exclusive et ne vise pas à empêcher les provinces de légiférer dans le domaine de la protection des consommateurs ou des droits des consommateurs. Il s'agissait d'une préoccupation soulevée lorsqu'un cadre semblable avait été proposé, puis supprimé, dans la *Loi d'exécution n$^{o}$ 2 du budget de 2016*.

Dans sa présentation des nouveaux éléments de la section 10, le Ministère a mis l'accent sur trois points. En premier lieu, il a abordé les mesures proposées pour renforcer les pratiques et les processus internes des banques en matière de protection des consommateurs. Ces mesures comprennent une obligation pour les banques de former un comité composé de membres de leur conseil d'administration pour superviser la protection des consommateurs et de faire rapport à l'ACFC, d'établir des politiques et des procédures pour s'assurer que les produits et les services offerts sont « adaptés » et d'adopter des politiques de rémunération qui n'ont aucune incidence sur les procédures de protection des consommateurs. Le ministère des Finances a précisé que ces mesures s'appliquent seulement aux produits bancaires comme les cartes de crédit, les marges de crédit et les hypothèques et qu'elles ne comprennent pas de test du « meilleur intérêt » employé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Chaque institution doit donc adopter ses propres mesures de protection des consommateurs.

En deuxième lieu, le Ministère a décrit les mesures proposées favorisant la création de nouveaux « outils » qui permettraient à l'ACFC de promouvoir le respect des lois sur la protection des consommateurs. Parmi ces mesures, on autoriserait le commissaire à ordonner une restitution aux consommateurs en cas de non-conformité, à augmenter la pénalité maximale imposée en cas de manquement à des obligations légales prévues dans le cadre et à publier le nom de la banque assujettie à une pénalité.

En dernier lieu, le Ministère a souligné d'autres mesures de protection des consommateurs. Ces mesures comprennent des protections contre l'information trompeuse et la pression indue, une interdiction d'utiliser le terme « ombudsman » pour décrire le processus de traitement interne des plaintes des banques et des exigences concernant la tenue de dossiers, la production de rapports et la publication des plaintes et des décisions connexes.

L'ACFC estime que l'adoption de la section 10 la rendrait plus apte à superviser et à faire appliquer la loi et lui permettrait de mieux intégrer la littératie financière à son mandat.

Au sujet de l'augmentation proposée des pénalités maximales applicables en cas de violation de la *Loi sur les banques*, l'ACFC a affirmé que la pénalité maximale a été imposée une seule fois à une institution financière, mais que le nom de l'institution n'a pas été publié. Selon le Ministère, l'obligation de publier le nom de la banque assujettie à la pénalité et l'augmentation du plafond de la pénalité inciteront les banques à respecter la réglementation sur la protection du consommateur.

Les témoins ont convenu que les dispositions du projet de loi visant à renforcer le rôle de l'ACFC constituent une étape importante pour faire de l'Agence une véritable instance réglementaire du comportement des marchés. Plus particulièrement, l'Ombudsman des services bancaires et

d'investissement estime que l'ACFC serait plus en mesure de protéger les consommateurs si on l'autorisait à émettre des directives et à mener des audits spéciaux.

Le Ministère a aussi précisé que les banques ne sont pas tenues, à l'heure actuelle, de mettre sur pied un programme de dénonciation. De plus, aucune protection à l'égard des dénonciateurs n'est énoncée dans la *Loi sur les banques*, même si certaines formes de représailles contre des dénonciateurs sont interdites dans le *Code criminel*. Cependant, l'Association des banquiers canadiens a souligné que les banques ont des politiques internes en matière de dénonciation. Selon le Ministère, l'inclusion dans la *Loi sur les banques* d'exigences à cet égard faciliterait leur administration et sensibiliserait davantage les employés des banques.

Au sujet des organismes externes de traitement des plaintes, le Ministère a expliqué que, à l'heure actuelle, la *Loi sur les banques* autorise deux modèles. Le premier modèle permet au ministre des Finances de désigner un organisme externe unique de traitement des plaintes et d'obliger les institutions financières à y avoir recours. Selon le deuxième, c'est-à-dire le modèle concurrentiel en vigueur présentement, le Ministère approuve plusieurs organismes externes de traitement des plaintes et les institutions financières choisissent celui auxquelles elles adhèrent.

L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement a fait valoir que le deuxième modèle ne tient pas compte des pratiques exemplaires internationales. Selon elle, le modèle concurrentiel comporte un conflit d'intérêts inhérent, car les services d'ombudsman rivalisent pour obtenir des contrats auprès des banques. Ce modèle les incite donc à prendre des décisions qui favorisent les banques au détriment des consommateurs, ce qui pourrait miner la confiance du public envers le secteur des services financiers. La seule façon d'éliminer ce conflit d'intérêts est, selon elle, de modifier la section 10 afin d'enlever le modèle concurrentiel de la loi.

Le Centre pour la défense de l'intérêt public a pour sa part convenu qu'un organisme externe unique de traitement des plaintes est préférable à un système concurrentiel, mais a dit appuyer l'adoption de mesures visant à accroître la transparence de ces organismes, comme des exigences de présentation de rapports et de publication. Le Centre a affirmé que le ministre des Finances aurait ainsi plus d'information advenant la révocation du statut d'un organisme externe de traitement des plaintes.

L'ombudsman d'ADR Chambers a affirmé que le cadre actuel exige que les organismes externes de traitement des plaintes soient indépendants, rapides et transparents. Cela comprend l'impartialité et l'indépendance par rapport aux parties impliquées dans les plaintes. L'Association des banquiers canadiens appuie le maintien du modèle concurrentiel.

Le Ministère a expliqué être au courant que certains intervenants estiment que le modèle concurrentiel ne favorise pas les consommateurs et qu'il s'agit d'un sujet « sur lequel il devra se pencher prochainement ».

En ce qui concerne l'obligation pour les organismes externes de traitement des plaintes de publier les détails de leurs recommandations, l'ombudsman d'ADR Chambers a affirmé qu'elle préférerait que l'on réserve le droit de « rendre public » aux cas où les recommandations ne sont pas respectées. Elle a également dit craindre que des plaignants lisent des résumés de cas semblables au leur et décident de ne pas porter plainte parce que la décision n'a pas été favorable au plaignant. Elle a également demandé que l'on évalue la possibilité de permettre aux plaignants de demander une exemption de publication afin de protéger leur vie privée. Pour sa part, l'Ombudsman des services bancaires et

d'investissement a accueilli favorablement la transparence accrue, mais a souligné que les détails relatifs à sa mise en œuvre devront être étudiés attentivement. L'Association des banquiers canadiens a aussi convenu qu'une transparence accrue aurait un effet positif, mais qu'il faut toutefois tenir compte des préoccupations concernant la vie privée des consommateurs.

L'ombudsman d'ADR Chambers a affirmé que la disposition obligeant les organismes externes de traitement des plaintes à conserver leur « réputation » pour ce qui est de son exploitation selon des normes élevées de moralité et l'intégrité est ambiguë et doit être supprimée.

Dans l'ensemble, le Centre pour la défense de l'intérêt public a affirmé que la section 10 est un cadre de protection des consommateurs beaucoup plus rigoureux que celui proposé dans la *Loi d'exécution n$^{o}$ 2 du budget de 2016*, car elle réunit les lois et les règlements dans une même section.

Observations du comité

Le comité trouve inutile l'obligation, pour les banques, de former un comité composé de membres de leur conseil d'administration pour superviser la protection des consommateurs, et de faire rapport à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Le comité recommande donc que la section 10 soit modifiée pour que ce soit le conseil d'administration au complet qui fasse rapport à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et pour que soit retirée l'obligation de former un comité distinct.

Pour ce qui est de la question du modèle concurrentiel concernant les organismes externes de traitement des plaintes et les commentaires du ministère sur son étude éventuelle, le comité insiste pour que le ministère se penche sur la question et prenne une décision le plus rapidement possible, en tenant compte du point de vue des consommateurs.

## LISTE DES OBSERVATIONS

1. En ce qui concerne la sous-section B de la section 3 de la partie 4, le comité s'inquiète de la transparence entourant un emprunt éventuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada sous le régime de l'article 60.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le comité est d'avis que compte tenu de l'exemption visant la limite d'emprunt, il faudrait plus de transparence. Le comité propose donc l'ajout d'une exigence selon laquelle tout prêt consenti en vertu de l'article 60.2 de la Loi sur la gestion des finances publiques devra immédiatement être déclaré et publié.

2. Le comité est favorable aux mesures exposées dans la section 6. Comme les renseignements sur la propriété effective deviendront probablement l'un des principaux outils dont se serviront les organismes d'application de la loi pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les modifications proposées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sont un premier pas important vers la création d'un registre de la propriété effective, tant au niveau du gouvernement fédéral qu'au niveau des provinces et des territoires.

   Le comité croit toutefois qu'il faudrait plus de transparence à l'égard des renseignements sur la propriété effective recueillis auprès des sociétés privées. Le comité propose donc que l'accès à l'information soit accordé aux entités dont les témoins ont parlé, dans l'optique de retrouver un jour cette information dans un registre public pancanadien.

3. Le comité s'inquiète, de manière générale, des possibles chevauchements entre les régimes de réglementation fédéral et provinciaux, avec la création du Collège prévue à la sous-section D, et avec les Barreaux des provinces et des territoires.

4. En ce qui concerne la sous-section H de la section 7, le comité est préoccupé par l'incohérence des données liées au nombre de décisions rendues et au nombre de tarifs homologués annuellement par la Commission du droit d'auteur du Canada citées par la Commission, M. de Beer et M. Knopf.

   De plus, le comité se demande pourquoi le gouvernement fédéral tente de promulguer des règlements qui dicteraient les processus décisionnels de la Commission du droit d'auteur, ce qui nuirait manifestement à l'indépendance de la Commission. Le comité suggère donc que l'article 295 du projet de loi, qui propose de modifier l'article 66.91 de la *Loi sur le droit d'auteur*, soit examiné plus en profondeur pour évaluer les préoccupations des témoins concernant la portée du pouvoir du gouverneur en conseil de fixer les échéances procédurales de la Commission.

   Enfin, pour s'assurer que ces changements auront l'effet escompté sur les pratiques de la Commission du droit d'auteur, le comité propose que cette question soit revue dans deux ans par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

5. Le comité trouve inutile l'obligation, pour les banques, de former un comité composé de membres de leur conseil d'administration pour superviser la protection des consommateurs, et de faire rapport à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Le comité recommande donc que la section 10 soit modifiée pour que ce soit le conseil d'administration au complet qui fasse rapport à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et pour que soit retirée l'obligation de former un comité distinct.

   Pour ce qui est de la question du modèle concurrentiel concernant les organismes externes de traitement des plaintes et les commentaires du ministère sur son étude éventuelle, le comité insiste pour que le ministère se penche sur la question et prenne une décision le plus rapidement possible, en tenant compte du point de vue des consommateurs.